

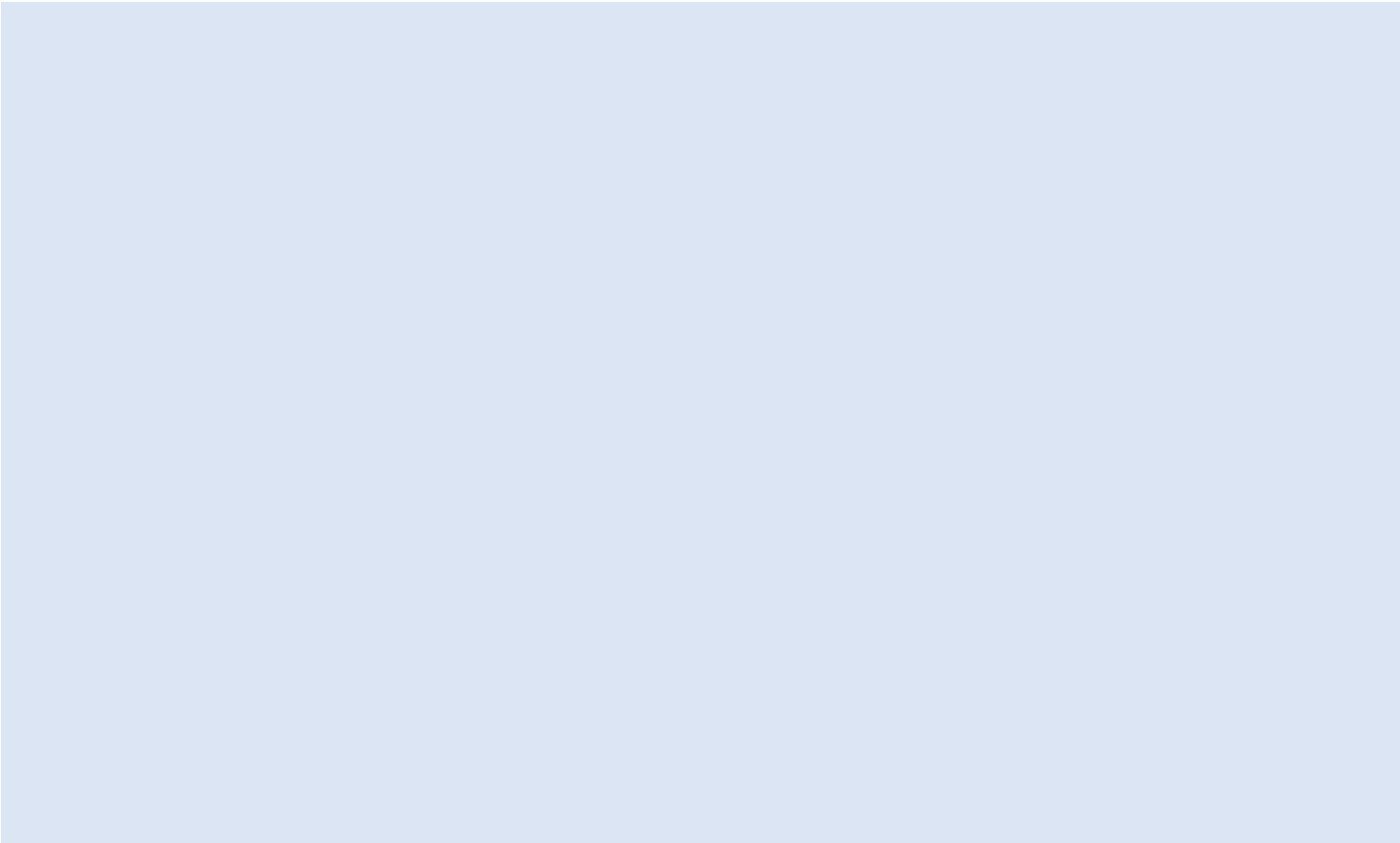


**Autorité
des marchés
financiers**

Volume 21 - Numéro 30

1 août 2024

Bulletin



**Autorité
des marchés
financiers**

Bulletin de l'Autorité des marchés financiers

Autorité des marchés financiers

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2024

ISSN 1710-4149

Table des matières

1. Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers	6	5.2 Réglementation et lignes directrices	
1.1 Avis et communiqués		5.3 Autres consultations	
1.2 Réglementation		5.4 Avis d'intention des assujettis et autres avis	
1.3 Autres décisions		5.5 Sanctions administratives	
2. Tribunal administratif des marchés financiers	10	5.6 Protection des dépôts	
2.1 Rôle des audiences, décisions et autres publications du TMF		5.7 Autres décisions	
2.2 Avis légaux de l'Autorité		6. Marchés de valeurs et des instruments dérivés	87
3. Distribution de produits et services financiers	50	6.1 Avis et communiqués	
3.1 Avis et communiqués		6.2 Réglementation et instructions générales	
3.2 Réglementation		6.3 Autres consultations	
3.3 Autres consultations		6.4 Sanctions administratives pécuniaires	
3.4 Retraits aux registres des représentants		6.5 Interdictions	
3.5 Modifications aux registres des inscrits		6.6 Placements	
3.6 Avis d'audiences		6.7 Agréments, autorisations et opérations sur dérivés de gré à gré	
3.7 Décisions administratives et disciplinaires		6.8 Offres publiques	
3.8 Autres décisions		6.9 Information sur les valeurs en circulation	
4. Indemnisation	72	6.10 Autres décisions	
4.1 Avis et communiqués		6.11 Annexes et autres renseignements	
4.2 Réglementation		7. Bourses, chambres de compensation, organismes d'autorégulation et autres entités réglementées	263
4.3 Autres consultations		7.1 Avis et communiqués	
4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers		7.2 Réglementation de l'Autorité	
4.5 Autres décisions		7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées	
5. Institutions financières	78	7.4 Autres consultations	
5.1 Avis et communiqués		7.5 Autres décisions	
		8. Mesures de transparence dans les industries minière, pétrolière et gazière	285
		8.1 Avis et communiqués	
		8.2 Réglementation	
		8.3 Sanctions administratives pécuniaires	
		8.4 Décisions de révision	
		8.5 Annexes et autres renseignements	
		9. Régimes volontaires d'épargne-retraite	291
		9.1 Avis et communiqués	
		9.2 Réglementation	
		9.3 Autorisation d'agir comme administrateur d'un régime volontaire d'épargne-retraite	
		9.4 Autres décisions	
		10. Agents d'évaluation du crédit	296
		10.1 Avis et communiqués	
		10.2 Réglementation et lignes directrices	
		10.3 Désignation à titre d'agent d'évaluation du crédit	
		10.4 Sanctions administratives	

10.5 Autres décisions

Liste des acronymes et abréviation :

- Autorité : Autorité des marchés financiers
instituée en vertu de la LESF
- TMF : Tribunal administratif des marchés financiers
- CSF : Chambre de la sécurité financière
- ChAD : Chambre de l'assurance de dommages
instituée en vertu de la LDPSF
- OAR : Organismes d'autoréglementation et
organismes dispensés de reconnaissance
à titre d'OAR mais qui sont assujettis à la
surveillance de l'Autorité
- OCRCVM : Organisme canadien de réglementation
du commerce des valeurs mobilières

1.

Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers

- 1.1 Avis et communiqués
 - 1.2 Réglementation
 - 1.3 Autres décisions
-

1.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

1.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

1.3 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

2.

Tribunal administratif des marchés financiers

2.1 Rôle des audiences, décisions et autres publications du TMF

2.2 Avis légaux de l'Autorité

2.1 RÔLE DES AUDIENCES ET DÉCISIONS DU TMF

2.1.1 Rôle des audiences



RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
1er août 2024 – 14 h 00				
2024-007	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Junaid Jamshaid Partie intimée Ahmed Aly Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Battista Turcot Israel, s.e.n.c. Ticket911.ca	Nicole Martineau	Demande de pénalités administratives, de suspension d'inscription, de conditions à l'inscription, de radiation d'inscription, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi Conférence de gestion Par visioconférence Salle Chambre de pratique
2024-014	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Assurexperts Tina Ciambone et associés inc. et Clementina Ciambone Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Donati Maisonneuve, S.E.N.C.R.L.	Nicole Martineau	Demande de pénalités administratives Audience pro forma Par visioconférence Salle Chambre de pratique

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
1er août 2024 – 14 h 00				
2024-016	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Roger Tremblay Partie intimée</p> <p>Curateur public du Québec Partie mise en cause</p> <p>Chambre de la sécurité financière Partie mise en cause</p> <p>Services d'assurance I.G. inc., Services financiers Groupe Investors inc. Parties mises en cause</p> <p>Valmond Santerre, Officier de la publicité foncière, Banque Nationale du Canada, Société de l'Assurance Automobile du Québec et Louise Beaudoin Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Jacques Lapointe, avocat</p> <p>Carrier & Associés</p> <p>Me Julie Piché (Chambre de la sécurité financière)</p> <p>Dentons Canada s.e.n.c.r.l.</p>	Nicole Martineau	<p>Demande de pénalités administratives, de radiation d'inscription, de retrait des droits d'inscription, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur, dirigeant d'un courtier, d'un conseiller et d'un gestionnaire de fonds d'investissement, de mesures de redressement, et de mesures propres au respect de la loi</p> <p>Audience pro forma</p> <p>Par visioconférence Salle Chambre de pratique</p>
2 août 2024 – 9 h 30				
2020-019	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Opération Phoenix inc. et Jonathan Forte Parties intimées</p> <p>Banque de Montréal Partie mise en cause</p> <p>Tremblay et Compagnie Syndics et Gestionnaires Ltée, es qualité</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>FCA LÉGAL S.E.N.C.R.L.</p> <p>Langlois Avocats S.E.N.C.R.L.</p>	Nicole Martineau	<p>Demande de levée des ordonnances de blocage de la mise en cause Tremblay et Compagnie Syndics et Gestionnaires Ltée, es qualité de syndic à la faillite d'Opération Phoenix Inc.</p> <p>Audience au fond</p> <p>Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 3</p>

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
	de syndic à la faillite d'Opération Phoenix Inc. Partie mise en cause			
5 août 2024 – 9 h 30				
2020-032	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Mihalis Kakogiannakis Partie intimée Dubuc Motors inc. Partie intimée Mario Dubuc Partie intimée Procureur général du Québec Partie mise en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Desmarais Desvignes & Collaboratrices s.e.n.c.r.l. Chiropoulos Avocats inc. Bernard, Roy (Justice - Québec)	Jean-Pierre Cristel	Demande de de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et mesures propres au respect de la loi Conférence préparatoire Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 1
6 août 2024 – 14 h 30				
2022-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jérémy Picard Partie intimée Mathieu Cocher Partie intimée Louis Cléroux et Technologies Timechain inc. Parties intimées Hui Ying Sun et Financière Banque Nationale	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers FCA Légal s.e.n.c.r.l. Battista Turcot Israel, s.e.n.c.	Christine Dubé	Demande de levée partielle des ordonnances de blocage Audience au fond Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 2

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
	Parties mises en cause			
7 août 2024 – 14 h 00				
2023-021	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Photis Peter Pascali et Alan Curleigh Parties intimées</p> <p>PyroGenèse Canada inc. Partie intimée</p> <p>KPMG LLP Partie mise en cause</p> <p>Procureur général du Québec Partie mise en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Isabella Teolis Avocate Inc.</p> <p>Osler, Hoskin & Harcourt, s.e.n.c.r.l./s.r.l.</p> <p>Norton Rose Fulbright Canada S.E.N.C.R.L., s.r.l. / LLP</p> <p>Bernard, Roy (Justice - Québec)</p>	Christine Dubé	<p>- Demande de l'Autorité en communication de documents afin de faire statuer sur la confidentialité d'éléments de preuve et afin de lever les scellés</p> <p>- Demande visant à faire déclarer inconstitutionnels les articles 15.1 et 15.5 de la Loi sur l'encadrement du secteur financier, casser les assignations et ordonner la remise des documents saisis</p> <p>Conférence de gestion</p> <p>Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 2</p>
8 août 2024 – 14 h 00				
2024-005	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Agence Unie 2000 inc. et Sevan Tatigian Parties intimées</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Ad Litem Avocats s.e.n.c.r.l.</p>	Nicole Martineau	<p>Demande de pénalités administratives, de suspension d'inscription, de conditions à l'inscription, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi</p> <p>Audience pro forma</p> <p>Par visioconférence Salle Chambre de pratique</p>

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
9 août 2024 – 9 h 30				
2023-003	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Sandy Alton Senat, Services Financiers Alton inc. et Vasan et Savyan Gestion d'actifs inc. Parties intimées</p> <p>Maryse Morency, 9368-7457 Québec inc. fas One Viger Condominiums inc. Banque Scotia, Banque Royale du Canada, Banque de Montréal et Desjardins Sécurité Financière Investissements inc. Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>M^e Alan M. Stein</p>	Jean-Pierre Cristel	<p>Demande de pénalités administratives, de retrait des droits d'inscription, de radiation d'inscription, de levée de blocage, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de mesures de redressement et mesures propre au respect de la loi</p> <p>Conférence préparatoire</p> <p>Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 1</p>
12 août 2024 – 9 h 30				
2017-008	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Michel Plante Partie intimée</p> <p>SOLO International Inc. Partie intimée</p> <p>Frederick Langford Sharp Partie intimée</p> <p>Shawn Van Damme, Vincenzo Antonio Carnovale et Pasquale Antonio Rocca Parties intimées</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>M^e Marc R. Labrosse</p> <p>M^e Alexandre Giroux</p> <p>LCM Avocats inc.</p>	Jean-Pierre Cristel	<p>Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et d'interdiction d'opérations sur valeurs</p> <p>Conférence de gestion</p> <p>Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 1</p>

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
13 août 2024 – 9 h 30				
2024-010	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Vincent Allard et Pyrole Capital inc. Parties intimées BMO Ligne d'action inc. Partie mise en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Langlois Avocats, s.e.n.c.r.l.	Christine Dubé	Demande de levée partielle des ordonnances de blocage et d'interdiction prononcées le 29 avril 2024 aux fins de payer les honoraires des avocats des intimés Demande de levée partielle des ordonnances de blocage et d'interdiction prononcées le 29 avril 2024 aux fins de payer aux autorités fiscales les impôts sur le revenu Audience au fond Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 2
14 août 2024 – 9 h 30				
2020-029	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Gestion Itradecoins inc., Jésuel Alberne et Sébastien Lambert Parties intimées Banque Nationale du Canada, Paypal Canada co. et Bitbuy Technologies inc Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Levasseur & Associés Avocats	Antionietta Melchiorre	Contestation de la demande de prolongation des ordonnances de blocage Audience au fond Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 4
14 août 2024 – 14 h 00				
2024-010	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Vincent Allard et Pyrole Capital inc. Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Langlois Avocats, s.e.n.c.r.l.	Christine Dubé	Demande de levée partielle des ordonnances de blocage et d'interdiction prononcées le 29 avril 2024 aux fins de payer les honoraires des avocats des intimés

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
	BMO Ligne d'action inc. Partie mise en cause			Demande de levée partielle des ordonnances de blocage et d'interdiction prononcées le 29 avril 2024 aux fins de payer aux autorités fiscales les impôts sur le revenu Audience au fond Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 2
15 août 2024 – 9 h 30				
2024-013	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse MAVIELAB LTD, Nick Lemay, Stéphane Plante et Nathalie Mercier Parties intimées Ultron Technologies Incorporated, Lottoday et FlipMe Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Quessy Henry St-Hilaires, avocats	Jean-Pierre Cristel	Avis de contestation de la décision rendue <i>ex parte</i> des intimés Nick Lemay, Stéphane Plante, Nathalie Mercier et MAVIELAB LTD. Conférence préparatoire Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 1
15 août 2024 – 14 h 00				
2024-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Les Assurances Robillard & Associés inc. et Simon Neveu Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Tassé Bertrand Barabé avocats inc.	Antonietta Melchiorre	Demande de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de nomination d'un dirigeant responsable, de suspension d'inscription et de mesures propres au respect de la loi Audience pro forma Par visioconférence Salle Chambre de pratique

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
2024-020	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Joseph Dion Raymond Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Antonietta Melchiorre	Demande de pénalité administrative, de mesures de redressement et des mesures propre au respect de la loi Audience pro forma Par visioconférence Salle Chambre de pratique
16 août 2024 – 9 h 30				
2022-010	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Ramy Kamaneh Partie intimée Mohamed Kada Mesli Partie intimée SDIT inc. et SDÉT inc. Parties mises en cause 7350341 Canada inc., Auriga ERP Consulting Inc. et Nour El-Chafei Parties mises en cause Banque Toronto-Dominion inc., TD Waterhouse Canada inc., Banque royale du Canada, Banque royale du Canada, RBC placements en direct inc., Banque Scotia, Doua'a Ismail et Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Osler, Hoskin & Harcourt S.E.N.C.R.L./s.r.l. Gowling Lafleur Henderson s.e.n.c.r.l. LORD avocats Osler, Hoskin & Harcourt S.E.N.C.R.L./s.r.l. Gowling Lafleur Henderson s.e.n.c.r.l.	Jean-Pierre Cristel	Demande de prolongation des ordonnances de blocage Conférence préparatoire Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 1

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
	Parties mises en cause			
22 août 2024 – 14 h 00				
2024-019	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Intégra, cabinet d'assurances et services financiers inc., Anly Charles et Daniel Gauthier Parties intimées</p> <p>Carmen Perez Partie mise en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Woods s.e.n.c.r.l.</p>	Antonietta Melchiorre	<p>Demande de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de conditions à l'inscription, de suspension d'inscription et de mesures propres au respect de la loi</p> <p>Audience pro forma</p> <p>Par visioconférence Salle Chambre de pratique</p>
28 août 2024 – 9 h 30				
2022-018	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Anthony Rail, Martin Dubé et Les solutions Simplyphi inc., anciennement dénommée Mineum inc. Parties intimées</p> <p>Fiset & Associés Syndic inc es qualité de syndic de la faillite de Les solutions Simplyphi inc., anciennement dénommée Mineum inc. Partie mise en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Langlois avocats, S.E.N.C.R.L.</p>	Antonietta Melchiorre	<p>Accord(s)</p> <p>Audience au fond</p> <p>Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 4</p>

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
29 août 2024 – 9 h 30				
2024-017	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jean-François Soucy, Éric Asselin et Groupe Courtiers Experts inc. Parties intimées Alexandre Giroux Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Pelletier-Quirion Avocats	Antonietta Melchiorre	Demande de pénalités administratives, de suspension de certificat, de conditions à l'inscription, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur, de dirigeant ou de dirigeant responsable, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi Audience pro forma Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 4
3 septembre 2024 – 9 h 30				
2023-026	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse 9130-0954 Québec inc (Summum), Jean-François Lavoie Parties intimées Jean-Mathieu Lavoie Partie intimée Jean-François Soucy Partie intimée Alexandre Bond Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Quessy Henry St-Hilaire Dion Rhéaume Avocats inc Pelletier-Quirion Avocats Gilbert Simard Tremblay s.e.n.c.r.l.	Jean-Pierre Cristel Assesseurs : Stéphanie Potvin Jocelyne Charland	Demande pour l'imposition des mesures provisoires Audience au fond Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 1
4 septembre 2024 – 9 h 30				
2023-026	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse 9130-0954 Québec inc (Summum), Jean-François Lavoie Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Quessy Henry St-Hilaire	Jean-Pierre Cristel Assesseurs : Stéphanie Potvin Jocelyne Charland	Demande pour l'imposition des mesures provisoires Audience au fond Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 1

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
	Jean-Mathieu Lavoie Partie intimée	Dion Rhéaume Avocats inc		
	Jean-François Soucy Partie intimée	Pelletier-Quirion Avocats		
	Alexandre Bond Partie intimée	Gilbert Simard Tremblay s.e.n.c.r.l.		
5 septembre 2024 – 9 h 30				
2023-026	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande pour l'imposition des mesures provisoires
	9130-0954 Québec inc (Summum), Jean-François Lavoie Parties intimées	Quessy Henry St-Hilaire	Assesseurs : Stéphanie Potvin Jocelyne Charland	Audience au fond Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 1
	Jean-Mathieu Lavoie Partie intimée	Dion Rhéaume Avocats inc		
	Jean-François Soucy Partie intimée	Pelletier-Quirion Avocats		
	Alexandre Bond Partie intimée	Gilbert Simard Tremblay s.e.n.c.r.l.		
6 septembre 2024 – 9 h 30				
2023-026	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande pour l'imposition des mesures provisoires
	9130-0954 Québec inc (Summum), Jean-François Lavoie Parties intimées	Quessy Henry St-Hilaire	Assesseurs : Stéphanie Potvin Jocelyne Charland	Audience au fond Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 1
	Jean-Mathieu Lavoie Partie intimée	Dion Rhéaume Avocats inc		
	Jean-François Soucy	Pelletier-Quirion Avocats		

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
	Partie intimée Alexandre Bond Partie intimée	Gilbert Simard Tremblay s.e.n.c.r.l.		
9 septembre 2024 – 9 h 30				
2023-003	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Sandly Alteon Senat, Services Financiers Alteon inc. et Vasan et Savyan Gestion d'actifs inc. Parties intimées Maryse Morency, 9368-7457 Québec inc. fas One Viger Condominiums inc. Banque Scotia, Banque Royale du Canada, Banque de Montréal et Desjardins Sécurité Financière Investissements inc. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers M ^e Alan M. Stein	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, de retrait des droits d'inscription, de radiation d'inscription, de levée de blocage, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de mesures de redressement et mesures propre au respect de la loi Audience au fond Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 1
10 septembre 2024 – 9 h 30				
2021-007	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Gestion Financière Cape Cove inc. et Calixa Capital Partners inc. Parties intimées Dany Bergeron et 9278-7381 Québec inc. Parties intimées Efstratios Gavriil (Sean Gabriel) Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Pelletier & cie avocats inc. Dominique Pion, avocat	Antonietta Melchiorre	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs et d'exercice de l'activité de conseiller, de retrait de droits d'inscription de la personne désignée responsable et du chef de la conformité, de nomination d'un dirigeant responsable et d'un chef de la conformité, de conditions à l'inscription, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de suspension d'inscription et de mesures propres au respect de la loi Conférence de gestion

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
	Raymond Chabot administrateur provisoire inc. Partie mise en cause	Gowling WLG (Canada) s.e.n.c.r.l., s.r.l.		Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 4
10 septembre 2024 – 9 h 30				
2023-003	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Sandly Alteon Senat, Services Financiers Alteon inc. et Vasan et Savyan Gestion d'actifs inc. Parties intimées Maryse Morency, 9368-7457 Québec inc. fas One Viger Condomuniums inc. Banque Scotia, Banque Royale du Canada, Banque de Montréal et Desjardins Sécurité Financière Investissements inc. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers M ^e Alan M. Stein	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, de retrait des droits d'inscription, de radiation d'inscription, de levée de blocage, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de mesures de redressement et mesures propre au respect de la loi Audience au fond Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 1
11 septembre 2024 – 9 h 30				
2023-003	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Sandly Alteon Senat, Services Financiers Alteon inc. et Vasan et Savyan Gestion d'actifs inc. Parties intimées Maryse Morency, 9368-7457 Québec inc. fas One Viger Condomuniums inc. Banque Scotia, Banque Royale du Canada, Banque de Montréal et	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers M ^e Alan M. Stein	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, de retrait des droits d'inscription, de radiation d'inscription, de levée de blocage, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de mesures de redressement et mesures propre au respect de la loi Audience au fond Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 1

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
	Desjardins Sécurité Financière Investissements inc. Parties mises en cause			
11 septembre 2024 – 9 h 30				
2021-005	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Sébastien Cliche Partie intimée Philippe Germain Partie intimée Hiro Corporation Ltd Partie intimée Porfirio Antonio Treminio Centeno et Tiger Gate Capital Ltd Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Langlois avocats, S.E.N.C.R.L. Fréchette avocats	Christine Dubé	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, d'interdictions d'exercer l'activité de gestionnaire de fonds d'investissement, d'interdictions d'opérations sur valeurs, de refus de dispense, de mesures de redressement et de mesures propre au respect de la loi Conférence de gestion Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 2
12 septembre 2024 – 9 h 30				
2023-003	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Sandly Alton Senat, Services Financiers Alton inc. et Vasan et Savyan Gestion d'actifs inc. Parties intimées Maryse Morency, 9368-7457 Québec inc. fas One Viger Condomuniums inc. Banque Scotia, Banque Royale du Canada, Banque de Montréal et Desjardins Sécurité Financière Investissements inc.	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers M ^e Alan M. Stein	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, de retrait des droits d'inscription, de radiation d'inscription, de levée de blocage, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de mesures de redressement et mesures propre au respect de la loi Audience au fond Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 1

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
	Parties mises en cause			
12 septembre 2024 – 14 h 00				
2024-009	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Artéfacts Virtuels inc., Jean Dobey Ourega et Claude Lachance Parties intimées</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>YULEX, Avocats et stratèges, s.e.n.c.r.l.</p>	Nicole Martineau	<p>Demande de pénalités administratives, d'interdiction d'opérations sur valeurs, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de mesures propres au respect de la loi</p> <p>Audience pro forma</p> <p>Par visioconférence Salle Chambre de pratique</p>
13 septembre 2024 – 9 h 30				
2023-030	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Élan Future inc., Éternelle Global inc., 9456-4416 Québec inc., 9400-5493 Québec inc. Parties intimées</p> <p>Jérôme-Olivier Malo et Marie- Soleil Baril</p> <p>Nicolas Maltais et Alexandre Cossette Parties intimées</p> <p>Dominik Bilodeau Partie intimée</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Dentons Canada S.E.N.C.R.L.</p> <p>FCA Légal s.e.n.c.r.l.</p> <p>Langlois avocats, S.E.N.C.R.L.</p>	Christine Dubé	<p>Demande en inhabilité</p> <p>Audience au fond</p> <p>Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 2</p>

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
	<p>Elan Future LTD et Martin Isabelle Parties intimées</p> <p>Newton Crypto Ltd Partie mise en cause</p>	<p>McCarthy Tétrault S.E.N.C.R.L., s.r.l.</p>		
13 septembre 2024 – 9 h 30				
<p>2023-030 (Suite)</p>	<p>Caisse Desjardins des technologies, Caisse Desjardins de Granby-Haute-Yamaska, Banque de Montréal, Banque Toronto-Dominion, Coinsquare Capital Markets Ltd., Binance Canada Capital Markets inc., Binance Holdings Ltd., Clear White Solutions Limited, Officier de la publicité foncière de Shefford et Officier de la publicité des droits personnels et réels mobiliers Parties mises en cause</p>		<p>Christine Dubé</p>	<p>Demande en inhabilité</p> <p>Audience au fond</p> <p>Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 2</p>

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
	Ernst & Young inc. ès qualités d'administrateur provisoire des sociétés Élan Future inc., Éternelle Global inc., 9400-5493 Québec inc., 9456-4416 Québec inc. et 9456-4424 Québec inc. Partie mise en cause	Dentons Canada S.E.N.C.R.L.		
17 septembre 2024 – 9 h 30				
2023-004	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Stéphanie Dupuis Chabot inc., Stéphanie Dupuis-Chabot, Dave Leclerc et Gestion Force Consultant inc. Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Cain Lamarre s.e.n.c.r.l.	Christine Dubé Assesseurs : David Mayrand Claude Girard	Demande de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de suspensions d'inscription, de conditions à l'inscription, de nomination d'un dirigeant responsable, de mesure de redressement et de mesures propre au respect de la loi Audience au fond Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 2
18 septembre 2024 – 9 h 30				
2023-004	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Stéphanie Dupuis Chabot inc., Stéphanie Dupuis-Chabot, Dave Leclerc et Gestion Force Consultant inc. Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Cain Lamarre s.e.n.c.r.l.	Christine Dubé Assesseurs : David Mayrand Claude Girard	Demande de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de suspensions d'inscription, de conditions à l'inscription, de nomination d'un dirigeant responsable, de mesure de redressement et de mesures propre au respect de la loi Audience au fond Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 2

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
19 septembre 2024 – 9 h 30				
2023-004	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Stéphanie Dupuis Chabot inc., Stéphanie Dupuis-Chabot, Dave Leclerc et Gestion Force Consultant inc. Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Cain Lamarre s.e.n.c.r.l.	Christine Dubé Assesseurs : David Mayrand Claude Girard	Demande de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de suspensions d'inscription, de conditions à l'inscription, de nomination d'un dirigeant responsable, de mesure de redressement et de mesures propre au respect de la loi Audience au fond Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 2
20 septembre 2024 – 9 h 30				
2023-004	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Stéphanie Dupuis Chabot inc., Stéphanie Dupuis-Chabot, Dave Leclerc et Gestion Force Consultant inc. Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Cain Lamarre s.e.n.c.r.l.	Christine Dubé Assesseurs : David Mayrand Claude Girard	Demande de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de suspensions d'inscription, de conditions à l'inscription, de nomination d'un dirigeant responsable, de mesure de redressement et de mesures propre au respect de la loi Audience au fond Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 2
24 septembre 2024 – 14 h 00				
2023-019	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Michael Ferreira Partie intimée Claude Veillette Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Woods s.e.n.c.r.l. Delegatus Services Juridiques Inc.	Christine Dubé	Demande de pénalités administratives, d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant Conférence de gestion Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 2

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
26 septembre 2024 – 9 h 30				
2024-012	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Mazen Haddad Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Hudon Avocat Inc.	Christine Dubé	Demande de pénalité administrative et d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant Conférence de gestion Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 2
26 septembre 2024 – 14 h 00				
2024-003	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Gestion Itradecoins inc., Jésuel Alberne et Sébastien Lambert Parties intimées Banque Nationale du Canada, Paypal Canada Co. et Bitbuy Technologies inc Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Levasseur & Associés Avocats	Nicole Martineau	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdiction d'exercer l'activité de conseillère en valeurs, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant d'un émetteur, d'un courtier, d'un conseiller et d'un gestionnaire de fonds d'investissement, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi Audience pro forma Par visioconférence Salle Chambre de pratique
26 septembre 2024 – 14 h 00				
2024-018	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jacques Rajotte Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers .	Nicole Martineau	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'opérations sur valeurs, d'interdiction d'opérations sur dérivés et d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant d'un émetteur assujéti, d'un conseiller et d'un gestionnaire de fonds d'investissement

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
				Audience pro forma Par visioconférence Salle Chambre de pratique
30 septembre 2024 – 9 h 30				
2020-028	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Benoît Mercier Partie intimée Claude Duhamel Partie intimée Éric Marchant Partie intimée David Cournoyer Partie intimée Bertrand Lussier Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Dupuis Paquin avocats & conseillers d'affaires Inc. Pelletier & Cie Avocats inc. Hackett Campbell Bouchard inc.	Christine Dubé	Demande de récusation de l'intimé Benoît Mercier Audience au fond Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 2
2 octobre 2024 – 9 h 30				
2024-001	3Red Partners LLC Partie demanderesse Montréal Exchange Inc. Partie intimée	Woods LLP McCarthy Tétrault S.E.N.C.R.L., s.r.l	Christine Dubé	Demande en irrecevabilité et en rejet de l'intimée Montréal Exchange Inc. Audience au fond Dans la salle d'audience Paul Fortugno et Par visioconférence

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
				Salle d'audience virtuelle 2
3 octobre 2024 – 9 h 30				
2023-012	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Jocelyn Grégoire et 9256-7619 Québec inc. (Cedma Finance) Parties intimées</p> <p>François Bélanger Partie intimée</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>FCA Légal S.E.N.C.R.L</p> <p>Estelle Savoie-Dufresne, Avocate et Médiatrice inc.</p>	<p>Antonietta Melchiorre Christine Dubé</p>	<p>Demande d'ordonnance intérimaire ou de sauvegarde, de pénalités administratives, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller en valeurs, d'interdictions d'opérations sur valeurs, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi</p> <p>Conférence de gestion</p> <p>Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 4</p>
4 octobre 2024 – 9 h 30				
2020-024	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse/intimée</p> <p>Karl Addison et Kristel Miville-Deschênes Parties requérantes / intimées</p> <p>Stein Monast s.e.n.c.r.l. Partie mise en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers et Stein Monast s.e.n.c.r.l.</p> <p>Dupuis Paquin, avocats et conseillers d'affaires inc.</p> <p>Stein Monast s.e.n.c.r.l.</p>	<p>Jean-Pierre Cristel</p>	<p>Demande en rejet de l'acte de représentation de la mise en cause Stein Monast S.E.N.C.R.L. à titre d'avocats-conseil</p> <p>Audience au fond</p> <p>Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 1</p>
7 octobre 2024 – 9 h 30				
2023-017	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Groupe Lodix inc. et Mathieu Barrette</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Donati Maisonneuve, S.E.N.C.R.L.</p>	<p>Christine Dubé</p>	<p>Accord</p> <p>Audience au fond</p>

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
	Parties intimées			Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 2
15 octobre 2024 – 9 h 30				
2023-030	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Élan Future inc., Éternelle Global inc., 9456-4416 Québec inc., 9400-5493 Québec inc. Parties intimées</p> <p>Jérôme-Olivier Malo et Marie-Soleil Baril</p> <p>Nicolas Maltais et Alexandre Cossette Parties intimées</p> <p>Dominik Bilodeau Partie intimée</p> <p>Elan Future LTD et Martin Isabelle Parties intimées</p> <p>Newton Crypto Ltd Partie mise en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Dentons Canada S.E.N.C.R.L.</p> <p>FCA Légal s.e.n.c.r.l.</p> <p>Langlois avocats, S.E.N.C.R.L.</p> <p>McCarthy Tétrault S.E.N.C.R.L., s.r.l.</p>	Christine Dubé	<p>Avis de contestation des intimés suivant une décision rendue ex parte</p> <p>Conférence de gestion</p> <p>Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 2</p>

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
2023-030 (Suite)	<p>Caisse Desjardins des technologies, Caisse Desjardins de Granby-Haute-Yamaska, Banque de Montréal, Banque Toronto-Dominion, Coinsquare Capital Markets Ltd., Binance Canada Capital Markets inc., Binance Holdings Ltd., Clear White Solutions Limited, Officier de la publicité foncière de Shefford et Officier de la publicité des droits personnels et réels mobiliers</p> <p>Parties mises en cause</p> <p>Ernst & Young inc. ès qualités d'administrateur provisoire des sociétés Élan Future inc., Éternelle Global inc., 9400-5493 Québec inc., 9456-4416 Québec inc. et 9456-4424 Québec inc.</p> <p>Partie mise en cause</p>	<p>Dentons Canada S.E.N.C.R.L.</p>	<p>Christine Dubé</p>	<p>Avis de contestation des intimés suivant une décision rendue ex parte</p> <p>Conférence de gestion</p> <p>Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 2</p>
16 octobre 2024 – 9 h 30				
2024-008	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Michel Poitras Partie intimée</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Osler, Hoskin & Harcourt, s.e.n.c.r.l./s.r.l.</p>	<p>Antonietta Melchiorre</p> <p>Asseseurs : Stéphanie Potvin Jocelyne Charland</p>	<p>Demande de pénalités administratives, de suspension d'inscription et de mesures propres au respect de la loi</p> <p>Audience au fond</p>

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
	Procureur général du Québec Partie mise en cause	Bernard, Roy (Justice - Québec)		Dans la salle d'audience Paul Fortugno
17 octobre 2024 – 9 h 30				
2024-008	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Michel Poitras Partie intimée Procureur général du Québec Partie mise en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Osler, Hoskin & Harcourt, s.e.n.c.r.l./s.r.l. Bernard, Roy (Justice - Québec)	Antonietta Melchiorre Assesseurs : Stéphanie Potvin Jocelyne Charland	Demande de pénalités administratives, de suspension d'inscription et de mesures propres au respect de la loi Audience au fond Dans la salle d'audience Paul Fortugno
21 octobre 2024 – 9 h 30				
2022-007	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Anfossi Tassé D'Avirro inc. et Mario D'Avirro Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Stikeman Elliott s.e.n.c.r.l., s.r.l.	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de mesure propre au respect de la loi, de radiation d'inscription et de retrait des droits d'inscription Audience au fond Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 1
22 octobre 2024 – 9 h 30				
2022-007	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Anfossi Tassé D'Avirro inc. et Mario D'Avirro Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Stikeman Elliott s.e.n.c.r.l., s.r.l.	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de mesure propre au respect de la loi, de radiation d'inscription et de retrait des droits d'inscription Audience au fond Par visioconférence

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
				Salle d'audience virtuelle 1
23 octobre 2024 – 9 h 30				
2022-007	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Anfossi Tassé D'Avirro inc. et Mario D'Avirro Parties intimées</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Stikeman Elliott s.e.n.c.r.l., s.r.l.</p>	Jean-Pierre Cristel	<p>Demande de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de mesure propre au respect de la loi, de radiation d'inscription et de retrait des droits d'inscription</p> <p>Audience au fond</p> <p>Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 1</p>
24 octobre 2024 – 9 h 30				
2021-026	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Vivianne Tremblay, Colette Tremblay Parties demandereses / mises en cause</p> <p>Roger Tremblay Partie intimée</p> <p>Services financiers Groupe Investors inc. et Services d'assurances I.G. inc. Parties mises en cause</p> <p>Curateur public du Québec Partie mise en cause</p> <p>Chambre de la sécurité financière</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Jacques Lapointe, Avocat</p> <p>Dentons Canada s.e.n.c.r.l.</p> <p>Me Laurie Bernier (Le Curateur public du Québec)</p>	Antonietta Melchiorre	<p>Demande de levée partielle des ordonnances de blocage</p> <p>Conférence de gestion</p> <p>Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 4</p>

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
	Partie mise en cause Banque Nationale du Canada Partie mise en cause Louise Beaudoin Partie mise en cause	Me Julie Piché (Chambre de la sécurité financière) Me Philippe Bergeron (Banque Nationale du Canada) Dussault De Blois Lemay Beauchesne		
2021-026 (Suite)	Valmond Santerre, Officier du bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Québec, Société de l'assurance automobile du Québec, FEUE H.D.B., F.S.A.B., Fondation de L'Université Laval, Œuvre du Cardinal Léger (Fondation Jules Et Paul-Émile Léger), Fondation Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal, Sanctuaire Sainte-Anne-De-Beaupré (Basilique De Sainte-Anne-De-Beaupré), Sanctuaire Notre-Dame-Du-Cap (Basilique Du Cap-De-La-Madeleine), Fondation Québécoise du cancer, Fondation de L'Institut de Cardiologie de Montréal, Fondation Action-Santé de la Matapédia (Fondation Hôpital Amqui), la Fondation de l'Institut de cardiologie et de pneumologie de Québec (Hôpital Laval) et Fondation Ste-Justine Parties mises en cause		Antonietta Melchiorre	Demande de levée partielle des ordonnances de blocage Conférence de gestion Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 4

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
24 octobre 2024 – 9 h 30				
2022-007	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Anfossi Tassé D'Avirro inc. et Mario D'Avirro Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Stikeman Elliott s.e.n.c.r.l., s.r.l.	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de mesure propre au respect de la loi, de radiation d'inscription et de retrait des droits d'inscription Audience au fond Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 1
28 octobre 2024 – 9 h 30				
2022-007	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Anfossi Tassé D'Avirro inc. et Mario D'Avirro Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Stikeman Elliott s.e.n.c.r.l., s.r.l.	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de mesure propre au respect de la loi, de radiation d'inscription et de retrait des droits d'inscription Audience au fond Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 1
29 octobre 2024 – 9 h 30				
2022-007	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Anfossi Tassé D'Avirro inc. et Mario D'Avirro Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Stikeman Elliott s.e.n.c.r.l., s.r.l.	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de mesure propre au respect de la loi, de radiation d'inscription et de retrait des droits d'inscription Audience au fond Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 1

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
30 octobre 2024 – 9 h 30				
2022-007	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Anfossi Tassé D'Avirro inc. et Mario D'Avirro Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Stikeman Elliott s.e.n.c.r.l., s.r.l.	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de mesure propre au respect de la loi, de radiation d'inscription et de retrait des droits d'inscription Audience au fond Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 1
31 octobre 2024 – 9 h 30				
2022-007	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Anfossi Tassé D'Avirro inc. et Mario D'Avirro Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Stikeman Elliott s.e.n.c.r.l., s.r.l.	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de mesure propre au respect de la loi, de radiation d'inscription et de retrait des droits d'inscription Audience au fond Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 1
4 novembre 2024 – 9 h 30				
2022-007	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Anfossi Tassé D'Avirro inc. et Mario D'Avirro Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Stikeman Elliott s.e.n.c.r.l., s.r.l.	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de mesure propre au respect de la loi, de radiation d'inscription et de retrait des droits d'inscription Audience au fond Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 1

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
5 novembre 2024 – 9 h 30				
2022-007	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Anfossi Tassé D'Avirro inc. et Mario D'Avirro Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Stikeman Elliott s.e.n.c.r.l., s.r.l.	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de mesure propre au respect de la loi, de radiation d'inscription et de retrait des droits d'inscription Audience au fond Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 1
6 novembre 2024 – 9 h 30				
2022-007	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Anfossi Tassé D'Avirro inc. et Mario D'Avirro Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Stikeman Elliott s.e.n.c.r.l., s.r.l.	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de mesure propre au respect de la loi, de radiation d'inscription et de retrait des droits d'inscription Audience au fond Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 1
7 novembre 2024 – 9 h 30				
2022-007	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Anfossi Tassé D'Avirro inc. et Mario D'Avirro Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Stikeman Elliott s.e.n.c.r.l., s.r.l.	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de mesure propre au respect de la loi, de radiation d'inscription et de retrait des droits d'inscription Audience au fond Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 1

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
11 novembre 2024 – 9 h 30				
2022-007	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Anfossi Tassé D'Avirro inc. et Mario D'Avirro Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Stikeman Elliott s.e.n.c.r.l., s.r.l.	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de mesure propre au respect de la loi, de radiation d'inscription et de retrait des droits d'inscription Audience au fond Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 1
12 novembre 2024 – 9 h 30				
2022-007	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Anfossi Tassé D'Avirro inc. et Mario D'Avirro Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Stikeman Elliott s.e.n.c.r.l., s.r.l.	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de mesure propre au respect de la loi, de radiation d'inscription et de retrait des droits d'inscription Audience au fond Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 1
26 novembre 2024 – 9 h 30				
2023-012	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jocelyn Grégoire et 9256-7619 Québec inc. (Cedma Finance) Parties intimées François Bélanger Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers FCA Légal S.E.N.C.R.L. Estelle Savoie-Dufresne, Avocate et Médiatrice inc.	Antonietta Melchiorre Christine Dubé	Demande d'ordonnance intérimaire ou de sauvegarde, de pénalités administratives, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller en valeurs, d'interdictions d'opérations sur valeurs, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi Audience au fond Tenue de l'audience à déterminer

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
27 novembre 2024 – 9 h 30				
2023-012	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jocelyn Grégoire et 9256-7619 Québec inc. (Cedma Finance) Parties intimées François Bélanger Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers FCA Légal S.E.N.C.R.L. Estelle Savoie-Dufresne, Avocate et Médiatrice inc.	Antonietta Melchiorre Christine Dubé	Demande d'ordonnance intérimaire ou de sauvegarde, de pénalités administratives, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller en valeurs, d'interdictions d'opérations sur valeurs, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi Audience au fond Tenue de l'audience à déterminer
28 novembre 2024 – 9 h 30				
2023-012	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jocelyn Grégoire et 9256-7619 Québec inc. (Cedma Finance) Parties intimées François Bélanger Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers FCA Légal S.E.N.C.R.L. Estelle Savoie-Dufresne, Avocate et Médiatrice inc.	Antonietta Melchiorre Christine Dubé	Demande d'ordonnance intérimaire ou de sauvegarde, de pénalités administratives, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller en valeurs, d'interdictions d'opérations sur valeurs, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi Audience au fond Tenue de l'audience à déterminer
29 novembre 2024 – 9 h 30				
2023-012	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jocelyn Grégoire et 9256-7619 Québec inc. (Cedma Finance) Parties intimées François Bélanger Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers FCA Légal S.E.N.C.R.L. Estelle Savoie-Dufresne, Avocate et Médiatrice inc.	Antonietta Melchiorre Christine Dubé	Demande d'ordonnance intérimaire ou de sauvegarde, de pénalités administratives, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller en valeurs, d'interdictions d'opérations sur valeurs, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi Audience au fond

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
				Tenue de l'audience à déterminer
2 décembre 2024 – 9 h 30				
2023-012	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Jocelyn Grégoire et 9256-7619 Québec inc. (Cedma Finance) Parties intimées</p> <p>François Bélanger Partie intimée</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>FCA Légal S.E.N.C.R.L</p> <p>Estelle Savoie-Dufresne, Avocate et Médiatrice inc.</p>	<p>Antonietta Melchiorre Christine Dubé</p>	<p>Demande d'ordonnance intérimaire ou de sauvegarde, de pénalités administratives, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller en valeurs, d'interdictions d'opérations sur valeurs, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi</p> <p>Audience au fond</p> <p>Tenue de l'audience à déterminer</p>
3 décembre 2024 – 9 h 30				
2023-012	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Jocelyn Grégoire et 9256-7619 Québec inc. (Cedma Finance) Parties intimées</p> <p>François Bélanger Partie intimée</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>FCA Légal S.E.N.C.R.L</p> <p>Estelle Savoie-Dufresne, Avocate et Médiatrice inc.</p>	<p>Antonietta Melchiorre Christine Dubé</p>	<p>Demande d'ordonnance intérimaire ou de sauvegarde, de pénalités administratives, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller en valeurs, d'interdictions d'opérations sur valeurs, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi</p> <p>Audience au fond</p> <p>Tenue de l'audience à déterminer</p>
4 décembre 2024 – 9 h 30				
2023-012	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Jocelyn Grégoire et 9256-7619 Québec inc. (Cedma Finance)</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>FCA Légal S.E.N.C.R.L</p>	<p>Antonietta Melchiorre Christine Dubé</p>	<p>Demande d'ordonnance intérimaire ou de sauvegarde, de pénalités administratives, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller en valeurs, d'interdictions d'opérations sur</p>

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
	Parties intimées François Bélanger Partie intimée	Estelle Savoie-Dufresne, Avocate et Médiatrice inc.		valeurs, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi Audience au fond Tenue de l'audience à déterminer
5 décembre 2024 – 9 h 30				
2023-012	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jocelyn Grégoire et 9256-7619 Québec inc. (Cedma Finance) Parties intimées François Bélanger Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers FCA Légal S.E.N.C.R.L. Estelle Savoie-Dufresne, Avocate et Médiatrice inc.	Antonietta Melchiorre Christine Dubé	Demande d'ordonnance intérimaire ou de sauvegarde, de pénalités administratives, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller en valeurs, d'interdictions d'opérations sur valeurs, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi Audience au fond Tenue de l'audience à déterminer
9 décembre 2024 – 9 h 30				
2023-012	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jocelyn Grégoire et 9256-7619 Québec inc. (Cedma Finance) Parties intimées François Bélanger Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers FCA Légal S.E.N.C.R.L. Estelle Savoie-Dufresne, Avocate et Médiatrice inc.	Antonietta Melchiorre Christine Dubé	Demande d'ordonnance intérimaire ou de sauvegarde, de pénalités administratives, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller en valeurs, d'interdictions d'opérations sur valeurs, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi Audience au fond Tenue de l'audience à déterminer

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
10 décembre 2024 – 9 h 30				
2023-012	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jocelyn Grégoire et 9256-7619 Québec inc. (Cedma Finance) Parties intimées François Bélanger Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers FCA Légal S.E.N.C.R.L. Estelle Savoie-Dufresne, Avocate et Médiatrice inc.	Antonietta Melchiorre Christine Dubé	Demande d'ordonnance intérimaire ou de sauvegarde, de pénalités administratives, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller en valeurs, d'interdictions d'opérations sur valeurs, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi Audience au fond Tenue de l'audience à déterminer
11 décembre 2024 – 9 h 30				
2023-012	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jocelyn Grégoire et 9256-7619 Québec inc. (Cedma Finance) Parties intimées François Bélanger Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers FCA Légal S.E.N.C.R.L. Estelle Savoie-Dufresne, Avocate et Médiatrice inc.	Antonietta Melchiorre Christine Dubé	Demande d'ordonnance intérimaire ou de sauvegarde, de pénalités administratives, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller en valeurs, d'interdictions d'opérations sur valeurs, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi Audience au fond Tenue de l'audience à déterminer
12 décembre 2024 – 9 h 30				
2023-012	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jocelyn Grégoire et 9256-7619 Québec inc. (Cedma Finance) Parties intimées François Bélanger Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers FCA Légal S.E.N.C.R.L. Estelle Savoie-Dufresne, Avocate et Médiatrice inc.	Antonietta Melchiorre Christine Dubé	Demande d'ordonnance intérimaire ou de sauvegarde, de pénalités administratives, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller en valeurs, d'interdictions d'opérations sur valeurs, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi Audience au fond

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
				Tenue de l'audience à déterminer
16 décembre 2024 – 9 h 30				
2023-012	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Jocelyn Grégoire et 9256-7619 Québec inc. (Cedma Finance) Parties intimées</p> <p>François Bélanger Partie intimée</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>FCA Légal S.E.N.C.R.L</p> <p>Estelle Savoie-Dufresne, Avocate et Médiatrice inc.</p>	<p>Antonietta Melchiorre Christine Dubé</p>	<p>Demande d'ordonnance intérimaire ou de sauvegarde, de pénalités administratives, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller en valeurs, d'interdictions d'opérations sur valeurs, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi</p> <p>Audience au fond</p> <p>Tenue de l'audience à déterminer</p>
17 décembre 2024 – 9 h 30				
2023-012	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Jocelyn Grégoire et 9256-7619 Québec inc. (Cedma Finance) Parties intimées</p> <p>François Bélanger Partie intimée</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>FCA Légal S.E.N.C.R.L</p> <p>Estelle Savoie-Dufresne, Avocate et Médiatrice inc.</p>	<p>Antonietta Melchiorre Christine Dubé</p>	<p>Demande d'ordonnance intérimaire ou de sauvegarde, de pénalités administratives, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller en valeurs, d'interdictions d'opérations sur valeurs, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi</p> <p>Audience au fond</p> <p>Tenue de l'audience à déterminer</p>
18 décembre 2024 – 9 h 30				
2023-012	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Jocelyn Grégoire et 9256-7619 Québec inc. (Cedma Finance)</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>FCA Légal S.E.N.C.R.L</p>	<p>Antonietta Melchiorre Christine Dubé</p>	<p>Demande d'ordonnance intérimaire ou de sauvegarde, de pénalités administratives, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller en valeurs, d'interdictions d'opérations sur</p>

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
	Parties intimées François Bélanger Partie intimée	Estelle Savoie-Dufresne, Avocate et Médiatrice inc.		valeurs, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi Audience au fond Tenue de l'audience à déterminer
19 décembre 2024 – 9 h 30				
2023-012	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jocelyn Grégoire et 9256-7619 Québec inc. (Cedma Finance) Parties intimées François Bélanger Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers FCA Légal S.E.N.C.R.L. Estelle Savoie-Dufresne, Avocate et Médiatrice inc.	Antonietta Melchiorre Christine Dubé	Demande d'ordonnance intérimaire ou de sauvegarde, de pénalités administratives, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller en valeurs, d'interdictions d'opérations sur valeurs, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi Audience au fond Tenue de l'audience à déterminer
23 décembre 2024 – 9 h 30				
2023-012	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jocelyn Grégoire et 9256-7619 Québec inc. (Cedma Finance) Parties intimées François Bélanger Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers FCA Légal S.E.N.C.R.L. Estelle Savoie-Dufresne, Avocate et Médiatrice inc.	Antonietta Melchiorre Christine Dubé	Demande d'ordonnance intérimaire ou de sauvegarde, de pénalités administratives, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller en valeurs, d'interdictions d'opérations sur valeurs, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi Audience au fond Tenue de l'audience à déterminer

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
8 janvier 2025 – 9 h 30				
2023-012	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Jocelyn Grégoire et 9256-7619 Québec inc. (Cedma Finance) Parties intimées</p> <p>François Bélanger Partie intimée</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>FCA Légal S.E.N.C.R.L</p> <p>Estelle Savoie-Dufresne, Avocate et Médiatrice inc.</p>	<p>Antonietta Melchiorre Christine Dubé</p>	<p>Demande d'ordonnance intérimaire ou de sauvegarde, de pénalités administratives, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller en valeurs, d'interdictions d'opérations sur valeurs, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi</p> <p>Audience au fond</p> <p>Tenue de l'audience à déterminer</p>
9 janvier 2025 – 9 h 30				
2023-012	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Jocelyn Grégoire et 9256-7619 Québec inc. (Cedma Finance) Parties intimées</p> <p>François Bélanger Partie intimée</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>FCA Légal S.E.N.C.R.L</p> <p>Estelle Savoie-Dufresne, Avocate et Médiatrice inc.</p>	<p>Antonietta Melchiorre Christine Dubé</p>	<p>Demande d'ordonnance intérimaire ou de sauvegarde, de pénalités administratives, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller en valeurs, d'interdictions d'opérations sur valeurs, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi</p> <p>Audience au fond</p> <p>Accord (François Bélanger)</p> <p>Tenue de l'audience à déterminer</p>

31 juillet 2024

2.1.2 Décisions

Les décisions listées dans la présente section peuvent inclure des pièces jointes. Afin d'obtenir l'intégralité de la décision incluant les pièces jointes, celle-ci peut être téléchargée directement sur le site web de SOQUIJ.

Autorité des marchés financiers c. Valeurs mobilières Whitehaven inc. - 2022-009-002

<https://t.souqij.ca/Ye45H>

Autorité des marchés financiers c. Dufour - 2022-012-005

<https://t.souqij.ca/Cm6e7>

Autorité des marchés financiers c. Tremblay - 2021-026-014

<https://t.souqij.ca/p7ASa>

Autorité des marchés financiers c. Nelson - 2024-006-001

<https://t.souqij.ca/Pt2f7>

Autorité des marchés financiers c. Opération Phoenix inc. - 2020-019-006

<https://t.souqij.ca/Qt49S>

2.2 AVIS LÉGAUX DE L'AUTORITÉ

Aucune information.

3.

Distribution de produits et services financiers

- 3.1 Avis et communiqués
 - 3.2 Réglementation
 - 3.3 Autres consultations
 - 3.4 Retraits aux registres des représentants
 - 3.5 Modifications aux registres des inscrits
 - 3.6 Avis d'audiences
 - 3.7 Décisions administratives et disciplinaires
 - 3.8 Autres décisions
-

3.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

3.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

3.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

3.4 Retraits aux registres des représentants

Courtiers

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
AL-SHAMMAA	AMEER	BLC SERVICES FINANCIERS INC.	2024-07-25
ANNANE	LYDIA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-07-23
ARANAS	ALDRICH MARALIT	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2024-07-04
BISSON	NATHALIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-07-26
BLANCHETTE	ROXANE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-07-19
BOUCHARD-DESROCHES	DAVE	BLC SERVICES FINANCIERS INC.	2024-07-25
BURGOYNE	LOUISE	SERVICES EN PLACEMENTS PEAK INC.	2024-05-17
CAMARA-PACHECO	PATRICIA	FINANCIÈRE DES PROFESSIONNELS GESTION PRIVÉE INC.	2024-07-19
CHAGNON	DOMINIC	SERVICES FINANCIERS GROUPE INVESTORS INC.	2024-07-24
CHAMPAGNE	KATHY	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-07-15
COUTURE	JONATHAN	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2024-07-10
DE PASTENA	JAMES	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2024-07-19
DESJARDINS	LYNDA	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2024-07-25
DUCHESNE	JIMMY	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-07-24
ERSOV	ANDREA	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2024-07-07
GILBERT	MANON	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2024-07-26
GOMAN	ZEH MARIE SARAH SAMIRA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-07-27
GOMEZ	NICOLAS	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-07-26
GROLEAU	JESSIKA	SERVICES D'INVESTISSEMENT BENEVA INC.	2024-07-25
HENRI	PHILIPPE	BMO NESBITT BURNS INC.	2024-07-25
HOULE	ZACHARIE CLAUDE	VALEURS MOBILIERES DESJARDINS INC.	2024-07-26

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
HOUSSEINI ALPHAGA	SOULEYMANE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-07-24
IMANE	FATIMA ZAHRA	BLC SERVICES FINANCIERS INC.	2024-07-27
JAUVIN	KARINE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-07-22
JOLY	IAN PATRICK	RBC DOMINION VALEURS MOBILIERES INC.	2024-07-23
KABLAN	TCHOUWA MURIEL	FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	2024-07-15
KATAROYAN	KEVORK	FOND DE GESTION TREZ CAPITAL SOCIETE EN COMMANDITE	2024-07-24
KREMASTIOTIS	LEO	BLC SERVICES FINANCIERS INC.	2024-07-22
LANOIE	NICOLAS	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2024-07-25
LAPOINTE	CELINE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-07-25
LEROUX	ISABELLE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-07-23
LESSARD	JADE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-07-22
LUSSIER	NICOLAS	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-07-23
MANN-KRZISNIK	KRISTINA MONICA	FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	2024-07-19
MORIN	HÉLÈNE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-07-28
MORINVILLE	ERIC	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-07-22
NAGAWA	KUMARA	PLACEMENTS CIBC INC.	2024-07-19
PAQUIN	VINCENT	VALEURS MOBILIERES GROUPE INVESTORS INC.	2024-07-15
PAUL	JADE LISA	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2024-07-22
PINARD	MARION	KALEIDO CROISSANCE INC.	2024-07-19
RANTY	ISABELLE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-02-09
ROBERT	WILLIAM CHARLES	FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	2024-07-18
SHREVES	SIDNEY ALVIN	TD WATERHOUSE CANADA INC.	2024-07-18
SIMONOVITS	JOEL	EMBARK ÉTUDIANT CORP.	2024-07-26

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
SINGH JASSAL	MEHTAAB	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2024-07-21
ST-GEORGES	ALEX	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-07-23
SULLIVAN	NANTAMBU	PLACEMENTS CIBC INC.	2024-07-19
THOMAS	JONATHAN MICHEL	FINANCIÈRE DES PROFESSIONNELS GESTION PRIVÉE INC.	2024-07-12
VIGNON	OLIVIER	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2024-07-21
ZOCCALI	MARK ALAN	TD WATERHOUSE CANADA INC.	2024-07-22

Cabinets de services financiers

Sans mode d'exercice

Liste des représentants qui ne sont plus autorisés à agir dans une ou plusieurs disciplines

Vous trouverez ci-dessous la liste des représentants dont au moins l'une des disciplines mentionnées à leur certificat de l'Autorité est sans mode d'exercice. Par conséquent, ces individus ne sont plus autorisés à exercer leurs activités dans la ou les disciplines mentionnées dans cette liste et ce, depuis la date qui y est indiquée.

Représentants ayant régularisé leur situation

Il se peut que certains représentants figurant sur cette liste aient régularisé leur situation depuis la date de sans mode d'exercice de leur droit de pratique pour la ou les disciplines mentionnées. En effet, certains pourraient avoir procédé à une demande de rattachement et avoir récupéré leur droit de pratique dans l'une ou l'autre de ces disciplines. Dans de tels cas, il est possible de vérifier ces renseignements auprès d'un agent du centre de renseignements au :

Québec : (418) 525-0337
 Montréal : (514) 395-0337
 Sans frais : 1 877 525-0337.

Veillez-vous référer à la légende suivante pour consulter la liste de représentants. Cette légende indique les disciplines et catégories identifiées de 1a à 6a, la discipline 16a et les mentions spéciales C et E.

Disciplines et catégories de disciplines	Mentions spéciales
1a Assurance de personnes	C Courtage spécial
1b Assurance contre les accidents ou la maladie	E Expertise en règlement de sinistre à l'égard des polices souscrites par l'entremise du cabinet auquel il rattaché
2a Assurance collective de personnes	
2b Régime d'assurance collective	

2c	Régime de rentes collectives
3a	Assurance de dommages (Agent)
3b	Assurance de dommages des particuliers (Agent)
3c	Assurance de dommages des entreprises (Agent)
4a	Assurance de dommages (Courtier)
4b	Assurance de dommages des particuliers (Courtier)
4c	Assurance de dommages des entreprises (Courtier)
5a	Expertise en règlement de sinistres
5b	Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des particuliers
5c	Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des entreprises
6a	Planification financière
16a	Courtage hypothécaire

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
123309	MATTE, ISABELLE	1a	2024-07-24
124432	MORIN, HÉLÈNE	6a	2024-07-29
125042	NICOLE, ALAIN	4a	2024-07-30
125317	OUELLET, ÉRIC	6a	2024-07-30
125817	PAQUIN, JOANNE	6a	2024-07-30
134146	VÉZINA, JOCELYNE	6a	2024-07-25
134146	VÉZINA, JOCELYNE	1a	2024-07-25
141587	LEVASSEUR, ALAIN	4a	2024-07-24
152387	BROSSEAU, LAURENT-PHILIPPE	1a	2024-07-26
152387	BROSSEAU, LAURENT-PHILIPPE	2b	2024-07-26
157215	LATULIPPE, JULIEN	3a	2024-07-29
158435	CARON, JOHANNE	4b	2024-07-29
167236	GIRARD, LINE	4a	2024-07-30
171251	HENRI, PHILIPPE	6a	2024-07-26
174755	SIMARD, VICKY	5a	2024-07-24
177029	VOULIGNY-ARCHAMBAULT, AMÉLIE	4a	2024-07-29

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
182758	ROY, ANDRÉE	2b	2024-07-29
196201	LAFLEUR, CAROLINE	6a	2024-07-25
197278	VINET, VALÉRIE	1a	2024-07-26
199537	POPOVSKY, FABIAN ALBERTO	4a	2024-07-29
205388	JOLY, IAN	1a	2024-07-25
205388	JOLY, IAN	6a	2024-07-25
213410	TRUDEL, MARC-ANDRÉ	5a	2024-07-24
213431	LANDRY, MAXIME	1a	2024-07-29
215415	AOUI, HAMZA	1b	2024-07-29
221677	BRESTANSKY, WILLIAM	1a	2024-07-24
221677	BRESTANSKY, WILLIAM	2a	2024-07-24
226564	MORIN, HÉLÈNE	1a	2024-07-26
227118	ROY, AUDREY	3a	2024-07-29
229948	ALIZADEH, FARIBA	1a	2024-07-25
229948	ALIZADEH, FARIBA	2a	2024-07-25
230187	TIRDEA, VITALIE	3b	2024-07-26
230717	LAFLEUR, FRANCIS	1a	2024-07-26
239784	NDAYISENGA, DIVINE	5b	2024-07-29
241057	SERFATY, EVA	4a	2024-07-30
243931	CHAGNON, DOMINIC	6a	2024-07-26
243931	CHAGNON, DOMINIC	1a	2024-07-26
243960	DUCHESNE, MAUDE	1a	2024-07-29
245039	MONTAMBEAULT, ROSALIE	3b	2024-07-29
246981	HUREAU, ARNAUD	1a	2024-07-30
246981	HUREAU, ARNAUD	2a	2024-07-30
248755	LEGRAND, CYRIL	4a	2024-07-30
250063	DIAMANTOPOULOS, CHRISTOPHER	1a	2024-07-30
250111	LAVIGNE, JOANIE	3b	2024-07-30
250307	CELLINI, SAMUELE	1a	2024-07-25
250972	LAVIOLETTE, CHRISTIAN	3b	2024-07-29
251083	JOZWIAK, EWELINA	4b	2024-07-30
251331	MONETTE, JADE	1a	2024-07-30
251448	TCHA, ROSALIE	1a	2024-07-24
251478	LEMAY ST-MARTIN, ALEXIS	4c	2024-07-25
252369	DURANLEAU, LUDOVIC	3b	2024-07-29
252551	THIBEAULT, JONATHAN	4b	2024-07-30
253592	GAGNON BONNEAU, ANTHONY	4b	2024-07-30
254630	PAQUIN, VINCENT	1a	2024-07-25

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
255429	VEILLEUX, MARC-ANDRE	3b	2024-07-30
256455	GUO, DAN	1a	2024-07-30
256520	TOPPING, NICOLAS	3b	2024-07-30
257104	ZOCCALI, MARK	6a	2024-07-25
258447	GAGNÉ, VÉRONIQUE DONGHUA	3b	2024-07-30
258602	PICKNELL, WILLIAM	5b	2024-07-30
258619	COURVILLE, ÉRIC	1a	2024-07-29
258760	DE LA CHEVROTIÈRE, FÉLIX	1a	2024-07-29
259125	PICHET, OLIVIA	3b	2024-07-30
259463	ANDREI, SILVIU ADRIAN	1a	2024-07-26
259785	SAINDON, MIKAEL	3b	2024-07-30
260081	BOUDEBBOUZE, MANEL	3b	2024-07-30
260332	GAUDREAU, KATERINE	3b	2024-07-30
260398	MARTEL, NATHAN	1a	2024-07-29
260697	LORD, ANTHONY	1a	2024-07-29
260764	DESBIENS, VERONIC	4b	2024-07-25
260808	RICHER, NATANYEL	3b	2024-07-29
261481	TABET, MICHEL	1a	2024-07-26
262170	WADI, TALAL	3c	2024-07-29
262527	DION, GHISLAIN	1a	2024-07-26
262560	ST JACQUES THERRIEN, CATHERINE	4b	2024-07-29
262751	GAUTHIER ST-PIERRE, SARAH	1a	2024-07-29
262855	ANSAH, JENNIFER KUPUALOR	1a	2024-07-26
262860	MBUYI MUNGEDI, EMMANUELLA	1a	2024-07-29
263185	BÉGIN, AMÉLIE	1a	2024-07-26
263495	STEULLET, FLORENT	5b	2024-07-30
263682	GIASSON, CAROLINE	3b	2024-07-24
263721	BOURGON, KEVIN	1a	2024-07-26
263728	ST-GELAIS, ALEXANDRE	1a	2024-07-26

3.5 MODIFICATION AUX REGISTRES DES INSCRITS

3.5.1 Les cessations de fonctions d'une personne physique autorisée, d'une personne désignée responsable, d'un chef de la conformité ou d'un dirigeant responsable

Conseillers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
IMBEAULT & CARON INC.	CADORETTE	JEAN-PIERRE	2024-07-26
IMBEAULT & CARON INC.	IMBEAULT	SIMON	2024-07-26
IMBEAULT & CARON INC.	IMBEAULT	SYLVAIN	2024-07-26
IMBEAULT & CARON INC.	MARQUIS	OLIVIER	2024-07-26

3.5.2 Les cessations d'activités

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Disciplines	Date de cessation
502117	ISABELLE MATTE	ASSURANCE DE PERSONNES	2024-07-24
504411	GÉRARD LANTEIGNE & ASSOCIÉS INC.	ASSURANCE COLLECTIVE DE PERSONNES ASSURANCE DE PERSONNES	2024-07-29
509987	LAURENT-PHILIPPE BROSSEAU	ASSURANCE DE PERSONNES ASSURANCE COLLECTIVE DE PERSONNES	2024-07-26
511481	YVAN MICHAUD	ASSURANCE DE PERSONNES	2024-07-26
512036	SERVICES FINANCIERS STEVE CYR INC.	ASSURANCE DE PERSONNES ASSURANCE COLLECTIVE DE PERSONNES	2024-07-30
602015	EMILIE VEILLEUX	ASSURANCE DE PERSONNES	2024-07-30
607813	PETER GUAY-WESTON	ASSURANCE DE PERSONNES	2024-07-26

Radiation

Nom de la firme	Catégorie	Date de la décision
IMBEAULT & CARON INC.	GESTIONNAIRE DE PORTEFEUILLE EN DÉRIVÉS GESTIONNAIRE DE PORTEFEUILLE	2024-07-26

3.5.3 Les ajouts concernant les personnes physiques autorisées, les personnes désignées responsables, les chefs de la conformité ou les dirigeants responsables

Courtiers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date
AGORA SERVICES INTERMÉDIAIRES CORP.	DAS	ARUP NARAYAN	2024-07-25
BAYCOR FINANCIAL INC.	BAKER	CAMERON	2024-07-25
GLOBEVEST CAPITAL LTÉE	ROY	ALEXANDRE	2024-07-29

Conseillers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date
BAYCOR FINANCIAL INC.	BAKER	CAMERON	2024-07-25
GLOBEVEST CAPITAL LTÉE	ROY	ALEXANDRE	2024-07-29

Gestionnaires

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date
GLOBEVEST CAPITAL LTÉE	ROY	ALEXANDRE	2024-07-29

3.5.4 Les nouvelles inscriptions

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet	Nom du dirigeant responsable	Disciplines	Date d'émission
608678	SERVICES FINANCIERS CAROLINE MORIN INC.	CAROLINE MORIN	Assurance de personnes Assurance collective de personnes Planification financière	2024-07-24
608679	FORTUNEWISE FINANCIAL SERVICES LTD.	JIA YING WU	Assurance de personnes	2024-07-24
608681	YVAN LAPIERRE INC.	YVAN LAPIERRE	Assurance de personnes Planification financière	2024-07-25
608683	HALPENNY BENEFITS & RETIREMENT SPECIALISTS	DONALD LAMOUREUX	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2024-07-25
608685	9503-9152 QUÉBEC INC.	MARTN GAGNON	Assurance de personnes	2024-07-25
608686	WESTON PLACEMENTS ET ASSURANCES INC.	PETER GUAY-WESTON	Assurance de personnes	2024-07-26
608687	SERVICES FINANCIERS EMILIE VEILLEUX INC.	ÉMILIE VEILLEUX	Assurance de personnes	2024-07-30

3.6 AVIS D'AUDIENCES

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) – AOÛT 2024

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Joey Stracuzzi	2024-02-01(C)	M ^e Daniel Fabien Vice-président Mme Catherine Plante Membre Mme Sophie Chalifour Membre	20 août 2024 À 9h30	Visioconférence Pour le lien de connexion, contacter le greffe au : greffe@chad.qc.ca	Exercer ses activités de manière malhonnête Exercer ses activités de manière négligente	Culpabilité et sanction

3.7 DÉCISIONS ADMINISTRATIVES ET DISCIPLINAIRES

Aucune information.

3.7.1 Autorité

DÉCISION N° 2024-OED-1040993

MONSIEUR DEVE BARTHELEMY-ANILUS
[...]

N° client : 3001001460

**Décision refusant le renouvellement de votre certificat dans la catégorie de discipline de l'assurance de dommages des entreprises (courtier).
(Article 220 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, RLRQ, c. D-9.2)**

L'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») est l'organisme qui administre l'ensemble des lois régissant l'encadrement du secteur financier au Québec, notamment la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, RLRQ, c. D-9.2 (la « LDPSF »). L'article 184 de la LDPSF précise que cet organisme a pour mission de veiller à la protection du public.

Dans le cadre de cette mission, l'article 220 de la LDPSF prévoit que : « *L'Autorité peut, pour une discipline, refuser de délivrer ou de renouveler un certificat ou l'assortir de conditions ou de restrictions si elle est d'avis que celui qui le demande ne possède pas la probité nécessaire pour exercer des activités dans une telle discipline (...)* ».

1. Deve Barthelemy-Anilus (le « Représentant ») demande le renouvellement de son certificat dans la catégorie de discipline de l'assurance de dommages des entreprises (courtier).
2. Dans le cadre de l'analyse de cette demande, l'Autorité a constaté que le Représentant a fait l'objet d'un congédiement par le cabinet BFL Canada Services de risques et assurances inc. (« BFL ») en date du 18 avril 2023.
3. L'Autorité a procédé à une analyse du dossier du Représentant afin de déterminer s'il y a lieu ou non de refuser le renouvellement de son certificat en vertu de l'article 220 de la LDPSF.

FAITS CONSTATÉS

4. Le 18 avril 2023, l'Autorité recevait un *Formulaire de retrait de représentant* à l'égard du Représentant de la part de BFL.
5. Il appert de ce formulaire que le Représentant a été congédié [...].
6. Il ressort des informations complémentaires reçues de la part de BFL que :
 - [...]
 - [...]
 - [...]
 - [...]
 - [...]

VERSION DES FAITS DU REPRÉSENTANT

7. L'Autorité a demandé sa version des faits au Représentant. Ce dernier explique ceci :
 - La raison de la fin de son emploi auprès de BFL est un différend avec [...].
 - Les ressources humaines de BFL ont été mises au courant de la situation et elles l'ont « laissé partir » avant qu'il ne puisse régler le tout avec eux.
 - La situation a été réglée par une entente [...].
 - Le Représentant estime que la protection du public n'est pas compromise par sa situation, car les événements se sont déroulés en dehors de son travail de courtier commercial, dans un cadre personnel. Il considère ainsi avoir la probité nécessaire pour exercer des activités de représentant malgré ces événements.

PRÉAVIS ET OBSERVATIONS REÇUES

8. Dans ce contexte, le 15 mai 2024, l'Autorité transmettait au Représentant un préavis à une décision en vertu de l'article 5 de la Loi sur la justice administrative, RLRQ, c. J-3 (la « LJA »).
9. Dans son préavis, l'Autorité donnait au Représentant l'opportunité de lui transmettre ses observations par écrit, au plus tard quinze jours suivant la réception du préavis.
10. L'Autorité a reçu du Représentant des observations le 30 mai 2024 et en a tenu compte pour prendre sa décision. Le Représentant mentionne notamment ceci dans ses observations :

- Il reconnaît pleinement les erreurs l'ayant mené à son congédiement. Il mentionne avoir entrepris une introspection et une profonde réflexion sur ses actions passées. Il comprend l'importance de l'intégrité à avoir en tant que courtier et a pris connaissance de l'éthique professionnelle à avoir dans son ensemble afin de s'assurer de bien comprendre ses obligations en tant que courtier en assurance.
- Il est pleinement conscient de la perception sur sa propre réputation auprès de ses pairs, mais aussi sur la confiance que doit avoir le public envers les courtiers en assurance.
- Il mentionne que son travail n'a jamais affecté la confiance du public.
- Étant dans la profession depuis neuf ans, il s'engage fermement à regagner cette confiance auprès de l'Autorité en ayant un comportement irréprochable comme individu représentant la profession de courtier et à avoir une pratique éthique personnelle sans faute. Il est également prêt à accepter toutes conditions ou restrictions supplémentaires.

ANALYSE

11. L'Autorité a étudié attentivement les observations présentées par le Représentant et l'ensemble des faits au dossier.
12. La probité est une qualité morale de droiture, de bonne foi et d'honnêteté qui se manifeste par l'observation rigoureuse des règles morales et des principes de la justice.
13. Il est primordial pour un représentant certifié dans le domaine des services financiers de maintenir en tout temps cette probité. Il s'agit d'une qualité essentielle que doit détenir toute personne ou entité œuvrant dans ce domaine.
14. L'Autorité est par ailleurs justifiée de considérer l'ensemble des agissements d'un représentant pour rendre sa décision à cet égard.
15. L'Autorité considère que les événements qui ont mené au congédiement du Représentant sont des gestes très graves et préoccupants. Il ne s'agit pas de comportements dont on est en droit de s'attendre d'un représentant dans le domaine des services financiers.
16. Il appert que le Représentant a [...].
17. Il ne pouvait ignorer que ses agissements étaient frauduleux.
18. Dans ses observations, le Représentant admet avoir commis les gestes reprochés et s'engage à avoir un comportement irréprochable à titre de représentant du domaine des services financiers.

19. L'Autorité rappelle qu'elle a pour mission de protéger le public et les consommateurs et que, dans le cadre de sa mission, elle doit favoriser la confiance des personnes et des entreprises à l'égard notamment, des représentants et autres intervenants qui œuvrent dans le secteur financier.
20. Les manquements reprochés au Représentant vont au cœur même de la profession. [...].
21. [...], cela ne minimise pas la gravité des gestes posés. D'ailleurs, l'Autorité tient à souligner que [...].
22. L'Autorité est d'avis que les manquements qui sont reprochés au Représentant affectent gravement sa probité, démontrent qu'il n'a pas le comportement attendu d'un représentant du domaine des services financiers et donc, que la protection du public est gravement à risque.

DÉCISION

En vertu des éléments mentionnés précédemment, l'Autorité considère que le renouvellement du certificat du Représentant dans la catégorie de discipline de l'assurance de dommages des entreprise (courtier) doit être refusé puisque celui-ci ne possède pas la probité requise à cette fin.

Considérant l'article 184 de la LDPSF;

Considérant l'article 220 de la LDPSF;

Considérant les articles 5 de la LJA;

Considérant l'ensemble des faits et les observations reçues du Représentant;

Considérant l'acte d'autorisation de signature de certains actes, documents ou écrits pris en vertu de l'article 24.1 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1 et les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de cette même loi.

Considérant la protection du public;

Pour ces motifs, il convient pour l'Autorité :

Refuser le renouvellement du certificat du Représentant dans la catégorie de discipline de l'assurance de dommages des entreprises (courtier).

La décision prend effet immédiatement et est exécutoire malgré toute demande de révision éventuelle.

Fait le 18 juillet 2024.

Christian Beaulieu

Directeur principal des opérations d'encadrement de la distribution

3.7.2 TMF

Les décisions prononcées par le Bureau de décision et de révision sont publiées à la section 2.2 du bulletin.

3.7.3 OAR

Veillez noter que les décisions rapportées ci-dessous peuvent faire l'objet d'un appel, selon les règles qui leur sont applicables.

3.7.3.1 Comité de discipline de la CSF

Aucune information.

3.7.3.2 Comité de discipline de la ChAD

Aucune information.

3.7.3.3 OCRI

Aucune information.

3.7.3.4 Bourse de Montréal Inc.

Aucune information.

3.8 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

4.

Indemnisation

- 4.1 Avis et communiqués
 - 4.2 Réglementation
 - 4.3 Autres consultations
 - 4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers
 - 4.5 Autres décisions
-

4.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

4.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

4.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

4.4 FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS

Aucune information.

4.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

5.

Institutions financières

- 5.1 Avis et communiqués
 - 5.2 Réglementation et lignes directrices
 - 5.3 Autres consultations
 - 5.4 Avis d'intention des assujettis et autres avis
 - 5.5 Sanctions administratives
 - 5.6 Protection des dépôts
 - 5.7 Autres décisions
-

5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.

5.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

5.4.1 Assureurs

Aucune information.

5.4.2 Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne

FIDUCIE RAYMOND JAMES (QUÉBEC) LTÉE COMPAGNIE TRUST SOLUS

Avis d'intention de fusionner

Conformément à l'article 128 de la *Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne*, RLRQ c. S-29.02 (« LSFSE »), Fiducie Raymond James (Québec) Ltée et Compagnie Trust Solus ont donné avis de leur intention de fusionner en une seule société par actions en vertu des dispositions de la *Loi sur les sociétés de fiducies et de prêt*, L.C. 1991, ch. 45 (la « LSFP »).

Personnes morales fusionnantes :

➤ **Fiducie Raymond James (Québec) Ltée**

1000, rue De La Gauchetière Ouest
Bureau 2600
Montréal, (Québec)
H3B 4W5

➤ **Compagnie Trust Solus**

1400 – 100 Yonge Street
Toronto, (Ontario)
M5C 2W1

Personne morale issue de la fusion :

➤ Nom : **Compagnie Trust Solus**
Lieu du siège : 1400 – 100 Yonge Street
Toronto, (Ontario)
M5C 2W1

L'Autorité procèdera aux réexamens des autorisations de Fiducie Raymond James (Québec) Ltée et Compagnie Trust Solus afin de déterminer si elles pourront être maintenues, subordonnées à la prise de tout engagement que l'Autorité juge nécessaire pour assurer le respect de la LSFSE, ou assorties de conditions ou restrictions. L'avis de décision sera publié au Bulletin.

Pour plus d'information concernant ces sociétés de fiducie, veuillez accéder au *Registre des assureurs, institutions de dépôts et sociétés de fiducie* disponible sur le site Web de l'Autorité à l'adresse suivante :

<https://lautorite.gc.ca/grand-public/registres/registre-assureurs-institutions-de-depots-et-societes-de-fiducie>

Le 1er août 2024

FIDUCIE RAYMOND JAMES (QUÉBEC) LTÉE

Avis de maintien d'une autorisation à la suite d'un changement projeté d'autorité de réglementation

Avis est donné que l'Autorité des marchés financiers a maintenu inchangée l'autorisation d'exercer au Québec l'activité de société de fiducie de Fiducie Raymond James (Québec) Ltée (« FRJQ ») à la suite d'un réexamen effectué conformément aux articles 126, 134 et 135 de la *Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne, RLRQ c. S-29.02*. Ce réexamen a été effectué en raison de l'intention de FRJQ de changer d'autorité de réglementation.

Cet avis fait suite à l'avis d'intention publié le 30 mai 2024.

Pour plus d'information concernant cet assureur, veuillez accéder au *Registre des assureurs, institutions de dépôts et sociétés de fiducie* disponible sur le site Web de l'Autorité à l'adresse suivante :

<https://lautorite.gc.ca/grand-public/registres/registre-assureurs-institutions-de-depots-et-societes-de-fiducie>

Le 1er août 2024

5.4.3 Coopératives de services financiers

Aucune information.

5.5 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

5.6 PROTECTION DES DÉPÔTS

Aucune information.

5.7 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

6.

Marchés de valeurs et des instruments dérivés

- 6.1 Avis et communiqués
 - 6.2 Réglementation et instructions générales
 - 6.3 Autres consultations
 - 6.4 Sanctions administratives pécuniaires
 - 6.5 Interdictions
 - 6.6 Placements
 - 6.7 Agréments, autorisations et opérations sur dérivés de gré à gré
 - 6.8 Offres publiques
 - 6.9 Information sur les valeurs en circulation
 - 6.10 Autres décisions
 - 6.11 Annexes et autres renseignements
-

6.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

6.2 RÉGLEMENTATION ET INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

6.2.1 Consultation

Projets de règlements

Loi sur les valeurs mobilières
(chapitre V-1.1, a. 331.1, par. 1°, 6°, 11° et 34° et a. 331.2)

Modification de certains règlements et certaines instructions générales portant sur la catégorie supérieure de la Bourse des valeurs canadiennes, les nouvelles dénominations Cboe Canada Inc. et AQSE Growth Market ainsi que les obligations relatives au vote majoritaire par procuration

Avis est donné par l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »), que, conformément à l'article 331.2 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, chapitre V-1.1, les règlements suivants dont le texte est publiés ci-dessous, pourront être pris par l'Autorité et ensuite soumis au ministre des Finances pour approbation, avec ou sans modification, à l'expiration d'un délai de 90 jours à compter de leur publication au Bulletin de l'Autorité :

- *Règlement modifiant le Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus;*
- *Règlement modifiant le Règlement 44-101 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus simplifié;*
- *Règlement modifiant le Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus;*
- *Règlement modifiant le Règlement 45-513 sur la dispense de prospectus pour placement de titres auprès de porteurs existants;*
- *Règlement modifiant l'Instruction canadienne 46-201, Modalités d'entiercement applicables aux premiers appels publics à l'épargne;*
- *Règlement modifiant le Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue;*
- *Règlement modifiant le Règlement 51-105 sur les émetteurs cotés sur les marchés de gré à gré américains;*
- *Règlement modifiant le Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs;*
- *Règlement modifiant le Règlement 52-110 sur le comité d'audit;*
- *Règlement modifiant le Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance;*
- *Règlement modifiant le Règlement 61-101 sur les mesures de protection des porteurs minoritaires lors d'opérations particulières;*
- *Règlement modifiant le Règlement 62-104 sur les offres publiques d'achat et de rachat;*
- *Règlement modifiant le Règlement 71-102 sur les dispenses en matière d'information continue et autres dispenses en faveur des émetteurs étrangers;*

- *Règlement modifiant le Règlement 81-101 sur le régime de prospectus des organismes de placement collectif.*

Vous trouverez également ci-dessous les projets de modification aux instructions générales suivants :

- *Modification de l'Instruction générale relative au Règlement 44-101 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus simplifié;*

- *Modification de l'Instruction générale relative au Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs.*

Consultation

Toute personne intéressée ayant des commentaires à formuler à ce sujet est priée de les faire parvenir par écrit au plus tard le **30 octobre 2024**, en s'adressant à :

Me Philippe Lebel
Secrétaire et directeur général des affaires juridiques
Autorité des marchés financiers
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Télécopieur : (514) 864-6381
Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à :

Déborah Koualé-Bénimé
Analyste experte à la réglementation, Direction de l'encadrement réglementaire
Autorité des marchés financiers
514 395-0337, poste 4383
Numéro sans frais : 1 877 525-0337
deborah.kouale-benime@lautorite.qc.ca

Najla Sebaai
Analyste experte à la réglementation, Direction de l'encadrement réglementaire
Autorité des marchés financiers
514 395-0337, poste 4398
Numéro sans frais : 1 877 525-0337
najla.sebaai@lautorite.qc.ca

Le 1^{er} août 2024

Avis de consultation des ACVM

Projets de modification de certains règlements et certaines instructions générales portant sur la catégorie supérieure de la Bourse des valeurs canadiennes, les nouvelles dénominations Cboe Canada Inc. et AQSE Growth Market ainsi que les obligations relatives au vote majoritaire par procuration

Le 1^{er} août 2024

Introduction

Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les **ACVM** ou **nous**) publions pour une période de consultation de 90 jours des projets de modification des textes suivants (les **projets de modification**) :

- le *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus*;
- le *Règlement 44-101 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus simplifié (le **Règlement 44-101**)*;
- l'*Instruction générale relative au Règlement 44-101 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus simplifié*;
- le *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus (le **Règlement 45-106**)*;
- le *Règlement 45-513 sur la dispense de prospectus pour placement de titres auprès de porteurs existants*;
- l'*Instruction canadienne 46-201, Modalités d'entiercement applicables aux premiers appels publics à l'épargne (l'**Instruction canadienne 46-201**)*;
- le *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue (le **Règlement 51-102**)*;
- le *Règlement 51-105 sur les émetteurs cotés sur les marchés de gré à gré américains*;
- le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*;
- l'*Instruction générale relative au Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*;
- le *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*;
- le *Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance*;
- le *Règlement 61-101 sur les mesures de protection des porteurs minoritaires lors d'opérations particulières (le **Règlement 61-101**)*;
- le *Règlement 62-104 sur les offres publiques d'achat et de rachat (le **Règlement 62-104**)*;
- le *Règlement 71-102 sur les dispenses en matière d'information continue et autres dispenses en faveur des émetteurs étrangers*;
- le *Règlement 81-101 sur le régime de prospectus des organismes de placement collectif*.

La période de consultation prendra fin le 30 octobre 2024.

-2-

Le texte des projets de modification des règlements et des instructions générales est publié avec le présent avis et peut être consulté sur le site Web des territoires membres des ACVM, notamment :

- www.lautorite.qc.ca
- www.asc.ca
- www.bcsc.bc.ca
- nssc.novascotia.ca
- www.fcnb.ca
- www.osc.ca
- www.fcaa.gov.sk.ca
- mbsecurities.ca

Objet

Les projets de modification des règlements et des instructions générales visent à répondre à ce qui suit :

- la création par la Bourse des valeurs canadiennes (la CSE), au moyen de modifications à ses politiques d'inscription, d'une catégorie supérieure (la **catégorie supérieure de la CSE**) pour l'inscription des émetteurs non émergents, mais qui est actuellement classée comme une catégorie d'émetteurs émergents dans la législation en valeurs mobilières;
- le changement de dénomination des marchés PLUS, qui deviennent AQSE Growth Market par suite de leur vente par PLUS Markets Group plc;
- le changement de dénomination de La Neo Bourse Aequis Inc. pour Cboe Canada Inc. en raison de son acquisition par Cboe Global;
- les modifications apportées à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (la LCSA) concernant le « vote majoritaire », lesquelles sont susceptibles d'avoir engendré de l'incertitude quant aux choix de vote qui doivent être offerts aux porteurs dans le cadre d'une élection d'administrateurs non contestée chez des émetteurs assujettis constitués en vertu de la LCSA et ceux prévus par la législation en valeurs mobilières.

Les projets de modification des règlements et des instructions générales ont également pour but de garantir que les émetteurs de la catégorie supérieure de la CSE sont traités de manière identique en vertu de la législation en valeurs mobilières que les émetteurs inscrits à la cote d'une autre bourse d'émetteurs non émergents.

Contexte

Les modifications des politiques d'inscription de la CSE instaurant la catégorie supérieure de la CSE sont entrées en vigueur le 3 avril 2023. Cette catégorie a été créée pour les émetteurs non émergents, et ses conditions d'inscription initiales et continues cadrent avec celles des bourses d'émetteurs non émergents. Or, la CSE est une bourse d'émetteurs émergents au sens donné au terme « émetteur émergent » dans la législation en valeurs mobilières.

Le 15 janvier 2019, La Neo Bourse Aequis Inc. est devenue la Bourse NEO Inc., puis, le 1^{er} juin 2022, Cboe Canada Holdings, ULC a acquis l'actionnaire direct de cette bourse. Depuis le

-3-

1^{er} janvier 2024, cette dernière a été fusionnée avec d'autres entités apparentées pour former une seule entité juridique nommée Cboe Canada Inc.

Les marchés PLUS sont devenus AQSE Growth Market, exploité par Aquis Stock Exchange Limited.

Le 31 août 2022 marque l'entrée en vigueur de modifications touchant la LCSA et le *Règlement sur les sociétés par actions de régime fédéral* (2001) (les **modifications visant le vote majoritaire**) qui exigent généralement que, dans le cadre d'une élection d'administrateurs non contestée chez un émetteur assujéti constitué en vertu de la LCSA, chaque candidat au poste d'administrateur soit élu à la « majorité des voix » exprimées. Lorsque les modifications visant le vote majoritaire s'appliquent, le formulaire de procuration doit permettre aux porteurs de préciser, pour chacun des candidats au poste d'administrateur, le sens dans lequel le droit de vote doit être exercé, alors que selon le paragraphe 6 de l'article 9.4 du Règlement 51-102, il doit permettre de préciser si le mandataire doit exercer ou s'abstenir d'exercer le droit de vote afférent aux titres.

Pour dissiper toute incertitude quant aux choix de vote devant être offerts aux porteurs des émetteurs assujétis constitués en vertu de la LCSA selon les modifications visant le vote majoritaire et ceux prévus au paragraphe 6 de l'article 9.4 du Règlement 51-102, les territoires représentés au sein des ACVM ont rendu le 31 janvier 2023 des décisions générales locales essentiellement harmonisées qui dispensent les émetteurs assujétis constitués en vertu de la LCSA de l'obligation relative au formulaire de procuration en lien avec l'élection des administrateurs prévue au paragraphe susmentionné dans le cadre d'une élection d'administrateurs non contestée (les **décisions générales**)¹.

Dans certains territoires représentés au sein des ACVM, la décision générale locale expirera seulement lorsque les modifications connexes du Règlement 51-102 entreront en vigueur. Par contre, la décision générale locale de l'Ontario expirera le 31 janvier 2026. Si ces modifications ne sont pas en vigueur au moment où celle-ci expirera, il y aura de nouveau de l'incertitude quant aux choix de vote qui doivent être offerts aux porteurs des émetteurs assujétis constitués en vertu de la LCSA selon les modifications visant le vote majoritaire et ceux prévus par la législation en valeurs mobilières de l'Ontario. Les projets de modification des règlements auraient pour effet de dissiper cette incertitude.

Sommaire des projets de modification des règlements et des instructions générales

Les projets de modification des règlements et des instructions générales sont essentiellement d'ordre administratif et ont pour but principal de refléter le changement de dénomination de La Neo Bourse Aequitas Inc. et des marchés PLUS, ainsi que d'ajouter « Cboe Canada Inc. » à la définition de « bourse désignée » dans le Règlement 62-104 afin d'inscrire dans la réglementation la nouvelle dénomination de La Neo Bourse Aequitas Inc. qui se trouve dans les décisions de désignation locales.

Les projets de modification des règlements et des instructions générales comportent également des changements qui ne sont pas d'ordre administratif.

¹ La Décision générale coordonnée 51-930 dispensant certains émetteurs assujétis de l'obligation relative au formulaire de procuration.

-4-

Définition d'émetteur émergent

La catégorie supérieure de la CSE a été créée pour les émetteurs non émergents, et ses conditions d'inscription initiales et continues cadrent avec celles des bourses d'émetteurs non émergents. Cependant, au sens de la législation en valeurs mobilières, les émetteurs de cette catégorie sont des « émetteurs émergents » et sont ainsi tenus de se conformer aux obligations applicables à ce type d'émetteurs. Les projets de modification des règlements et des instructions générales ont pour objectif de réviser les définitions d'« émetteur émergent » et d'« émetteur émergent au stade du premier appel public à l'épargne » de plusieurs règlements afin d'en exclure les émetteurs de la catégorie supérieure de la CSE. Ces projets de modification font que ces derniers devront se conformer aux obligations prévues par la législation en valeurs mobilières s'appliquant aux émetteurs non émergents.

Modifications visant le vote majoritaire

Les projets de modification des règlements visent à inscrire dans la réglementation la dispense prévue par les décisions générales. Ils introduisent une disposition dans le Règlement 51-102 qui préciserait que le paragraphe 6 de l'article 9.4 de ce règlement ne s'applique pas au formulaire de procuration transmis aux porteurs de l'émetteur assujéti en ce qui concerne l'élection de ses administrateurs s'il est constitué ou prorogé sous le régime de la LCSA et se conforme au paragraphe 2 de l'article 54.1 du *Règlement sur les sociétés par actions de régime fédéral* (2001), ou s'il est constitué ou prorogé en vertu de lois d'un autre territoire qui comportent une obligation substantiellement similaire à celle du paragraphe susmentionné et qu'il s'y conforme.

Modernisation de la convention d'entiercement

L'Instruction canadienne 46-201 et les politiques de certaines bourses exigent de l'émetteur et de ses principaux intéressés qu'ils signent la convention d'entiercement prévue à l'Annexe 46-201A1 dans le cadre de la plupart des premiers appels publics à l'épargne. Le projet de modification de cette instruction canadienne modernise la convention d'entiercement en supprimant l'obligation que celle-ci soit signée par les porteurs devant témoins. Cette obligation est caduque, incompatible avec la signature électronique et inutilement lourde si de nombreuses parties intéressées doivent signer la convention.

Autres modifications relatives à la CSE

Les projets de modification des règlements et des instructions générales incluent également les changements ci-après, qui feront que les émetteurs de la catégorie supérieure de la CSE seront traités de la même manière en vertu de la législation en valeurs mobilières que ceux inscrits à la cote d'autres bourses d'émetteurs non émergents, et reflètent les modifications apportées récemment aux politiques d'inscription de la CSE applicables à tous les émetteurs de cette catégorie :

- *Dispense en faveur des salariés, membres de la haute direction, administrateurs et consultants*

Il est proposé d'ajouter « la Bourse des valeurs canadiennes » dans la définition d'« émetteur coté » à l'article 2.22 du Règlement 45-106. L'article 2.24 prévoit une dispense de l'obligation de prospectus pour le placement de titres auprès de salariés, de membres de la haute direction, d'administrateurs ou de consultants. Par contre, l'article 2.25 retire à l'émetteur ne répondant pas à la définition d'« émetteur coté » la possibilité de recourir à la dispense prévue à l'article 2.24 pour les placements de titres

-5-

dans certaines circonstances, sauf si l'émetteur a fourni l'information requise et obtenu l'approbation des porteurs. La définition actuelle d'« émetteur coté » englobe ceux dont une valeur est inscrite à la cote de la Bourse de Toronto, de la Bourse de croissance TSX Inc. ou de La Neo Bourse Aequitas Inc., mais non ceux dont les titres sont inscrits à la cote de la Bourse des valeurs canadiennes.

- *Conditions d'admissibilité au régime du prospectus simplifié*

Le projet de modification de l'article 2.7 du Règlement 44-101 comprend l'ajout d'une disposition qui permettrait à l'émetteur inscrit à la CSE de déposer un prospectus simplifié s'il a auparavant déposé une déclaration d'inscription à la cote de la CSE relativement à un changement important, plutôt qu'une notice annuelle. Contrairement aux émetteurs non émergents, les émetteurs émergents ne sont pas tenus, en vertu de la législation en valeurs mobilières, de déposer une notice annuelle. Ils peuvent toutefois le faire de façon volontaire pour remplir les conditions d'admissibilité au régime du prospectus simplifié. Ce projet de modification alignera les conditions d'admissibilité des émetteurs émergents à la CSE sur celles de la Bourse de croissance TSX pour ces mêmes émetteurs. L'article 2.7 comporte une disposition autorisant l'émetteur assujéti inscrit à la Bourse de croissance TSX à déposer une déclaration de changement à l'inscription dans certaines circonstances, plutôt qu'une notice annuelle, pour être admissible à ce régime.

- *Dispense des exigences d'entiercement*

Le projet de modification de l'Instruction canadienne 46-201 a pour but de modifier la définition d'« émetteur dispensé » afin d'inclure certains émetteurs de la catégorie supérieure de la CSE, et celle d'« émetteur établi » pour englober les émetteurs de cette catégorie qui ne sont pas des « émetteurs dispensés ». Les modifications proposées harmoniseront les exigences d'entiercement et le calendrier de libération des titres entiercés des émetteurs de cette catégorie avec celles des émetteurs inscrits à la Bourse de Toronto et à La Neo Bourse Aequitas Inc.

- *Ajout de la catégorie supérieure de la CSE aux catégories d'émetteurs auxquelles ne sont pas ouvertes certaines dispenses prévues par le Règlement 61-101*

Le projet de modification du Règlement 61-101 fait que les émetteurs de la catégorie supérieure de la CSE, en tant qu'émetteurs non émergents, ne pourront pas avoir recours à certaines dispenses de l'obligation d'obtenir une évaluation officielle ou l'approbation des porteurs minoritaires qui sont ouvertes aux émetteurs n'étant pas inscrits à la cote de bourses d'émetteurs non émergents déterminées. À cette fin, cette catégorie serait ajoutée à la liste de celles dont les émetteurs ne peuvent se prévaloir des dispenses prévues au sous-paragraphe *a* du paragraphe 1 de l'article 4.4, au paragraphe *b* de l'article 5.5 et au sous-paragraphe *i* du sous-paragraphe *b* du paragraphe 1 de l'article 5.7 du Règlement 61-101.

Points d'intérêt local

Une annexe au présent avis est publiée dans tout territoire intéressé où des modifications sont apportées à la législation en valeurs mobilières locale, notamment à des avis ou à d'autres

-6-

documents de politique locaux. Elle contient également toute autre information qui ne se rapporte qu'au territoire intéressé.

Sollicitation de commentaires

Nous sollicitons des commentaires sur les projets de modification des règlements et des instructions générales.

Veillez présenter vos commentaires par écrit au plus tard le 30 octobre 2024.

Veillez les adresser aux membres des ACVM, comme suit :

British Columbia Securities Commission
Alberta Securities Commission
Financial and Consumer Affairs Authority of Saskatchewan
Commission des valeurs mobilières du Manitoba
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
Autorité des marchés financiers
Commission des services financiers et des services aux consommateurs, Nouveau-Brunswick
Superintendent of Securities, Department of Justice and Public Safety, Île-du-Prince-Édouard
Nova Scotia Securities Commission
Office of the Superintendent of Securities, Service NL, Terre-Neuve-et-Labrador
Bureau du surintendant des valeurs mobilières des Territoires du Nord-Ouest
Bureau du surintendant des valeurs mobilières du Yukon
Bureau des valeurs mobilières du Nunavut

Envoyez vos commentaires aux adresses suivantes, et ils seront acheminés aux autres membres des ACVM :

M^e Philippe Lebel
Secrétaire et directeur général des affaires juridiques
Autorité des marchés financiers
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Télécopieur : 514 864-8381
consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Secrétaire
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
20, Queen Street West
22nd Floor, Box 55
Toronto (Ontario) M5H 3S8
Télécopieur : 416 593-2318
comment@osc.gov.on.ca

Nous ne pouvons préserver la confidentialité des commentaires parce que la législation en valeurs mobilières de certaines provinces exige la publication des commentaires écrits reçus pendant la période de consultation. Tous les commentaires seront affichés sur le site Web de l'Alberta

-7-

Securities Commission au www.asc.ca, sur celui de l'Autorité des marchés financiers au www.lautorite.qc.ca et sur celui de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario au www.osc.ca. Par conséquent, nous invitons les intervenants à ne pas inclure de renseignements personnels directement dans les commentaires à publier. Il importe de préciser en quel nom le mémoire est présenté.

Questions

Veillez adresser vos questions à l'une des personnes suivantes :

Déborah Koualé-Bénimé

Analyste experte à la réglementation,
Direction de l'encadrement réglementaire
Autorité des marchés financiers
514 395-0337, poste 4383
deborah.kouale-benime@lautorite.qc.ca

Najla Sebaai

Analyste experte à la réglementation,
Direction de l'encadrement réglementaire
Autorité des marchés financiers
514 395-0337, poste 4398
najla.sebaai@lautorite.qc.ca

Julius Jn-Baptiste

Senior Legal Counsel,
Corporate Finance
Commission des valeurs mobilières de
l'Ontario
416 593-8311
jjnbaptiste@osc.gov.on.ca

Larissa Streu

Manager, Corporate Disclosure
Corporate Finance
British Columbia Securities Commission
604 899-6888
lstreu@bcsc.bc.ca

Rina Jaswal

Senior Legal Counsel, Corporate Disclosure
Corporate Finance
British Columbia Securities Commission
604 899-6683
rjaswal@bcsc.bc.ca

Mikale White

Senior Legal Counsel,
Corporate Finance
Alberta Securities Commission
403 355-4344
mikale.white@asc.ca

Heather Kuchuran

Director, Corporate Finance
Financial and Consumer Affairs Authority of
Saskatchewan, Securities Division
306 787-1009
heather.kuchuran@gov.sk.ca

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 41-101 SUR LES OBLIGATIONS GÉNÉRALES RELATIVES AU PROSPECTUS

Loi sur les valeurs mobilières
(chapitre V-1.1, a. 331.1, par. 1° et 34°)

1. L'article 1.1 du Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus (chapitre V-1.1, r. 14) est modifié :

1° par l'insertion, après la définition de « catégorie », de la suivante :

« « catégorie supérieure de la CSE » : une « Catégorie supérieure » au sens de la partie Interprétation des règles d'inscription de la Bourse des valeurs canadiennes et leurs modifications; »;

2° par le remplacement de la définition de « émetteur émergent au stade du premier appel public à l'épargne » par la suivante :

« « émetteur émergent au stade du premier appel public à l'épargne » : un émetteur qui remplit les conditions suivantes :

- a) il dépose un prospectus ordinaire;
- b) il n'est émetteur assujéti dans aucun territoire immédiatement avant la date du prospectus ordinaire définitif;
- c) à la date du prospectus ordinaire :

i) il n'a aucun titre inscrit ou coté, n'a pas demandé et n'a pas l'intention de demander l'inscription ou la cotation de l'un de ses titres sur les marchés suivants :

- A) la Bourse de Toronto;
- B) Cboe Canada Inc.;
- C) un marché américain;
- D) un marché situé à l'extérieur du Canada et des États-Unis, à l'exception de l'Alternative Investment Market du London Stock Exchange, ou de l'AQSE Growth Market exploité par Aquis Stock Exchange Limited;

ii) il n'est pas un émetteur de la catégorie supérieure de la CSE, n'a pas présenté de demande en vue de le devenir et n'a pas l'intention de le faire; »;

3° par le remplacement, dans la définition de « formulaire de renseignements personnels », du paragraphe c par le suivant :

« c) le formulaire de renseignements personnels de Cboe dûment rempli et présenté par une personne physique à Cboe Canada Inc., auquel est annexé un formulaire Attestation et consentement rempli et établi conformément à la partie B de l'Appendice 1 de l'Annexe A; »;

4° par la suppression de la définition de « formulaire de renseignements personnels d'Aequitas »;

5° par l'insertion, après la définition de « formulaire de renseignements personnels de la Bourse de Toronto ou de la Bourse de croissance TSX », de la suivante :

« « formulaire de renseignements personnels de Cboe » : le formulaire 3 de Cboe Canada Inc. et ses modifications; ».

2. L'article 8A.1 de ce règlement est modifié, dans la définition de « cours » du paragraphe 2 :

1° dans le sous-paragraphe *a* :

a) par le remplacement, dans le sous-paragraphe *i*, de « se terminant sur un cours qui ne tombe » par « se terminant sur un tel cours qui ne tombe »;

b) par le remplacement du sous-paragraphe *ii* par le suivant :

« *ii* si le marché organisé donne non pas le cours de clôture, mais uniquement le cours le plus haut et le cours le plus bas des titres négociés de la catégorie, la moyenne des moyennes simples de ces cours, pour chaque jour de bourse où il y a eu de tels cours qui ne tombe pas plus de 20 jours de bourse avant la date de détermination du cours; »;

2° dans le sous-paragraphe *ii* du sous-paragraphe *b* :

a) par le remplacement, dans le sous-paragraphe A, de « donne un cours de clôture pour les titres de la catégorie » par « donne le cours de clôture des titres de la catégorie »;

b) par le remplacement, dans le sous-paragraphe B, de « la moyenne entre ces cours » par « la moyenne de ces cours ».

3. L'annexe 41-101A1 de ce règlement est modifiée :

1° par le remplacement du paragraphe 4 de la rubrique 1.9 par le suivant :

« 4) Lorsque l'émetteur s'est conformé aux obligations du règlement applicables à l'émetteur émergent au stade du premier appel public à l'épargne, inclure une mention semblable à la suivante pour l'essentiel, en donnant l'information entre crochets :

« En date du présent prospectus, [nom de l'émetteur] n'est pas un émetteur de la catégorie supérieure de la CSE, n'a pas présenté de demande en vue de le devenir et n'a pas l'intention de le faire, et aucun de ses titres n'est inscrit à la cote de la Bourse de Toronto, de Cboe Canada Inc., d'un marché américain ou d'un marché à l'extérieur du Canada et des États-Unis d'Amérique ni coté sur ceux-ci, et l'émetteur n'a pas demandé ni n'a l'intention de demander leur inscription à la cote de cette bourse ou de l'un de ces marchés ni leur cotation sur ceux-ci, à l'exception de l'Alternative Investment Market du London Stock Exchange ou de l'AQSE Growth Market exploité par Aquis Stock Exchange Limited. ». »;

2° par le remplacement de la rubrique 20.11 par la suivante :

« 20.11. Émetteurs émergents au stade du premier appel public à l'épargne

Lorsque l'émetteur s'est conformé aux obligations du règlement applicables à l'émetteur émergent au stade du premier appel public à l'épargne, inclure une mention semblable à la suivante pour l'essentiel, en donnant l'information entre crochets :

« En date du présent prospectus, [nom de l'émetteur] n'est pas un émetteur de la catégorie supérieure de la CSE, n'a pas présenté de demande en vue de le devenir et n'a pas l'intention de le faire, et aucun de ses titres n'est inscrit à la cote de la Bourse de Toronto, de Cboe Canada Inc., d'un marché américain ou d'un marché à l'extérieur du Canada et des États-Unis d'Amérique ni coté sur ceux-ci, et l'émetteur n'a pas

demandé ni n'a l'intention de demander leur inscription à la cote de cette bourse ou de l'un de ces marchés ni leur cotation sur ceux-ci, à l'exception de l'Alternative Investment Market du London Stock Exchange ou de l'AQSE Growth Market exploité par Aquis Stock Exchange Limited. ». ».

Date d'entrée en vigueur

4. 1° Le présent règlement entre en vigueur le *(indiquer ici la date d'entrée en vigueur du présent règlement)*.

2° En Saskatchewan, malgré le paragraphe 1, le présent règlement entre en vigueur à la date de son dépôt auprès du registraire des règlements si celle-ci tombe après le *(indiquer ici la date d'entrée en vigueur du présent règlement)*.

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 44-101 SUR LE PLACEMENT DE TITRES AU MOYEN D'UN PROSPECTUS SIMPLIFIÉ

Loi sur les valeurs mobilières
(chapitre V-1.1, a. 331.1, par. 6°, 11° et 34°)

1. L'article 1.1 du Règlement 44-101 sur le placement de titres au moyen d'un à prospectus simplifié (chapitre V-1.1, r. 16) est modifié :

1° par le remplacement, dans la définition de « bourse admissible dans le cadre du prospectus simplifié », de « La Neo Bourse Aequitas Inc. » par « Cboe Canada Inc. »;

2° par le remplacement, dans la définition de « élément sous-jacent », de « repère » par « indice de référence ».

2. L'article 2.7 de ce règlement est modifié par l'ajout, après le paragraphe 3, du suivant :

« 4) Le paragraphe *d* de l'article 2.2, le sous-paragraphe *d* du paragraphe 1 de l'article 2.3 et le sous-paragraphe *b* du paragraphe 1 de l'article 2.6 ne s'appliquent pas à l'émetteur qui remplit les conditions suivantes :

a) il n'est pas dispensé de l'obligation, prévue par le règlement sur l'information continue applicable, de déposer des états financiers annuels avant l'expiration d'un certain délai après la clôture de son exercice, mais il n'a pas encore eu, depuis qu'un changement important, au sens de la partie Interprétation des règles d'inscription de la Bourse des valeurs canadiennes et leurs modifications, a été apporté, à déposer ces états financiers en vertu de ce règlement;

b) une déclaration d'inscription à la cote de la Bourse des valeurs canadiennes qui remplit les deux conditions suivantes :

i) elle a été déposée relativement au changement important;

ii) elle a été établie conformément aux politiques d'inscription de la Bourse des valeurs canadiennes, et leurs modifications, à l'égard du changement important. ».

3. L'annexe 44-101A1 est modifiée, dans la rubrique 20.1, par le remplacement de « si le prospectus contient de l'information fausse ou trompeuse » par « si le prospectus ou toute modification de celui-ci contient de l'information fausse ou trompeuse ».

Date d'entrée en vigueur

4. 1° Le présent règlement entre en vigueur le (*indiquer ici la date d'entrée en vigueur du présent règlement*).

2° En Saskatchewan, malgré le paragraphe 1, le présent règlement entre en vigueur à la date de son dépôt auprès du registraire des règlements si celle-ci tombe après le (*indiquer ici la date d'entrée en vigueur du présent règlement*).

MODIFICATION DE L'INSTRUCTION GÉNÉRALE RELATIVE AU RÈGLEMENT 44-101 SUR LE PLACEMENT DE TITRES AU MOYEN D'UN PROSPECTUS SIMPLIFIÉ

1. L'article 1.7 de l'*Instruction générale relative au Règlement 44-101 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus simplifié* est modifié par le remplacement, dans le paragraphe 5, de « Dans les 2 cas, il faut fournir l'information qui serait donnée dans un prospectus ou l'information comparable prévue par la Bourse de croissance TSX pour un tel émetteur dans une circulaire ou dans un document d'information similaire en vertu des paragraphes 2 et 3 de l'article 2.7 du règlement » par « Dans les deux cas, il faut fournir l'information qui serait donnée dans un prospectus ou l'information comparable prévue par la Bourse de croissance TSX ou la Bourse des valeurs canadiennes, selon le cas, pour un tel émetteur dans une circulaire ou dans un document d'information similaire en vertu des paragraphes 2, 3 et 4 de l'article 2.7 du règlement. »

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 45-106 SUR LES DISPENSES DE PROSPECTUS

Loi sur les valeurs mobilières
(chapitre V-1.1, a. 331.1, par. 11° et 34°)

1. L'article 2.22 du Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus (chapitre V-1.1, r. 21) est modifié :

1° dans la définition de « émetteur coté » :

a) par le remplacement, dans le sous-paragraphe *ii.1*, de « La Neo Bourse Aequitas Inc. » par « Cboe Canada Inc. »;

b) par l'insertion, après le sous-paragraphe *ii.1*, du suivant :

« *ii.2*) la Bourse des valeurs canadiennes; ».

Date d'entrée en vigueur

2. 1° Le présent règlement entre en vigueur le (*indiquer ici la date d'entrée en vigueur du présent règlement*).

2° En Saskatchewan, malgré le paragraphe 1, le présent règlement entre en vigueur à la date de son dépôt auprès du registraire des règlements si celle-ci tombe après le (*indiquer ici la date d'entrée en vigueur du présent règlement*).

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 45-513 SUR LA DISPENSE DE PROSPECTUS POUR PLACEMENT DE TITRES AUPRÈS DE PORTEURS EXISTANTS

Loi sur les valeurs mobilières
(chapitre V-1.1, a. 331.1, par. 11° et 34°)

1. L'article 2 du Règlement 45-513 sur la dispense de prospectus pour placement de titres auprès de porteurs existants (chapitre V-1.1, r. 21.1) est modifié par le remplacement, dans la définition de « titre inscrit à la cote », de « La Neo Bourse Aequitas Inc. » par « Cboe Canada Inc. ».
2. L'article 3 de ce règlement est modifié par le remplacement, dans le paragraphe *b*, de « La Neo Bourse Aequitas Inc. » par « Cboe Canada Inc. ».

Date d'entrée en vigueur

3. Le présent règlement entre en vigueur le (*indiquer ici la date d'entrée en vigueur du présent règlement*).

**RÈGLEMENT MODIFIANT L'INSTRUCTION CANADIENNE 46-201,
MODALITÉS D'ENTIERCEMENT APPLICABLES AUX PREMIERS APPELS
PUBLICS À L'ÉPARGNE**

Loi sur les valeurs mobilières
(chapitre V-1.1, a. 331.1, par. 6°)

1. L'article 3.2 de l'Instruction canadienne 46-201, Modalités d'entiercement applicables aux premiers appels publics à l'épargne (chapitre V-1.1, r. 22), est modifié :

1° par l'insertion, après le paragraphe *a.1*, du suivant :

« *a.2*) il est un émetteur de la catégorie supérieure de la Bourse des valeurs canadiennes (la **catégorie supérieure de la CSE**) et est un fonds à capital fixe, un fonds négocié en bourse ou un produit structuré (au sens de la partie Interprétation des règles d'inscription de la CSE et ses modifications); »;

2° par le remplacement, partout où ceci se trouve, de « La Neo Bourse Aequitas Inc. » par « Cboe Canada Inc. ».

2. L'article 3.3 de cette instruction est modifié, dans le paragraphe 2 :

1° par l'insertion, après le sous-paragraphe *a*, du suivant :

« *a.1*) il est un émetteur de la catégorie supérieure de la CSE et n'est pas un émetteur dispensé; »;

2° par le remplacement, dans le sous-paragraphe *c*, de « La Neo Bourse Aequitas Inc. » par « Cboe Canada Inc. ».

3. L'article 4.4 de cette instruction est modifié, dans le paragraphe 1 :

1° par le remplacement, dans le sous-paragraphe *a*, de « La Neo Bourse Aequitas Inc. » par « Cboe Canada Inc. »;

2° par l'ajout, dans le sous-paragraphe *b* et après « Bourse de croissance TSX », de « ou émetteur de la catégorie supérieure de la CSE ».

4. L'annexe 46-201A1 de cette instruction est modifiée :

1° dans la rubrique 3.1 :

a) par le remplacement, dans le paragraphe *a*, de « La Neo Bourse Aequitas Inc. » par « Cboe Canada Inc. »;

b) par le remplacement du sous-paragraphe *b* par le suivant :

« *b)* il devient émetteur de première catégorie à la Bourse de croissance TSX ou émetteur de la catégorie supérieure de la CSE »;

2° dans la rubrique 10.12 :

a) par le remplacement, après « Les parties ont signé et remis la présente convention à la date susmentionnée », des signatures par les suivantes :

« **[Agent d'entiercement]**

Signataire autorisé

 Signataire autorisé

[Émetteur]

 Signataire autorisé

 Signataire autorisé

Si le porteur est une personne physique :

 Signature du porteur

Si le porteur est une personne morale :

[Porteur]

 Signataire autorisé

 Signataire autorisé »

b) par le remplacement, après « Fait à _____ le _____ » dans l'annexe B de la convention d'entiercement, des signatures par les suivantes :

« Si le cessionnaire est une personne physique :

 Signature du cessionnaire

Si le cessionnaire est une personne morale :

[Cessionnaire]

 Signataire autorisé

 Signataire autorisé ».

Date d'entrée en vigueur

5. Le présent règlement entre en vigueur le (*indiquer ici la date d'entrée en vigueur du présent règlement*).

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 51-102 SUR LES OBLIGATIONS D'INFORMATION CONTINUE

Loi sur les valeurs mobilières
(chapitre V-1.1, a. 331.1, par. 1° et 34°)

1. L'article 1.1 du Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue (chapitre V-1.1, r. 24) est modifié :

1° par l'insertion, après la définition de « catégorie », de la suivante :

« « catégorie supérieure de la CSE » : une « Catégorie supérieure » au sens de la partie Interprétation des règles d'inscription de la Bourse des valeurs canadiennes et ses modifications; »;

2° dans la définition de « émetteur émergent » :

a) par l'insertion, après « à la date applicable, », de « n'était pas un émetteur de la catégorie supérieure de la CSE et »;

b) par le remplacement de « La Neo Bourse Aequitas Inc. » par « Cboe Canada Inc. »;

c) par le remplacement de « des marchés PLUS exploités par PLUS Markets Group plc » par « du AQSE Growth Market exploité par Aquis Stock Exchange Limited ».

2. L'article 9.4 de ce règlement est modifié :

1° par l'insertion, après le paragraphe 6, du suivant :

« 6.1) Le paragraphe 6 ne s'applique pas au formulaire de procuration transmis aux porteurs d'un émetteur assujéti en ce qui concerne l'élection de ses administrateurs dans les situations suivantes :

a) l'émetteur assujéti est constitué ou prorogé sous le régime de la Loi canadienne sur les sociétés par actions (L.R.C. 1985, c. C-44) et se conforme au paragraphe 2 de l'article 54.1 du Règlement sur les sociétés par actions de régime fédéral (2001) (DORS/2001-512) pris en vertu de cette loi;

b) l'émetteur assujéti :

i) est constitué ou prorogé sous le régime des lois d'un territoire du Canada ou d'un territoire étranger qui prévoient une obligation substantiellement similaire à celle du paragraphe 2 de l'article 54.1 du Règlement sur les sociétés par actions de régime fédéral (2001);

ii) se conforme à l'obligation visée au sous-paragraphe *i.* »;

2° par le remplacement, dans le sous-paragraphe *b* du paragraphe 7, de « paragraphe 4 ou 6 » par « paragraphe 4, 6 ou 6.1 ».

Date d'entrée en vigueur

3. 1° Le présent règlement entre en vigueur le (*indiquer ici la date d'entrée en vigueur du présent règlement*).

2° En Saskatchewan, malgré le paragraphe 1, le présent règlement entre en vigueur à la date de son dépôt auprès du registraire des règlements si celle-ci tombe après le (*indiquer ici la date d'entrée en vigueur du présent règlement*).

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 51-105 SUR LES ÉMETTEURS COTÉS SUR LES MARCHÉS DE GRÉ À GRÉ AMÉRICAINS

Loi sur les valeurs mobilières
(chapitre V-1.1, a. 331.1, par. 34°)

1. L'article 1 du Règlement 51-105 sur les émetteurs cotés sur les marchés de gré à gré américains (chapitre V-1.1, r. 24.1) est modifié, dans le paragraphe *b* de la définition de « émetteur du marché de gré à gré » :

1° par le remplacement, dans le sous-paragraphe *iii*, de « la Bourse nationale canadienne » par « la Bourse des valeurs canadiennes »;

2° par le remplacement, dans le sous-paragraphe *viii*, de « La Neo Bourse Aequitas Inc. » par « Cboe Canada Inc. ».

Date d'entrée en vigueur

2. 1° Le présent règlement entre en vigueur le (*indiquer ici la date d'entrée en vigueur du présent règlement*).

2° En Saskatchewan, malgré le paragraphe 1, le présent règlement entre en vigueur à la date de son dépôt auprès du registraire des règlements si celle-ci tombe après le (*indiquer ici la date d'entrée en vigueur du présent règlement*).

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 52-109 SUR L'ATTESTATION DE L'INFORMATION PRÉSENTÉE DANS LES DOCUMENTS ANNUELS ET INTERMÉDIAIRES DES ÉMETTEURS

Loi sur les valeurs mobilières
(chapitre V-1.1, a. 331.1, par. 34°)

1. L'article 1.1 du Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs (chapitre V-1.1, r. 27) est modifié :

1° par l'insertion, après la définition de « attestation intermédiaire », de la suivante :

« « catégorie supérieure de la CSE » : une « Catégorie supérieure » au sens de la partie Interprétation des règles d'inscription de la Bourse des valeurs canadiennes et ses modifications; »;

2° par le remplacement de la définition de « émetteur émergent » par la suivante :

« « émetteur émergent » : tout émetteur assujéti qui, à la date de clôture de la période visée par les documents annuels ou intermédiaires, selon le cas :

a) n'avait aucun de ses titres inscrits à la cote de la Bourse de Toronto, de Cboe Canada Inc., d'un marché américain, d'un marché à l'extérieur du Canada ou des États-Unis d'Amérique, ou coté sur un de ces marchés, à l'exception de l'Alternative Investment Market du London Stock Exchange ou du AQSE Growth Market exploité par Aquis Stock Exchange Limited;

b) n'était pas un émetteur de la catégorie supérieure de la CSE; »;

3° par le remplacement, dans la définition de « faiblesse importante », de « inexactitude importante » par « anomalie significative ».

Date d'entrée en vigueur

2. 1° Le présent règlement entre en vigueur le (*indiquer ici la date d'entrée en vigueur du présent règlement*).

2° En Saskatchewan, malgré le paragraphe 1, le présent règlement entre en vigueur à la date de son dépôt auprès du registraire des règlements si celle-ci tombe après le (*indiquer ici la date d'entrée en vigueur du présent règlement*).

MODIFICATION DE L'INSTRUCTION GÉNÉRALE RELATIVE AU RÈGLEMENT 52-109 SUR L'ATTESTATION DE L'INFORMATION PRÉSENTÉE DANS LES DOCUMENTS ANNUELS ET INTERMÉDIAIRES DES ÉMETTEURS

1. L'article 6.3 de l'*Instruction générale relative au Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* est modifié par le remplacement, dans le deuxième alinéa, de « inexactitudes intentionnelles » par « anomalies intentionnelles ».

2. L'article 6.6 de cette instruction générale est modifié :

1° dans le paragraphe 2 :

a) par le remplacement, dans le deuxième alinéa, de « une inexactitude importante dans les documents annuels » par « une anomalie significative dans les documents annuels », de « une inexactitude importante dans les états financiers » par « une anomalie significative dans les états financiers » et de « par inexactitude importante notamment toute inexactitude résultant » par « par anomalie significative notamment toute anomalie résultant »;

b) par le remplacement, dans le troisième alinéa, de « inexactitude importante » par « anomalie significative ».

c) par le remplacement, dans le quatrième alinéa, de « inexactitude importante » par « anomalie significative ».

2° par le remplacement, dans le paragraphe 3, de « inexactitude importante » par « anomalie significative ».

3. L'article 6.10 de cette instruction générale est modifié :

1° par le remplacement, dans le paragraphe 1, de « inexactitudes importantes » par « anomalies significatives »;

2° par le remplacement, dans le sous-paragraphe *c* du paragraphe 3, de « inexactitudes » par « anomalies »;

3° dans le paragraphe 4 :

a) par le remplacement, dans ce qui précède le sous-paragraphe *a*, de « inexactitude importante » par « anomalie significative »;

b) par le remplacement, dans le deuxième alinéa du sous-paragraphe *e*, de « inexactitude importante » par « anomalie significative »;

4° par le remplacement, dans le paragraphe 5, de « inexactitudes possibles » par « anomalies possibles » et de « inexactitude importante » par « anomalie significative ».

4. L'article 6.15 de cette instruction générale est modifié par le remplacement, dans le sous-paragraphe *c* du paragraphe 4, de « inexactitudes ou omissions importantes » par « anomalies significatives ou omissions importantes ».

5. L'article 7.8 de cette instruction générale est modifié par le remplacement, dans le paragraphe *c*, de « inexactitudes » par « anomalies ».

6. L'article 9.2 de cette instruction générale est modifié par le remplacement, dans le deuxième alinéa, de « inexactitude importante dans un montant » par « anomalie significative dans un montant », de « l'inexactitude pouvant résulter » par « l'anomalie pouvant résulter ».

-2-

de « une inexactitude est réellement survenue » par « une anomalie est réellement survenue » et de « détecter une inexactitude importante » par « détecter une anomalie significative ».

7. L'article 9.3 de cette instruction générale est modifié :

1° par le remplacement, dans le paragraphe 1, de « **d'inexactitude** » par « **d'anomalie** » et de « inexactitude importante » par « anomalie »;

2° par le remplacement, dans le paragraphe 2, de « **l'inexactitude** » par « **l'anomalie** » et de « inexactitudes » par « anomalies ».

8. L'article 12.3 de cette instruction générale est modifié par le remplacement, dans le deuxième alinéa, de « inexactitudes intentionnelles » par « anomalies intentionnelles ».

9. Cette instruction générale est modifiée par le remplacement, partout où ceci se trouve dans les articles 4.3, 7.2, 9.4, 13.3 et 14.2, compte tenu des adaptations grammaticales nécessaires, de « inexactitude importante » par « anomalie significative ».

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 52-110 SUR LE COMITÉ D'AUDIT

Loi sur les valeurs mobilières
(chapitre V-1.1, a. 331.1, par. 34°)

1. L'article 1.1 du Règlement 52-110 sur le comité d'audit (chapitre V-1.1, r. 28) est modifié :

1° par l'insertion, avant la définition de « comité d'audit », de la suivante :

« « catégorie supérieure de la CSE » : une « Catégorie supérieure » au sens de la partie Interprétation des règles d'inscription de la Bourse des valeurs canadiennes et ses modifications; »;

2° par le remplacement de la définition de « émetteur émergent » par la suivante :

« « émetteur émergent » : l'émetteur qui, à la fin de son dernier exercice :

a) n'avait aucun de ses titres inscrits à la cote de la Bourse de Toronto, de Cboe Canada Inc., d'un marché américain, d'un marché à l'extérieur du Canada ou des États-Unis d'Amérique, ou coté sur un de ces marchés, à l'exception de l'Alternative Investment Market du London Stock Exchange ou du AQSE Growth Market exploité par Aquis Stock Exchange Limited;

b) n'était pas un émetteur de la catégorie supérieure de la CSE; ».

Date d'entrée en vigueur

2. 1° Le présent règlement entre en vigueur le (*indiquer ici la date d'entrée en vigueur du présent règlement*).

2° En Saskatchewan, malgré le paragraphe 1, le présent règlement entre en vigueur à la date de son dépôt auprès du registraire des règlements si celle-ci tombe après le (*indiquer ici la date d'entrée en vigueur du présent règlement*).

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-101 SUR L'INFORMATION CONCERNANT LES PRATIQUES EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE

Loi sur les valeurs mobilières
(chapitre V-1.1, a. 331.1, par. 34°)

1. L'article 1.1 du Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance (chapitre V-1.1, r. 32) est modifié :

1° par l'insertion, avant la définition de « code », de la suivante :

« « catégorie supérieure de la CSE » : une « Catégorie supérieure » au sens de la partie Interprétation des règles d'inscription de la Bourse des valeurs canadiennes et ses modifications; »;

2° par le remplacement de la définition de « émetteur émergent » par la suivante :

« « émetteur émergent » : l'émetteur assujetti qui, à la fin de son dernier exercice :

a) n'avait aucun de ses titres inscrits à la cote de la Bourse de Toronto, de Cboe Canada Inc., d'un marché américain, d'un marché à l'extérieur du Canada ou des États-Unis d'Amérique, ou coté sur un de ces marchés, à l'exception de l'Alternative Investment Market du London Stock Exchange ou de l'AQSE Growth Market exploité par Aquis Stock Exchange Limited;

b) n'était pas un émetteur de catégorie supérieure de la CSE; ».

Date d'entrée en vigueur

2. 1° Le présent règlement entre en vigueur le (*indiquer ici la date d'entrée en vigueur du présent règlement*).

2° En Saskatchewan, malgré le paragraphe 1, le présent règlement entre en vigueur à la date de son dépôt auprès du registraire des règlements si celle-ci tombe après le (*indiquer ici la date d'entrée en vigueur du présent règlement*).

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 61-101 SUR LES MESURES DE PROTECTION DES PORTEURS MINORITAIRES LORS D'OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

Loi sur les valeurs mobilières
(chapitre V-1.1, a. 331.1, par. 11° et 34°)

1. L'article 1.1 du Règlement 61-101 sur les mesures de protection des porteurs minoritaires lors d'opérations particulières (chapitre V-1.1, r. 33) est modifié par l'insertion, après la définition de « catégorie », de la suivante :

« catégorie supérieure de la CSE » : une « Catégorie supérieure » au sens de la partie Interprétation des règles d'inscription de la Bourse des valeurs canadiennes et ses modifications; ».

2. L'article 4.4 est modifié par le remplacement du sous-paragraphe *a* du paragraphe 1 par le suivant :

« *a*) émetteur qui n'est pas inscrit sur des marchés déterminés – l'émetteur n'est pas un émetteur de la catégorie supérieure de la CSE et aucun de ses titres n'est inscrit à la cote de la Bourse de Toronto, de Cboe Canada Inc., du New York Stock Exchange, de l'American Stock Exchange, du NASDAQ Stock Market ou d'une bourse à l'extérieur du Canada et des États-Unis, ou coté sur l'un de ces marchés, à l'exception de l'Alternative Investment Market du London Stock Exchange ou de l'AQSE Growth Market exploité par Aquis Stock Exchange Limited; ».

3. L'article 5.5 est modifié par le remplacement du paragraphe *b* par le suivant :

« *b*) émetteur qui n'est pas inscrit sur des marchés déterminés – l'émetteur n'est pas un émetteur de la catégorie supérieure de la CSE et aucun de ses titres n'est inscrit à la cote de la Bourse de Toronto, de Cboe Canada Inc., du New York Stock Exchange, de l'American Stock Exchange, du NASDAQ Stock Market ou d'une bourse à l'extérieur du Canada et des États-Unis, ou coté sur l'un de ces marchés, à l'exception de l'Alternative Investment Market du London Stock Exchange ou de l'AQSE Growth Market exploité par Aquis Stock Exchange Limited; ».

4. L'article 5.7 est modifié par le remplacement du sous-paragraphe *i* du sous-paragraphe *b* du paragraphe 1 par le suivant :

« *i*) l'émetteur n'est pas un émetteur de la catégorie supérieure de la CSE et aucun de ses titres n'est inscrit à la cote de la Bourse de Toronto, de Cboe Canada Inc., du New York Stock Exchange, de l'American Stock Exchange, du NASDAQ Stock Market ou d'une bourse à l'extérieur du Canada et des États-Unis, ou coté sur l'un de ces marchés, à l'exception de l'Alternative Investment Market du London Stock Exchange ou de l'AQSE Growth Market exploité par Aquis Stock Exchange Limited; ».

Date d'entrée en vigueur

5. 1° Le présent règlement entre en vigueur le (*indiquer ici la date d'entrée en vigueur du présent règlement*).

2° En Saskatchewan, malgré le paragraphe 1, le présent règlement entre en vigueur à la date de son dépôt auprès du registraire des règlements si celle-ci tombe après le (*indiquer ici la date d'entrée en vigueur du présent règlement*).

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 62-104 SUR LES OFFRES PUBLIQUES D'ACHAT ET DE RACHAT

Loi sur les valeurs mobilières
(chapitre V-1.1, a. 331.1, par. 34°)

1. L'article 4.8 du Règlement 62-104 sur les offres publiques d'achat et de rachat (chapitre V-1.1, r. 35) est modifié par l'insertion, dans le paragraphe 1 et après « Bourse de croissance TSX », de « , Cboe Canada Inc. ».

Date d'entrée en vigueur

2. 1° Le présent règlement entre en vigueur le *(indiquer ici la date d'entrée en vigueur du présent règlement)*.

2° En Saskatchewan, malgré le paragraphe 1, le présent règlement entre en vigueur à la date de son dépôt auprès du registraire des règlements si celle-ci tombe après le *(indiquer ici la date d'entrée en vigueur du présent règlement)*.

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 71-102 SUR LES DISPENSES EN MATIÈRE D'INFORMATION CONTINUE ET AUTRES DISPENSES EN FAVEUR DES ÉMETTEURS ÉTRANGERS

Loi sur les valeurs mobilières
(chapitre V-1.1, a. 331.1, par. 11°)

1. L'article 4.7 du Règlement 71-102 sur les dispenses en matière d'information continue et autres dispenses en faveur des émetteurs étrangers (chapitre V-1.1, r. 37) est modifié par le remplacement, dans le sous-paragraphe *a* du paragraphe 2, de « La Neo Bourse Aequitas Inc. » par « Cboe Canada Inc. ».

2. L'article 5.8 de ce règlement est modifié par le remplacement, dans le sous-paragraphe *a* du paragraphe 2, de « La Neo Bourse Aequitas Inc. » par « Cboe Canada Inc. ».

Date d'entrée en vigueur

3. 1° Le présent règlement entre en vigueur le (*indiquer ici la date d'entrée en vigueur du présent règlement*).

2° En Saskatchewan, malgré le paragraphe 1, le présent règlement entre en vigueur à la date de son dépôt auprès du registraire des règlements si celle-ci tombe après le (*indiquer ici la date d'entrée en vigueur du présent règlement*).

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 81-101 SUR LE RÉGIME DE PROSPECTUS DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF

Loi sur les valeurs mobilières
(chapitre V-1.1, a. 331.1, par. 34°)

1. L'article 1.1 du Règlement 81-101 sur le régime de prospectus des organismes de placement collectif (chapitre V-1.1, r. 38) est modifié :

1° par le remplacement, dans le paragraphe *c* de la définition de « formulaire de renseignements personnels », de « d'Aequitas » par « de Cboe » et de « La Neo Bourse Aequitas Inc. » par « Cboe Canada Inc. »;

2° par l'insertion, après la définition de « formulaire de renseignements personnels antérieur », de la suivante :

« « formulaire de renseignements personnels de Cboe » : le formulaire 3 de Cboe Canada Inc. et ses modifications; »;

3° par la suppression de la définition de « formulaire de renseignements personnels d'Aequitas ».

Date d'entrée en vigueur

2. 1° Le présent règlement entre en vigueur le (*indiquer ici la date d'entrée en vigueur du présent règlement*).

2° En Saskatchewan, malgré le paragraphe 1, le présent règlement entre en vigueur à la date de son dépôt auprès du registraire des règlements si celle-ci tombe après le (*indiquer ici la date d'entrée en vigueur du présent règlement*).

Draft Regulations

Securities Act
(chapter V-1.1, s. 331.1, pars. (1), (6), (11) and (34), and s. 331.2)

Amendments and Changes to Certain Regulations and Policy statements related to the Senior Tier of the Canadian Securities Exchange, the Cboe Canada Inc. and AQSE Growth Market name changes, and Majority Voting Form of Proxy Requirements

Notice is hereby given by the *Autorité des marchés financiers* (the "Authority") that, in accordance with section 331.2 of the *Securities Act*, chapter V-1.1, the following Regulations, the text of which is published hereunder, may be made by the Authority and subsequently submitted to the Minister of Finance for approval, with or without amendment, after 90 days have elapsed since their publication in the Bulletin of the Authority:

- *Regulation to amend Regulation 41-101 respecting General Prospectus Requirements;*
- *Regulation to amend Regulation 44-101 respecting Short Form Prospectus Distributions;*
- *Regulation to amend Regulation 45-106 respecting Prospectus Exemptions;*
- *Regulation to amend Regulation 45-513 respecting Prospectus Exemption for Distribution to Existing Security Holders;*
- *Regulation to amend National Policy 46-201: Escrow For Initial Public Offerings;*
- *Regulation to amend Regulation 51-102 respecting Continuous Disclosure Obligations;*
- *Regulation 51-105 respecting Issuers Quoted in the U.S. Over-the-Counter Markets;*
- *Regulation 52-109 respecting Certification of Disclosure in Issuers' Annual and Interim Filings;*
- *Regulation to amend Regulation 52-110 respecting Audit Committees;*
- *Regulation to amend Regulation 58-101 respecting Disclosure of Corporate Governance Practices;*
- *Regulation to amend Regulation 61-101 respecting Protection of Minority Security Holders in Special Transactions;*
- *Regulation to amend Regulation 62-104 respecting Take-Over Bids and Issuer Bids;*
- *Regulation to amend Regulation 71-102 respecting Continuous Disclosure and Other Exemptions Relating to Foreign Issuers;*
- *Regulation to amend Regulation 81-101 respecting Mutual Fund Prospectus Disclosure.*

Draft amendments to the following policy statement are also published hereunder:

- *Amendments to Policy Statement to Regulation 44-101 respecting Short Form Prospectus Distributions;*

- Amendments to *Policy Statement to Regulation 52-109 respecting Certification of Disclosure in Issuers' Annual and Interim Filings*.

Request for comment

Comments regarding the above may be made in writing by **October 30, 2024**, to the following:

Me Philippe Lebel
Secrétaire et directeur général des affaires juridiques
Autorité des marchés financiers
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Fax : (514) 864-6381
E-mail : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Further information

Further information is available from:

Déborah Koualé-Bénimé
Senior Policy Adviser,
Regulatory Policy
Autorité des marchés financiers
514 395-0337 ext. 4383
Toll-free: 1 877 525-0337
deborah.kouale-benime@lautorite.qc.ca

Najla Sebaai
Senior Policy Adviser,
Regulatory Policy
Autorité des marchés financiers
514 395-0337 ext. 4398
Toll-free: 1 877 525-0337
najlasebaai@lautorite.qc.ca

August 1, 2024



Canadian Securities
Administrators

Autorités canadiennes
en valeurs mobilières

CSA Notice of consultation
Draft Amendments and Changes to Certain Regulations and Policy statements related to the Senior Tier of the Canadian Securities Exchange, the Cboe Canada Inc. and AQSE Growth Market name changes, and Majority Voting Form of Proxy Requirements

August 1, 2024

Introduction

The Canadian Securities Administrators (the **CSA** or **we**) are publishing for a 90-day comment period draft amendments (the **Draft Amendments**) and draft changes (the **Draft Changes**) to the following regulations and policy statements, respectively:

- *Regulation 41-101 respecting General Prospectus Requirements*
- *Regulation 44-101 respecting Short Form Prospectus Distributions (**Regulation 44-101**)*
- *Policy Statement to Regulation 44-101 respecting Short Form Prospectus Distributions*
- *Regulation 45-106 respecting Prospectus Exemptions (**Regulation 45-106**)*
- *Regulation 45-513 respecting Prospectus Exemption for Distribution to Existing Security Holders*
- *National Policy 46-201: Escrow For Initial Public Offerings (**National Policy 46-201**)*
- *Regulation 51-102 respecting Continuous Disclosure Obligations (**Regulation 51-102**)*
- *Regulation 51-105 respecting Issuers Quoted in the U.S. Over-the-Counter Markets*
- *Regulation 52-109 respecting Certification of Disclosure in Issuers' Annual and Interim Filings*
- *Policy Statement to Regulation 52-109 respecting Certification of Disclosure in Issuers' Annual and Interim Filings*
- *Regulation 52-110 respecting Audit Committees*
- *Regulation 58-101 respecting Disclosure of Corporate Governance Practices*
- *Regulation 61-101 respecting Protection of Minority Security Holders in Special Transactions (**Regulation 61-101**)*
- *Regulation 62-104 respecting Take-Over Bids and Issuer Bids (**Regulation 62-104**)*
- *Regulation 71-102 respecting Continuous Disclosure and Other Exemptions Relating to Foreign Issuers*
- *Regulation 81-101 respecting Mutual Fund Prospectus Disclosure*

The public comment period will end on October 30, 2024.

The text of the Draft Amendments and Draft Changes is published with this notice and will also be available on websites of CSA jurisdictions, including:

- www.lautorite.qc.ca
- www.asc.ca

- www.bsc.bc.ca
- nssc.novascotia.ca
- www.fcnb.ca
- www.osc.ca
- www.fcaa.gov.sk.ca
- mbsecurities.ca

Substance and Purpose

The Draft Amendments and Draft Changes are intended to address the following:

- the Canadian Securities Exchange (the **CSE**) creating, by amendments to its listing policies, a senior tier (the **CSE Senior Tier**), which is intended to be a non-venture tier but is currently categorized as a venture marketplace in securities legislation
- the name change of the PLUS markets to AQSE Growth Market as a result of PLUS Markets Group plc selling those markets
- the name change of Aequitas Neo Exchange Inc. (**NEO**) to Cboe Canada Inc. as a result of Cboe Global's acquisition of NEO
- amendments to the *Canada Business Corporations Act (CBCA)* dealing with “majority voting”, which amendments may have created uncertainty about the voting options required to be provided to securityholders in uncontested director elections of CBCA-incorporated reporting issuers and those required under securities legislation

The Draft Amendments and Draft Changes are also intended to ensure that CSE Senior Tier issuers are treated the same way under securities legislation as issuers listed on other non-venture exchanges.

Background

On April 3, 2023, amendments to the CSE's listing policies came into effect, creating the CSE Senior Tier. The CSE Senior Tier is intended to be a non-venture tier with initial and continued listing requirements in line with a non-venture exchange. However, under the current definition of “venture issuer” in securities legislation, the CSE is a venture exchange.

On January 15, 2019, the legal name of Aequitas NEO Exchange Inc. was changed to NEO Exchange Inc. On June 1, 2022, Cboe Canada Holdings, ULC purchased the direct shareholder of NEO Exchange Inc. Effective January 1, 2024, NEO Exchange Inc. was amalgamated with other related entities into a single legal entity named Cboe Canada Inc.

The PLUS markets no longer exist under that name and have had a name change to AQSE Growth Market operated by Aquis Stock Exchange Limited.

On August 31, 2022, amendments to the CBCA and the *Canada Business Corporations Regulations, 2001* (the **Majority Voting Amendments**) came into effect that generally require “majority voting” for each candidate nominated for director in uncontested director elections of CBCA-incorporated reporting issuers. Where the Majority Voting Amendments apply, the form of proxy must provide securityholders with the option to specify whether their vote is to be cast “for” or “against” each candidate nominated for director, rather than “voted” or “withheld” from voting as is required by subsection 9.4(6) of Regulation 51-102.

To address any uncertainty about the voting options required to be provided to securityholders of CBCA-incorporated reporting issuers by the Majority Voting Amendments and those required by subsection 9.4(6) of Regulation 51-102, on January 31, 2023, the CSA jurisdictions issued substantively harmonized local blanket orders that exempt CBCA-incorporated reporting issuers from the director election form of proxy requirement in subsection 9.4(6) of Regulation 51-102 in respect of the uncontested election of directors (**Blanket Orders**).¹

In certain CSA jurisdictions, the local blanket order will expire only when related amendments to Regulation 51-102 come into force. However, the Ontario local blanket order will expire on January 31, 2026. Once the Ontario blanket order expires, if related amendments to Regulation 51-102 are not in effect, there will again be uncertainty about the voting options required to be provided to securityholders of CBCA-incorporated reporting issuers by the Majority Voting Amendments and those required by Ontario securities law. The Draft Amendments would address this uncertainty.

Summary of the Draft Amendments and Draft Changes

The Draft Amendments and Draft Changes are primarily housekeeping amendments and changes, and their main goal is to reflect the name change of NEO and PLUS markets and to add Cboe Canada Inc. to the definition of “designated exchange” in Regulation 62-104 to codify the designation of NEO which is currently evidenced through local designation orders.

The Draft Amendments and Draft Changes also include the following non-housekeeping amendments and changes:

Venture Issuer Definition

The CSE Senior Tier is intended to be a non-venture tier with initial and continued listing requirements in line with a non-venture exchange. However, CSE Senior Tier issuers are “venture issuers”, as is currently defined under securities legislation, and are required under securities legislation to comply only with the requirements applicable to venture issuers. The Draft Amendments and Draft Changes will revise the definition of “venture issuer” and “IPO venture issuer” in various regulations to exclude CSE Senior Tier issuers. As a result of the Draft Amendments and Draft Changes, such issuers will have to comply with securities law requirements applicable to non-venture issuers.

Majority Voting Amendments

The Draft Amendments are intended to codify the Blanket Orders. The Draft Amendments introduce a provision to Regulation 51-102 that would specify that subsection 9.4(6) of Regulation 51-102 does not apply to a form of proxy sent to securityholders of a reporting issuer in respect of the election of directors if the issuer is incorporated, organized or continued under the CBCA and complies with subsection 54.1(2) of the *Canada Business Corporations Regulations, 2001* or if the issuer is incorporated, organized or continued under the laws of another jurisdiction that contain a requirement substantially similar to that subsection and it complies with that requirement.

¹ CSA Coordinated Blanket Order 51-930 Exemption From the Director Election Form of Proxy Requirement

Modernization of Escrow Agreement

National Policy 46-201 and the policies of certain exchanges require a Form 46-201F1 to be entered into by an issuer and its principals in connection with most initial public offerings. The Draft Amendments modernize the Form 46-201F1 by removing the requirement for the agreement to be signed, sealed and delivered by securityholders in the presence of a witness. This is a requirement that is outdated, not compatible with electronic signing, and can be overly burdensome when there are numerous principals required to sign the escrow agreement.

Other CSE Related Changes

The Draft Amendments and Changes also include the following amendments and changes, which will allow CSE Senior Tier issuers to be treated the same way under securities legislation as issuers listed on other non-venture exchanges and reflect recent amendments to CSE listing policies applicable to all CSE-listed issuers:

- *Employee, Executive Officer, Director or Consultant Exemption*

A draft amendment to section 2.22 of Regulation 45-106 to add CSE to the definition of “listed issuer”. Section 2.24 provides an exemption from the prospectus requirements for distribution of securities to employees, executive officers, directors or consultants. However, in the case of issuers that do not meet the definition of “listed issuer”, section 2.25 removes the availability of the exemption in section 2.24 for distributions of securities in certain circumstances, unless the issuer has provided certain required disclosure and obtained security holder approval. The current definition of “listed issuer” includes issuers with securities listed on the Toronto Stock Exchange (TSX), TSX Venture Exchange (TSXV) and NEO, but does not include issuers with securities listed on the CSE.

- *Short Form Prospectus Eligibility Requirement*

A draft amendment to section 2.7 of Regulation 44-101 to include a provision that would allow issuers listed on the CSE to qualify to file a short form prospectus by relying on a CSE Listing Statement filed in connection with a fundamental change, instead of an Annual Information Form (AIF). Unlike non-venture issuers, venture issuers are not required under securities legislation to file an AIF. However, a venture issuer may voluntarily file an AIF to meet the short form prospectus qualification requirements. This draft amendment will align the qualification requirements for venture issuers on the CSE with those of venture issuers on the TSXV. Section 2.7 has a provision that allows issuers listed on the TSXV to rely on a filing statement in certain circumstances, rather than an AIF.

- *Exemption from Escrow Requirements*

A draft amendment to National Policy 46-201 to revise the meaning of “exempt issuer” to include certain CSE Senior Tier issuers, and to revise the meaning of “established issuer” to include CSE Senior Tier issuers that are not “exempt issuers”. These draft amendments will align the escrow requirements and escrow release schedule for CSE Senior Tier issuers to those of issuers listed on the TSX and NEO.

- *Inclusion of CSE Senior Tier issuers as a category of issuers for which certain exemptions in Regulation 61-101 are not available*

A draft amendment to Regulation 61-101 such that CSE Senior Tier issuers, as non-venture issuers, will not be able to rely on certain exemptions from the formal valuation and minority approval requirements available to issuers not listed on certain specified non-venture exchanges. This would be achieved by adding CSE Senior Tier issuers to the list of categories of issuers for which the exemptions in paragraphs 4.4(1)(a) and 5.5(b), and subparagraph 5.7(1)(b)(i) of Regulation 61-101 are not available.

Local Matters

An annex is being published in any local jurisdiction that is making related changes to local securities laws, including local notices or other policy instruments in that jurisdiction. It also includes any additional information that is relevant to that jurisdiction only.

Request for Comments

We welcome your comments on the Draft Amendments and Draft Changes.

Please submit your comments in writing on or before October 30, 2024.

Address your submission to all of the CSA as follows:

British Columbia Securities Commission
Alberta Securities Commission
Financial and Consumer Affairs Authority of Saskatchewan
Manitoba Securities Commission
Ontario Securities Commission
Autorité des marchés financiers
Financial and Consumer Services Commission, New Brunswick
Superintendent of Securities, Department of Justice and Public Safety, Prince Edward Island
Nova Scotia Securities Commission
Office of the Superintendent of Securities, Service NL
Northwest Territories Office of the Superintendent of Securities
Office of the Yukon Superintendent of Securities
Nunavut Securities Office

Deliver your comments only to the addresses below. Your comments will be distributed to the other participating CSA jurisdictions.

Me Philippe Lebel
Corporate Secretary and Executive Director, Legal Affairs
Autorité des marchés financiers
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Fax: 514-864-8381
consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

The Secretary
 Ontario Securities Commission
 20 Queen Street West
 22nd Floor, Box 55
 Toronto, Ontario M5H 3S8
 Fax: 416-593-2318
comment@osc.gov.on.ca

We cannot keep submissions confidential because securities legislation in certain provinces requires publication of the written comments received during the comment period. All comments received will be posted on the websites of each of the Alberta Securities Commission at www.asc.ca, the Autorité des marchés financiers at www.lautorite.qc.ca and the Ontario Securities Commission at www.osc.gov.on.ca. Therefore, you should not include personal information directly in comments to be published. It is important that you state on whose behalf you are making the submission.

Questions

Please refer your questions to any of the following:

Déborah Koualé-Bénimé

Senior Policy Adviser,
 Regulatory Policy
 Autorité des marchés financiers
 514 395-0337 ext. 4383
deborah.kouale-benime@lautorite.qc.ca

Najla Sebaai

Senior Policy Adviser,
 Regulatory Policy
 Autorité des marchés financiers
 514 395-0337 ext. 4398
najlasebaai@lautorite.qc.ca

Julius Jn-Baptiste

Senior Legal Counsel,
 Corporate Finance
 Ontario Securities Commission
 416 593-8311
jjnbaptiste@osc.gov.on.ca

Larissa Streu

Manager, Corporate Disclosure
 Corporate Finance
 British Columbia Securities Commission
 604 899-6888
lstreu@bcsc.bc.ca

Rina Jaswal

Senior Legal Counsel, Corporate Disclosure
 Corporate Finance
 British Columbia Securities Commission
 604 899-6683
rjaswal@bcsc.bc.ca

Mikale White

Senior Legal Counsel, Corporate Finance
 Alberta Securities Commission
 403 355-4344
mikale.white@asc.ca

Heather Kuchuran

Director, Corporate Finance
 Financial and Consumer Affairs Authority of
 Saskatchewan, Securities Division
 306 787-1009
heather.kuchuran@gov.sk.ca

REGULATION TO AMEND REGULATION 41-101 RESPECTING GENERAL PROSPECTUS REQUIREMENTS

Securities Act
(chapter V-1.1, s. 331.1, par. (1) and (34))

1. Section 1.1 of Regulation 41-101 respecting General Prospectus Requirements (chapter V-1.1, r. 14) is amended:

(1) by striking out the definition of “Aequitas personal information forms”;

(2) by inserting, after the definition of “business day”, the following:

““Cboe personal information form” means a Cboe Canada Inc. Form 3, as amended from time to time;”;

(3) by inserting, after the definition of “credit supporter”, the following:

“CSE senior tier” has the same meaning as “senior tier” as defined in the Interpretation section of the listing rules of the Canadian Securities Exchange, as amended from time to time;”;

(4) by replacing the definition of “IPO venture issuer” by the following:

““IPO venture issuer” means an issuer that

(a) files a long form prospectus,

(b) is not a reporting issuer in any jurisdiction immediately before the date of the final long form prospectus, and

(c) at the date of the long form prospectus,

(i) does not have any securities listed or quoted, has not applied to list or quote any of its securities, and does not intend to apply to list or quote any of its securities, on

(A) the Toronto Stock Exchange,

(B) Cboe Canada Inc.

(C) a U.S. marketplace, or

(D) a marketplace outside of Canada and the United States of America, other than the Alternative Investment Market of the London Stock Exchange or the AQSE Growth Market operated by Aquis Stock Exchange Limited, and

(ii) is not, has not applied to become, and does not intend to apply to become, a CSE senior tier issuer;”;

(5) by replacing paragraph (c) in the definition of “personal information form” by the following:

“(c) a completed Cboe personal information form submitted by an individual to Cboe Canada Inc., to which is attached a completed certificate and consent in the form set out in Schedule 1 - Part B of Appendix A;”.

2. Section 8A.1 of the Regulation is amended, in the French text of the definition of “market price” in paragraph (2):

(1) in subparagraph (a):

(a) by replacing “se terminant sur un cours qui ne tombe” in subparagraph (i) by “se terminant sur un tel cours qui ne tombe”;

(b) by replacing subparagraph (ii) by the following:

“(ii) si le marché organisé donne non pas le cours de clôture, mais uniquement le cours le plus haut et le cours le plus bas des titres négociés de la catégorie, la moyenne des moyennes simples de ces cours, pour chaque jour de bourse où il y a eu de tels cours qui ne tombe pas plus de 20 jours de bourse avant la date de détermination du cours;”;

(2) in subparagraph (ii) of subparagraph (b):

(a) by replacing “donne un cours de clôture pour les titres de la catégorie” in subparagraph (A) by “donne le cours de clôture des titres de la catégorie”;

(b) by replacing “la moyenne entre ces cours” in subparagraph (B) by “la moyenne de ces cours”.

3. Form 41-101F1 of the Regulation is amended:

(1) by replacing paragraph (4) in the French text of Item 1.9 by the following:

“4) Lorsque l'émetteur s'est conformé aux obligations du règlement applicables à l'émetteur émergent au stade du premier appel public à l'épargne, inclure une mention semblable à la suivante pour l'essentiel, en donnant l'information entre crochets:

« En date du présent prospectus, [nom de l'émetteur] n'est pas un émetteur de la catégorie supérieure de la CSE, n'a pas présenté de demande en vue de le devenir et n'a pas l'intention de le faire, et aucun de ses titres n'est inscrit à la cote de la Bourse de Toronto, de Cboe Canada Inc., d'un marché américain ou d'un marché à l'extérieur du Canada et des États-Unis d'Amérique ni coté sur ceux-ci, et l'émetteur n'a pas demandé ni n'a l'intention de demander leur inscription à la cote de cette bourse ou de l'un de ces marchés ni leur cotation sur ceux-ci, à l'exception de l'Alternative Investment Market du London Stock Exchange ou de l'AQSE Growth Market exploité par Aquis Stock Exchange Limited. »”;

(2) by replacing Item 20.11 by the following:

“20.11. IPO venture issuers

If the issuer has complied with the requirements of the Regulation as an IPO venture issuer include a statement, in substantially the following form, with bracketed information completed:

“As at the date of the prospectus, [name of issuer] is not, has not applied to become, and does not intend to apply to become, a CSE senior tier issuer and does not have any of its securities listed or quoted, has not applied to list or quote any of its securities, and does not intend to apply to list or quote any of its securities, on the Toronto Stock Exchange, Cboe Canada Inc., a U.S. marketplace, or a marketplace outside of Canada and the United States of America (other than the Alternative Investment Market of the London Stock Exchange or the AQSE Growth Market operated by Aquis Stock Exchange Limited).”.

Effective Date

4. (1) This Regulation comes into force on (*indicate here the date of coming into force of this Regulation*).

(2) In Saskatchewan, despite paragraph (1), if this Regulation is filed with the Registrar of Regulations after (*indicate here the date of coming into force of this Regulation*), this Regulation comes into force on the day on which it is filed with the Registrar of Regulations.

REGULATION TO AMEND REGULATION 44-101 RESPECTING SHORT FORM PROSPECTUS DISTRIBUTIONS

Securities Act
(chapter V-1.1, s. 331.1, par. (6), (11) and (34))

1. Section 1.1 of Regulation 44-101 respecting Short Form Prospectus Distributions (chapter V-1.1, r. 16) is amended:

(1) by replacing “Aequitas NEO Exchange Inc.” in the definition of “short form eligible exchange” by “Cboe Canada Inc.”;

(2) by replacing “repère” in the French text of the definition of “élément sous-jacent” by “indice de référence”.

2. Section 2.7 of the Regulation is amended by adding the following after paragraph 3:

“(4) Paragraphs 2.2(d), 2.3(1)(d) and 2.6(1)(b) do not apply to an issuer if

(a) the issuer is not exempt from the requirement in the applicable CD rule to file annual financial statements within a prescribed period after its financial year end, but the issuer has not yet, since the completion of a fundamental change, as defined in the Interpretation section of the listing rules of the Canadian Securities Exchange, as amended from time to time, been required under the applicable CD rule to file annual financial statements, and

(b) a listing statement of the Canadian Securities Exchange

(i) was filed in connection with the fundamental change, and

(ii) complied with the listing rules of the Canadian Securities Exchange, as amended from time to time, in respect of the fundamental change.”.

3. Form 44-101F1 of the Regulation is amended by replacing “si le prospectus contient de l’information fautive ou trompeuse” in the French text of Item 20.1 by “si le prospectus ou toute modification de celui-ci contient de l’information fautive ou trompeuse”.

Effective Date

4. (1) This Regulation comes into force on *(indicate here the date of coming into force of this Regulation)*.

(2) In Saskatchewan, despite paragraph (1), if this Regulation is filed with the Registrar of Regulations after *(indicate here the date of coming into force of this Regulation)*, this Regulation comes into force on the day on which it is filed with the Registrar of Regulations.

CHANGES TO *POLICY STATEMENT TO REGULATION 44-101 RESPECTING SHORT FORM PROSPECTUS DISTRIBUTIONS*

1. Section 1.7 of *Policy Statement to Regulation 44-101 respecting Short Form Prospectus Distributions* is amended by replacing “In both instances, prospectus level disclosure or comparable disclosure prescribed by the TSX Venture Exchange for such issuer must be provided in an information circular or similar disclosure document pursuant to subsections 2.7(2) and (3) of the Regulation” in paragraph (5) by “In both instances, prospectus level disclosure or comparable disclosure prescribed by the TSX Venture Exchange or the Canadian Securities Exchange, as the case may be, for such issuer must be provided in an information circular or similar disclosure document pursuant to subsections 2.7(2), (3) and (4) of Regulation 44-101”.

REGULATION TO AMEND REGULATION 45-106 RESPECTING PROSPECTUS EXEMPTIONS

Securities Act
(chapter V-1.1, s. 331.1, par. (11) and (34))

1. Section 2.22 of Regulation 45-106 respecting Prospectus Exemptions (chapter V-1.1, r. 21) is amended:

(1) in the definition of “listed issuer”:

(a) by replacing “Aequitas NEO Exchange Inc.” in subparagraph (ii.1) by “Cboe Canada Inc.”;

(b) by inserting the following after subparagraph (ii.1):

“(ii.2) the Canadian Securities Exchange; ».

Effective Date

2. (1) This Regulation comes into force on (*indicate here the date of coming into force of this Regulation*).

(2) In Saskatchewan, despite paragraph (1), if this Regulation is filed with the Registrar of Regulations after (*indicate here the date of coming into force of this Regulation*), this Regulation comes into force on the day on which it is filed with the Registrar of Regulations.

REGULATION TO AMEND REGULATION 45-513 RESPECTING PROSPECTUS EXEMPTION FOR DISTRIBUTION TO EXISTING SECURITY HOLDERS

Securities Act
(chapter V-1.1, s. 331.1, par. (11) and (34))

1. Section 2 of Regulation 45-513 respecting Prospectus Exemption for Distribution to Existing Security Holders (chapter V-1.1, r. 21.1) is amended by replacing “Aequitas NEO Exchange Inc.” in the definition of “listed security” by “Cboe Canada Inc.”.
2. Section 3 of the Regulation is amended by replacing “Aequitas NEO Exchange Inc.” in paragraph (b) by “Cboe Canada Inc.”.

Effective Date

3. This Regulation comes into force on *(indicate here the date of coming into force of this Regulation)*.

REGULATION TO AMEND NATIONAL POLICY 46-201: ESCROW FOR INITIAL PUBLIC OFFERINGS

Securities Act
(chapter V-1.1, s. 331.1, par. (6))

1. Section 3.2 of National Policy 46-201: Escrow for Initial Public Offerings (chapter V-1.1, r. 22) is amended:

(1) by inserting the following after paragraph (a.i), and making the necessary adaptations:

“(a.ii) is a Canadian Securities Exchange senior tier issuer (the **CSE senior tier**) and is a Closed End Fund, Exchange Traded Fund or Structured Product (as defined in the Interpretation section of the listing rules of the Canadian Securities Exchange, as amended from time to time); or”;

(2) by replacing all occurrences of “Aequitas NEO Exchange Inc.” by “Cboe Canada Inc.”.

2. Section 3.3 of the National Policy is amended, in paragraph (2):

(1) by inserting the following after subparagraph (a):

“(a.i) is a CSE senior tier issuer and is not an exempt issuer; »;

(2) by replacing “Aequitas NEO Exchange Inc.” in subparagraph (c) by “Cboe Canada Inc.”.

3. Section 4.4 of the National Policy is amended, in paragraph (1):

(1) by replacing “Aequitas NEO Exchange Inc.” in subparagraph (a) by “Cboe Canada Inc.”;

(2) by adding “or a CSE senior tier issuer” at the end of subparagraph (b).

4. Form 46-201F1 of the National Policy is amended:

(1) in Item 3.1:

(a) by replacing “Aequitas NEO Exchange Inc.” in subparagraph (a) by “Cboe Canada Inc.”;

(b) by replacing subparagraph (b) by the following:

“(b) becomes a TSX Venture Exchange Inc. (TSX Venture) Tier 1 issuer or a CSE senior tier issuer; or”;

(2) in Item 10.13:

(a) by replacing the signatures after “The Parties have executed and delivered this Agreement as of the date set out above.” by the following:

“**[Escrow Agent]**

Authorized signatory

Authorized signatory

[Issuer]

Authorized signatory

Authorized signatory

If the Securityholder is an individual:

Signature of Securityholder

If the Securityholder is not an individual:

[Securityholder]

Authorized signatory

Authorized signatory”

(b) on _____ by replacing the signatures after “Dated at _____” in Schedule B to Escrow Agreement by the following:

“Where the transferee is an individual:

Signature of Transferee

Where the transferee is not an individual:

[Transferee]

Authorized signatory

Authorized signatory ».

Effective Date

5. This Regulation comes into force on *(indicate here the date of coming into force of this Regulation)*.

REGULATION TO AMEND REGULATION 51-102 RESPECTING CONTINUOUS DISCLOSURE OBLIGATIONS

Securities Act
(chapter V-1.1, s. 331.1, par. (1) and (34))

1. Section 1.1 of Regulation 51-102 respecting Continuous Disclosure Obligations (chapter V-1.1, r. 24) is amended:

(1) by inserting, after the definition of “corporate law”, the following:

““CSE senior tier” has the same meaning as “senior tier” as defined in the Interpretation section of the listing rules of the Canadian Securities Exchange, as amended from time to time;”;

(2) in the definition of “venture issuer”:

(a) by inserting “was not a CSE senior tier issuer and” after “as at the applicable time;”;

(b) by replacing “Aequitas NEO Exchange Inc.” by “Cboe Canada Inc.”;

(c) by replacing “the PLUS markets operated by PLUS Markets Group plc” by “the AQSE Growth Market operated by Aquis Stock Exchange Limited”.

2. Section 9.4 of the Regulation is amended:

(1) by inserting, after paragraph 6, the following:

“(6.1) Subsection (6) does not apply to a form of proxy sent to securityholders of a reporting issuer in respect of the election of directors if any of the following applies:

(a) the reporting issuer is incorporated, organized or continued under the *Canada Business Corporations Act* (R.S.C. 1985, c. C-44) and complies with subsection 54.1(2) of the *Canada Business Corporations Regulations, 2001* (SOR/2001-512) under the *Canada Business Corporations Act*;

(b) the reporting issuer:

(i) is incorporated, organized or continued under the laws of a jurisdiction of Canada or a foreign jurisdiction that contain a requirement substantially similar to subsection 54.1(2) of the *Canada Business Corporations Regulations, 2001*, and

(ii) complies with the requirement referred to in subparagraph (i).”;

(2) by replacing “subsection (4) or (6)” in subparagraph (b) of paragraph 7 by “subsection (4), (6) or (6.1)”.

Effective Date

3. (1) This Regulation comes into force on (*indicate here the date of coming into force of this Regulation*).

(2) In Saskatchewan, despite paragraph (1), if this Regulation is filed with the Registrar of Regulations after (*indicate here the date of coming into force of this Regulation*),

this Regulation comes into force on the day on which it is filed with the Registrar of Regulations.

REGULATION TO AMEND REGULATION 51-105 RESPECTING ISSUERS QUOTED IN THE U.S. OVER-THE-COUNTER MARKETS

Securities Act
(chapter V-1.1, s. 331.1, par. (34))

1. Section 1 of Regulation 51-105 respecting Issuers Quoted in the U.S. Over-the-Counter Markets (chapter V-1.1, r. 24.1) is amended in paragraph (b) of the definition of “OTC issuer”:

(1) by replacing “Canadian National Stock Exchange” in subparagraph (iii) by “Canadian Securities Exchange”;

(2) by replacing “Aequitas NEO Exchange Inc.” in subparagraph (viii) by “Cboe Canada Inc.”.

Effective Date

2. (1) This Regulation comes into force on *(indicate here the date of coming into force of this Regulation)*.

(2) In Saskatchewan, despite paragraph (1), if this Regulation is filed with the Registrar of Regulations after *(indicate here the date of coming into force of this Regulation)*, this Regulation comes into force on the day on which it is filed with the Registrar of Regulations.

REGULATION TO AMEND REGULATION 52-109 RESPECTING CERTIFICATION OF DISCLOSURE IN ISSUERS' ANNUAL AND INTERIM FILINGS

Securities Act
(chapter V-1.1, s. 331.1, par. (34))

1. Section 1.1 of Regulation 52-109 respecting Certification of Disclosure in Issuers' Annual and Interim Filings (chapter V-1.1, r. 27) is amended:

(1) by inserting, after the definition of “certifying officer”, the following:

““CSE senior tier” has the same meaning as “senior tier” as defined in the Interpretation section of the listing rules of the Canadian Securities Exchange, as amended from time to time;”;

(2) by replacing “inexactitude importante” in the French text of the definition of “faiblesse importante” by “anomalie significative”;

(3) by replacing the definition of “venture issuer” by the following:

““venture issuer” means a reporting issuer that, as at the end of the period covered by the annual or interim filings, as the case may be,

(a) did not have any of its securities listed or quoted on any of the Toronto Stock Exchange, Cboe Canada Inc., a U.S. marketplace, or a marketplace outside of Canada and the United States of America other than the Alternative Investment Market of the London Stock Exchange or the AQSE Growth Market operated by Aquis Stock Exchange Limited, and

(b) was not a CSE senior tier issuer.”.

Effective Date

2. (1) This Regulation comes into force on (*indicate here the date of coming into force of this Regulation*).

(2) In Saskatchewan, despite paragraph (1), if this Regulation is filed with the Registrar of Regulations after (*indicate here the date of coming into force of this Regulation*), this Regulation comes into force on the day on which it is filed with the Registrar of Regulations.

CHANGES TO POLICY STATEMENT TO REGULATION 52-109 RESPECTING CERTIFICATION OF DISCLOSURE IN ISSUERS' ANNUAL AND INTERIM FILINGS

1. Section 6.3 of *Policy Statement to Regulation 52-109 respecting Certification of Disclosure in Issuers' Annual Interim Filings* is amended by replacing “inexactitudes intentionnelles”, in the French text of the second paragraph, by “anomalies intentionnelles”.

2. Section 6.6 of the French text of the Policy Statement is amended:

(1) in paragraph (2):

(a) by replacing, in the second paragraph, “une inexactitude importante dans les documents annuels” by “une anomalie significative dans les documents annuels”, “une inexactitude importante dans les états financiers” by “une anomalie significative dans les états financiers”, and “par inexactitude importante notamment toute inexactitude résultant” by “par anomalie significative notamment toute anomalie résultant”;

(b) by replacing “inexactitude importante” in the third paragraph by “anomalie significative”;

(c) by replacing “inexactitude importante” in the fourth paragraph by “anomalie significative”;

(2) by replacing “inexactitude importante” in paragraph (3) by “anomalie significative”.

3. Section 6.10 of the French text of the Policy Statement is amended:

(1) by replacing “inexactitudes importantes” in paragraph (1) by “anomalies significatives”;

(2) by replacing “inexactitudes” in subparagraph (c) of paragraph (3) by “anomalies”;

(3) in paragraph (4):

(a) by replacing “inexactitude importante” in the text preceding subparagraph (a) by “anomalie significative”;

(b) by replacing “inexactitude importante”, in the second paragraph of subparagraph (e), by “anomalie significative”;

(4) by replacing, in paragraph (5), “inexactitudes possibles” by “anomalies possibles” and “inexactitude importante” by “anomalie significative”.

4. Section 6.15 of the Policy Statement is amended by replacing “inexactitudes ou omissions importantes”, in the French text of subparagraph (c) of paragraph (4), by « anomalies significatives ou omissions importantes ».

5. Section 7.8 of the Policy Statement is amended by replacing « inexactitudes » in the French text of paragraph (c) by “anomalies”.

6. Section 9.2 of the Policy Statement is amended, in the French text of the second paragraph, by replacing “inexactitude importante dans un montant” by “anomalie significative dans un montant”, “l’inexactitude pouvant résulter” by “l’anomalie pouvant résulter”, “une inexactitude est réellement survenue” by “une anomalie est réellement survenue” and “détecter une inexactitude importante” by “détecter une anomalie significative”.

-2-

7. Section 9.3 of the French text of the Policy Statement is amended:

(1) by replacing, in paragraph (1), “**d’inexactitude**” by “**d’anomalie**” and “**inexactitude importante**” by “**anomalie**”;

(2) by replacing, in paragraph (2), “**l’inexactitude**” by “**l’anomalie**” and “**inexactitudes**” by “**anomalies**”.

8. Section 12.3 of the Policy Statement is amended by replacing “**inexactitudes**”, in the French text of the second paragraph, by “**anomalies**”.

9. The Policy Statement is amended by replacing all occurrences of “**inexactitude importante**”, in the French text of sections 4.3, 7.2, 9.4, 13.3 and 14.2, by “**anomalie significative**”, with the necessary grammatical changes.

REGULATION TO AMEND REGULATION 52-110 RESPECTING AUDIT COMMITTEES

Securities Act
(chapter V-1.1, s. 331.1, par. (34))

1. Section 1.1 of Regulation 52-110 respecting Audit Committees (chapter V-1.1, r. 28) is amended:

(1) by inserting, after the definition of “credit support issuer”, the following:

““CSE senior tier” has the same meaning as “senior tier” as defined in the Interpretation section of the listing rules of the Canadian Securities Exchange, as amended from time to time;”;

(2) by replacing the definition of “venture issuer” by the following:

““venture issuer” means an issuer that, at the end of its most recently completed financial year,

(a) did not have any of its securities listed or quoted on any of the Toronto Stock Exchange, Cboe Canada Inc., a U.S. marketplace, or a marketplace outside of Canada and the United States of America other than the Alternative Investment Market of the London Stock Exchange or the AQSE Growth Market operated by Aquis Stock Exchange Limited, and;

(b) was not a CSE senior tier issuer.”.

Effective Date

2. (1) This Regulation comes into force on (*indicate here the date of coming into force of this Regulation*).

(2) In Saskatchewan, despite paragraph (1), if this Regulation is filed with the Registrar of Regulations after (*indicate here the date of coming into force of this Regulation*), this Regulation comes into force on the day on which it is filed with the Registrar of Regulations.

REGULATION TO AMEND REGULATION 58-101 RESPECTING DISCLOSURE OF CORPORATE GOVERNANCE PRACTICES

Securities Act
(chapter V-1.1, s. 331.1, par. (34))

1. Section 1.1 of Regulation 58-101 respecting Disclosure of Corporate Governance Practices (chapter V-1.1, r. 32) is amended:

(1) by inserting, after the definition of “code”, the following:

““CSE senior tier” has the same meaning as “senior tier” as defined in the Interpretation section of the listing rules of the Canadian Securities Exchange, as amended from time to time;”;

(2) by replacing the definition of “venture issuer” by the following:

““venture issuer” means a reporting issuer that, at the end of its most recently completed financial year,

(a) did not have any of its securities listed or quoted on any of the Toronto Stock Exchange, Cboe Canada Inc., a U.S. marketplace, or a marketplace outside of Canada and the United States of America other than the Alternative Investment Market of the London Stock Exchange or the AQSE Growth Market operated by Aquis Stock Exchange Limited, and

(b) was not a CSE senior tier issuer.”.

Effective Date

2. (1) This Regulation comes into force on (*indicate here the date of coming into force of this Regulation*).

(2) In Saskatchewan, despite paragraph (1), if this Regulation is filed with the Registrar of Regulations after (*indicate here the date of coming into force of this Regulation*), this Regulation comes into force on the day on which it is filed with the Registrar of Regulations.

REGULATION TO AMEND REGULATION 61-101 RESPECTING PROTECTION OF MINORITY SECURITY HOLDERS IN SPECIAL TRANSACTIONS

Securities Act
(chapter V-1.1, s. 331.1, par. 11° and 34°)

1. Section 1.1 of Regulation 61-101 respecting Protection of Minority Security Holders in Special Transactions (chapter V-1.1, r. 33) is amended by inserting, after the definition of “convertible”, the following:

“CSE senior tier” has the same meaning as “senior tier” as defined in the Interpretation section of the listing rules of the Canadian Securities Exchange, as amended from time to time;”.

2. Section 4.4 of the Regulation is amended by replacing subparagraph (a) of paragraph (1) by the following:

“(a) Issuer Not Listed on Specified Markets – the issuer is not a CSE senior tier issuer and no securities of the issuer are listed or quoted on the Toronto Stock Exchange, Cboe Canada Inc., the New York Stock Exchange, the American Stock Exchange, the NASDAQ Stock Market, or a stock exchange outside of Canada and the United States other than the Alternative Investment Market of the London Stock Exchange or the AQSE Growth Market operated by Aquis Stock Exchange Limited.”.

3. Section 5.5 of the Regulation is amended by replacing paragraph (b) by the following:

“(b) Issuer Not Listed on Specified Markets – the issuer is not a CSE senior tier issuer and no securities of the issuer are listed or quoted on the Toronto Stock Exchange, Cboe Canada Inc., the New York Stock Exchange, the American Stock Exchange, the NASDAQ Stock Market, or a stock exchange outside of Canada and the United States other than the Alternative Investment Market of the London Stock Exchange or the AQSE Growth Market operated by Aquis Stock Exchange Limited.”.

4. Section 5.7 of the Regulation is amended by replacing subparagraph (i) of subparagraph (b) of paragraph (1) by the following:

“(i) the issuer is not a CSE senior tier issuer and no securities of the issuer are listed or quoted on the Toronto Stock Exchange, Cboe Canada Inc., the New York Stock Exchange, the American Stock Exchange, the NASDAQ Stock Market, or a stock exchange outside of Canada and the United States other than the Alternative Investment Market of the London Stock Exchange or the AQSE Growth Market operated by Aquis Stock Exchange Limited.”.

Effective Date

5. 1) This Regulation comes into force on (*indicate here the date of coming into force of this Regulation*).

(2) In Saskatchewan, despite paragraph (1), if this Regulation is filed with the Registrar of Regulations after (*indicate here the date of coming into force of this Regulation*), this Regulation comes into force on the day on which it is filed with the Registrar of Regulations.

REGULATION TO AMEND REGULATION 62-104 RESPECTING TAKE-OVER BIDS AND ISSUER BIDS

Securities Act
(chapter V-1.1, s. 331.1, par. (34))

1. Section 4.8 of Regulation 62-104 respecting Take-Over Bids and Issuer Bids (chapter V-1.1, r. 35) is amended by inserting “, Cboe Canada Inc.” in paragraph (1) after “the TSX Venture Exchange”.

Effective Date

2. (1) This Regulation comes into force on (*indicate here the date of coming into force of this Regulation*).

(2) In Saskatchewan, despite paragraph (1), if this Regulation is filed with the Registrar of Regulations after (*indicate here the date of coming into force of this Regulation*), this Regulation comes into force on the day on which it is filed with the Registrar of Regulations.

REGULATION TO AMEND REGULATION 71-102 RESPECTING CONTINUOUS DISCLOSURE AND OTHER EXEMPTIONS RELATING TO FOREIGN ISSUERS

Securities Act
(chapter V-1.1, s. 331.1, par. (11))

1. Section 4.7 of Regulation 71-102 respecting Continuous Disclosure and Other Exemptions relating to Foreign Issuers (chapter V-1.1, r. 37) is amended by replacing “Aequitas NEO Exchange Inc.” in subparagraph (a) of paragraph (2) by “Cboe Canada Inc.”.

2. Section 5.8 of the Regulation is amended by replacing “Aequitas NEO Exchange Inc.” in subparagraph (a) of paragraph (2) by “Cboe Canada Inc.”.

Effective Date

3. (1) This Regulation comes into force on (*indicate here the date of coming into force of this Regulation*).

(2) In Saskatchewan, despite paragraph (1), if this Regulation is filed with the Registrar of Regulations after (*indicate here the date of coming into force of this Regulation*), this Regulation comes into force on the day on which it is filed with the Registrar of Regulations.

REGULATION TO AMEND REGULATION 81-101 RESPECTING MUTUAL FUND PROSPECTUS DISCLOSURE

Securities Act
(chapter V-1.1, s. 331.1, par. (34))

1. Section 1.1 of Regulation 81-101 respecting Mutual Fund Prospectus Disclosure (chapter V-1.1, r. 38) is amended:

(1) by striking out the definition of “Aequitas personal information form”.

(2) by inserting, after the definition of “business day”, of the following:

““Cboe personal information form” means a Cboe Canada Inc. Form 3, as amended from time to time;”;

(3) by replacing, in paragraph (c) of the definition of “personal information form”, “Aequitas personal information form” by “Cboe personal information form” and “Aequitas NEO Exchange Inc.” by “Cboe Canada Inc.”.

Effective Date

2. (1) This Regulation comes into force on (*indicate here the date of coming into force of this Regulation*).

(2) In Saskatchewan, despite paragraph (1), if this Regulation is filed with the Registrar of Regulations after (*indicate here the date of coming into force of this Regulation*), this Regulation comes into force on the day on which it is filed with the Registrar of Regulations.

6.2.2 Publication

DÉCISION N° 2024-PDG-0032

Règlement modifiant le Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement

Vu le pouvoir de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») de prendre le *Règlement modifiant le Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (le « Règlement »), conformément aux paragraphes 3°, 32.0.1° et 34° de l'article 331.1 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « LVM »);

Vu le pouvoir de l'Autorité prévu à la LVM de prendre un règlement, qui appartient exclusivement à son président-directeur général, conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1;

Vu la publication pour consultation au Bulletin de l'Autorité (le « Bulletin ») le 19 octobre 2023 [(2023) B.A.M.F., vol. 20, n° 41, section 6.2.1] du projet de Règlement accompagné de l'avis prévu à l'article 10 de la *Loi sur les règlements*, RLRQ, c. R-18.1, conformément au troisième alinéa de l'article 331.2 de la LVM;

Vu les modifications apportées au projet de Règlement à la suite de cette consultation;

Vu la publication pour information au Bulletin le 23 mai 2024 [(2024) B.A.M.F., vol. 21, n° 20, section 6.2.2] du texte révisé du projet de Règlement;

Vu l'obligation de soumettre un règlement pris en vertu de l'article 331.1 de la LVM au ministre des Finances (le « Ministre »), qui peut l'approuver avec ou sans modification, conformément au premier alinéa de l'article 331.2 de la LVM;

Vu le projet de Règlement présenté par la Direction principale des produits d'investissement et de la finance durable ainsi que la recommandation du surintendant des marchés de valeurs et de la distribution de prendre le Règlement et d'autoriser sa transmission au Ministre pour approbation;

En conséquence :

L'Autorité prend le *Règlement modifiant le Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* dans ses versions française et anglaise, dont les textes sont annexés à la présente décision, et en autorise la transmission au Ministre pour approbation.

Fait le 27 juin 2024.

Yves Ouellet
Président-directeur général

DÉCISION N° 2024-PDG-0033**Modification de l'Instruction générale relative au Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement**

Vu le pouvoir de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »), prévu à l'article 274 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « LVM »), d'établir des instructions générales qui indiquent comment l'Autorité entend exercer ses pouvoirs discrétionnaires aux fins de l'administration de la LVM;

Vu le pouvoir de l'Autorité d'établir une instruction générale prévu à la LVM, qui appartient exclusivement à son président-directeur général, conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1;

Vu la publication pour information au Bulletin le 23 mai 2024 [(2024) B.A.M.F., vol. 21, n° 20, section 6.2.2] du projet de modification de l'Instruction générale relative au Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement (l'« Instruction générale »);

Vu la décision n° 2024-PDG-0032 en date du 27 juin 2024, par laquelle l'Autorité a pris le *Règlement modifiant le Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* et a autorisé sa transmission au ministre des Finances pour approbation, conformément au premier alinéa de l'article 331.2 de la LVM;

Vu l'article 298 de la LVM prévoyant l'obligation de publier les instructions générales au Bulletin;

Vu le projet de modification de l'Instruction générale présenté par la Direction principale des produits d'investissement et de la finance durable ainsi que la recommandation du surintendant des marchés de valeurs et de la distribution de l'approuver et d'autoriser sa publication;

En conséquence :

L'Autorité établit la modification de l'Instruction générale relative au Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement, dans ses versions française et anglaise, dont les textes sont annexés à la présente décision, et autorise sa publication au Bulletin.

La modification de l'Instruction générale relative au Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement prend effet le 31 août 2024.

Fait le 27 juin 2024.

Yves Ouellet
Président-directeur général

Règlement modifiant le Règlement 81-102 sur les fonds d'investissementⁱ

L'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») publie, en versions française et anglaise, le règlement suivant :

- *Règlement modifiant le Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement*

Vous trouverez également ci-joint au présent bulletin, le texte révisé, en versions française et anglaise, de la *Modification de l'Instruction générale relative au Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement*

Avis de publication

Le règlement a été pris par l'Autorité le 27 juin 2024, a reçu l'approbation ministérielle requise et entrera en vigueur le **31 août 2024**.

L'arrêté ministériel approuvant le règlement a été publié dans la *Gazette officielle du Québec*, en date du 31 juillet 2024 et est reproduit ci-dessous. L'instruction générale prendra effet de façon concomitante à l'entrée en vigueur du règlement.

Le 1^{er} août 2024

ⁱ Diffusion autorisée par Les Publications du Québec

A.M., 2024-11

Arrêté numéro V-1.1-2024-11 du ministre des Finances en date du 15 juillet 2024

Loi sur les valeurs mobilières
(chapitre V-1.1)

CONCERNANT le Règlement modifiant le Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement

VU que les paragraphes 3°, 32.0.1° et 34° de l'article 331.1 de la Loi sur les valeurs mobilières (chapitre V-1.1) prévoient que l'Autorité des marchés financiers peut adopter des règlements concernant les matières visées à ces paragraphes;

VU que les troisième et quatrième alinéas de l'article 331.2 de cette loi prévoient qu'un projet de règlement est publié au Bulletin de l'Autorité des marchés financiers, qu'il est accompagné de l'avis prévu à l'article 10 de la Loi sur les règlements (chapitre R-18.1) et qu'il ne peut être soumis pour approbation ou être édicté avant l'expiration d'un délai de 30 jours à compter de sa publication;

VU que les premier et cinquième alinéas de cet article prévoient que tout règlement pris en vertu de l'article 331.1 est approuvé, avec ou sans modification, par le ministre des Finances et qu'il entre en vigueur à la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec* ou à une date ultérieure qu'indique le règlement;

VU que le Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement a été adopté par la décision n° 2001-C-0209 du 22 mai 2001 (Bulletin hebdomadaire, volume 32, n° 22 du 1^{er} juin 2001);

VU qu'il y a lieu de modifier ce règlement;

VU que le projet de règlement modifiant le Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement a été publié pour consultation au Bulletin de l'Autorité des marchés financiers, volume 20, n° 41 du 19 octobre 2023;

VU que l'Autorité des marchés financiers a adopté le Règlement modifiant le Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement le 27 juin 2024, par la décision n° 2024-PDG-0032;

VU qu'il y a lieu d'approuver ce règlement sans modification;

EN CONSÉQUENCE, le ministre des Finances approuve sans modification le Règlement modifiant le Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement, dont le texte est annexé au présent arrêté.

Le 15 juillet 2024

Le ministre des Finances,
ERIC GIRARD

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 81-102 SUR LES FONDS D'INVESTISSEMENT

Loi sur les valeurs mobilières
(chapitre V-1.1, a. 331.1, par. 3°, 32.0.1° et 34°)

1. L'article 9.4 du Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement (chapitre V-1.1, r. 39) est modifié :

1° par l'insertion, avant le paragraphe 1, du suivant :

« 0.1) Dans les paragraphes 1, 2 et 4, la « date de règlement de référence » s'entend de la première des dates suivantes :

a) le jour ouvrable déterminé par l'OPC et indiqué par écrit à l'intention du placeur principal ou du courtier participant visé au paragraphe 1, ou de la personne visée à ce paragraphe qui leur fournit des services;

b) le deuxième jour ouvrable après la date de fixation du prix des titres. »;

2° par le remplacement, dans le paragraphe 1, de « le deuxième jour ouvrable après la date de fixation du prix des titres » par « à la date de règlement de référence »;

3° par le remplacement, dans le paragraphe 2, de « dans les 2 jours ouvrables de la date de fixation du prix de ces titres » par « au plus tard à la date de règlement de référence »;

4° dans le paragraphe 4 :

a) par le remplacement, dans ce qui précède le sous-paragraphe *a*, de « dans les 2 jours ouvrables après la date de fixation du prix » par « au plus tard à la date de règlement de référence »;

b) par le remplacement, dans le sous-paragraphe *a*, de « le troisième jour ouvrable après la date de fixation du prix » par « le jour ouvrable suivant la date de règlement de référence ».

2. Date d'entrée en vigueur

1° Le présent règlement entre en vigueur le 31 août 2024.

2° En Saskatchewan, malgré le paragraphe 1, le présent règlement entre en vigueur à la date de son dépôt auprès du registraire des règlements si celle-ci tombe après le 31 août 2024.

83772

**MODIFICATION DE L'INSTRUCTION GÉNÉRALE RELATIVE AU
RÈGLEMENT 81-102 SUR LES FONDS D'INVESTISSEMENT**

1. L'article 10.2 de l'*Instruction générale relative au Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* est modifié par l'insertion, après le paragraphe 3, du suivant :

« 4) L'OPC pourrait satisfaire à l'obligation d'indiquer par écrit le jour ouvrable qu'il aura déterminé comme date de règlement de référence en vertu du paragraphe 0.1 de l'article 9.4 du règlement, par exemple, des manières suivantes :

a) en présentant son cycle de règlement par l'intermédiaire d'une chambre de compensation reconnue par l'autorité en valeurs mobilières du territoire, y compris Fundserv Inc. ou son successeur, par voie électronique ou autrement;

b) en affichant son cycle de règlement sur son site Web désigné. ».

M.O., 2024-11**Order number V-1.1-2024-11 of the Minister of Finance dated 15 July 2024**

Securities Act
(chapter V-1.1)

CONCERNING the Regulation to amend Regulation 81-102 respecting Investment Funds

WHEREAS paragraphs 3, 32.0.1 and 34 of section 331.1 of the Securities Act (chapter V-1.1) provide that the *Autorité des marchés financiers* may make regulations concerning the matters referred to in those paragraphs;

WHEREAS the third and fourth paragraphs of section 331.2 of the said Act provide that a draft regulation shall be published in the *Bulletin de l'Autorité des marchés financiers*, accompanied with the notice required under section 10 of the Regulations Act (chapter R-18.1) and may not be submitted for approval or be made before 30 days have elapsed since its publication;

WHEREAS the first and fifth paragraphs of the said section provide that every regulation made under section 331.1 must be approved, with or without amendment, by the Minister of Finance and comes into force on the date of its publication in the *Gazette officielle du Québec* or on any later date specified in the regulation;

WHEREAS the Regulation 81-102 respecting Investment Funds was made by the decision no. 2001-C-0209 dated 22 May 2001 (*Bulletin hebdomadaire*, vol. 32, no. 22 of 1 June 2001);

WHEREAS there is cause to amend this Regulation;

WHEREAS the draft regulation to amend Regulation 81-102 respecting Investment Funds was published for consultation in the *Bulletin de l'Autorité des marchés financiers*, vol. 20, no. 41 of 19 October 2023;

WHEREAS the *Autorité des marchés financiers* made, on 27 June 2024, by the decision no. 2024-PDG-0032, Regulation to amend Regulation 81-102 respecting Investment Funds;

WHEREAS there is cause to approve this Regulation without amendment;

CONSEQUENTLY, the Minister of Finance approves without amendment the Regulation to amend Regulation 81-102 respecting Investment Funds appended hereto.

15 July 2024

ERIC GIRARD
Minister of Finance

REGULATION TO AMEND REGULATION 81-102 RESPECTING INVESTMENT FUNDS

Securities Act
(chapter V-1.1, s. 331.1, par. (3), (32.0.1) and (34))

1. Section 9.4 of Regulation 81-102 respecting Investment Funds (chapter V-1.1, r. 39) is amended:

(1) by adding, before paragraph (1), the following:

“(0.1) In subsections (1), (2) and (4), “reference settlement date” means the earlier of

(a) the business day determined by the mutual fund and made available in writing to the principal distributor or participating dealer referred to in subsection (1), or to the person referred to in subsection (1) providing services to the principal distributor or participating dealer, and

(b) the second business day after the pricing date.”;

(2) by replacing “second business day after the pricing date”, in paragraph (1), by “reference settlement date”;

(3) by replacing “second business day after the pricing date”, in paragraph (2), by “reference settlement date”;

(4) in paragraph (4):

(a) by replacing “second business day after the pricing date”, in the text preceding subparagraph (a), by “reference settlement date”;

(b) by replacing “third business day after the pricing date”, in subparagraph (a), by “next business day after the reference settlement date”.

2. Effective Date

(1) This Regulation comes into force on 31 August 2024.

(2) In Saskatchewan, despite paragraph (1), if this Regulation is filed with the Registrar of Regulations after 31 August 2024, this Regulation comes into force on the day on which it is filed with the Registrar of Regulations.

106970

CHANGES TO POLICY STATEMENT TO REGULATION 81-102 RESPECTING INVESTMENT FUNDS

1. Section 10.2 of *Policy Statement to Regulation 81-102 respecting Investment Funds* is changed by adding, after paragraph (3), the following:

“(4) Examples that could satisfy the requirement for a mutual fund to make available in writing the business day it determines as the reference settlement date under subsection 9.4(0.1) of the Regulation include

(a) providing the mutual fund’s settlement cycle via a clearing agency or a clearing house recognized by a securities regulatory authority in a jurisdiction, which includes Fundserv Inc., or a successor, through an electronic file or otherwise, and

(b) posting the mutual fund’s settlement cycle on the mutual fund’s designated website.”.

6.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

6.4 SANCTIONS ADMINISTRATIVES PÉCUNIAIRES

Aucune information.

6.5 INTERDICTIONS

6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

Ressources Cerro de Pasco Inc.

Ressources Cerro de Pasco Inc. (l'émetteur »)

INTERDICTION D'OPÉRATIONS SUR VALEURS LIMITÉE AUX DIRIGEANTS :

John G. Booth, René Branchaud, Keith Brill, James (Jay) Cardwell, Guy Goulet, Frank Hodgson, Eduardo Loret de Mola de Lavalle, Manuel Lizandro Rodriguez Mariategui Canny, Steven Zadka

En vertu de la législation en valeurs mobilières
du Québec (la « législation »)

Contexte

1. La présente décision est celle de l'Autorité des marchés financiers (le « décideur »).
2. L'émetteur est un émetteur assujéti au Québec ayant omis de déposer auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») les documents suivants exigés en vertu de la législation :
 - États financiers annuels, Rapport de gestion annuel, Attestations annuelles - Chef des finances, Attestations annuelles - Chef de la direction pour l'exercice terminé le 31 mars 2024;
3. Cette omission de dépôt constitue un manquement qui donne le pouvoir à l'Autorité d'interdire à une personne toute activité en vue d'effectuer une opération sur valeurs en vertu de l'article 265 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « LVM »).

Interprétation

Les expressions définies dans la législation, dans le *Règlement 14-101 sur les définitions*, RLRQ, c. V-1.1, r. 3, dans le *Règlement 14-501Q sur les définitions*, RLRQ, c. V-1.1, r. 4, ou dans l'*Instruction générale 12-203 relative aux interdictions d'opérations limitées aux dirigeants* ont le même sens dans la présente décision lorsqu'elles y sont employées, sauf si elles y reçoivent une autre définition.

Décision

4. Vu le constat du décideur qu'il n'est pas contraire à l'intérêt public de prononcer une interdiction d'opérations sur valeurs limitée aux dirigeants de l'émetteur à la suite de l'omission par l'émetteur de déposer l'information prévue par la législation.
5. Vu la demande de l'émetteur et le consentement de John G. Booth, René Branchaud, Keith Brill, James (Jay) Cardwell, Guy Goulet, Frank Hodgson, Eduardo Loret de Mola de Lavalle, Manuel Lizandro Rodriguez Mariategui Canny et Steven Zadka à la présente interdiction d'opérations limitée aux dirigeants.
6. Vu l'acte d'autorisation de signature de certains actes, documents ou écrits pris en vertu de l'article 24.1 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1 et les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de cette même loi.
7. En conséquence, l'Autorité interdit à John G. Booth, René Branchaud, Keith Brill, James (Jay) Cardwell, Guy Goulet, Frank Hodgson, Eduardo Loret de Mola de Lavalle, Manuel Lizandro

Rodriguez Mariategui Canny et Steven Zadka d'effectuer, directement ou indirectement, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de Ressources Cerro de Pasco Inc. parce que celle-ci ne s'est pas conformée aux obligations de dépôt prescrites par la législation et que ces personnes sont des administrateurs ou des dirigeants de l'émetteur qui peuvent avoir été informés de tout fait ou changement important concernant l'émetteur qui n'a pas été rendu public.

Vous pouvez demander, dans un délai de 30 jours, la révision de la présente décision auprès du Tribunal administratif des marchés financiers, conformément à l'article 322 de la LVM.

L'Autorité peut révoquer la présente décision en vertu de l'article 318 de la LVM si l'émetteur remédie au manquement de façon satisfaisante.

Fait le 30 juillet 2024.

Marie-Claude Brunet-Ladrie
Directrice de la surveillance des émetteurs et initiés

Décision n° 2024-IC-1046884

Kontron Europe GmbH

Le 24 juillet 2024

Kontron Europe GmbH (anciennement Kontron AG) (l'« émetteur »)

LEVÉE

En vertu de la législation en valeurs mobilières
du Québec (la « législation »)

Contexte

L'émetteur fait l'objet d'une interdiction d'opérations pour manquement aux obligations de dépôt prononcée par l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 10 novembre 2017 à travers la Décision No 2017-IC-0021 (l'« interdiction d'opérations »).

Le 24 juillet 2024, l'état d'émetteur assujetti de l'émetteur a été révoqué par l'Autorité en vertu des articles 19 et 21 de l'*Instruction générale 11-206 relativement au traitement des demandes de révocation de l'état d'émetteur assujetti* (l'« Instruction générale 11-206 »).

L'émetteur ayant cessé d'être un émetteur assujetti, l'interdiction d'opérations est conséquemment levée.

Interprétation

Les expressions définies dans le *Règlement 14-101 sur les définitions*, RLRQ, c. V-1.1, r. 3, dans le *Règlement 14-501Q sur les définitions*, RLRQ, c. V-1.1, r. 4 et dans l'*Instruction générale 11-206* ont le même sens dans la présente décision lorsqu'elles y sont employées sauf si elles y reçoivent une autre définition.

Décision

L'Autorité estime que la décision de lever l'interdiction d'opérations respecte les critères prévus par la législation qui lui permet de la rendre.

La décision de l'Autorité en vertu de la législation est de lever l'interdiction d'opérations.

Marie-Claude Brunet-Ladrie
Directrice de la surveillance des émetteurs et initiés

Décision n° : 2024-IC-1046127

6.5.2 Révocations d'interdiction

Aucune information.

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
DIVIDEND GROWTH SPLIT CORP.	25 juillet 2024	Ontario
GUANAJUATO SILVER COMPANY LTD.	25 juillet 2024	Colombie-Britannique
LOMBARD STREET CAPITAL CORP.	24 juillet 2024	Ontario
PORTEFEUILLE DE PETITES SOCIÉTÉS MONDIALES LANGDON PORTEFEUILLE DE PETITES SOCIÉTÉS CANADIENNES LANGDON	24 juillet 2024	Ontario
SILVER MOUNTAIN RESOURCES INC.	30 juillet 2024	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR+ à l'adresse : www.sedarplus.ca.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
CATÉGORIE ACTIONS CANADIENNES TD	26 juillet 2024	Ontario
CATÉGORIE CANADIENNE À FAIBLE VOLATILITÉ TD		
CATÉGORIE CROISSANCE DE DIVIDENDES TD		
CATÉGORIE FONDS D' ACTIONS CANADIENNES TD		
CATÉGORIE MARCHÉS ÉMERGENTS TD		
CATÉGORIE PETITES SOCIÉTÉS CANADIENNES TD		
CATÉGORIE REVENU DE DIVIDENDES TD		
FONDS À FAIBLE VOLATILITÉ CANADIEN TD		
FONDS À RENDEMENT DIVERSIFIÉ CANADIEN TD		
FONDS ALTERNATIF DE GESTION DU RISQUE TD		
FONDS ALTERNATIF DE PRODUITS DE BASE LONG/COURT TD		
FONDS ALTERNATIF DE PRODUITS DE BASE TD		
FONDS CHINOIS REVENU ET CROISSANCE TD		
FONDS D'OBLIGATIONS FÉDÉRALES CANADIENNES À LONG TERME TD		
FONDS D' ACTIONS CANADIENNES TD		
FONDS D' ACTIONS DE GRANDES SOCIÉTÉS CANADIENNES TD		
FONDS DE CROISSANCE DE DIVIDENDES TD		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
FONDS DE CROISSANCE ÉQUILIBRÉ TD		
FONDS DE DIVIDENDES D'ACTIONS CANADIENNES DE PREMIER ORDRE TD		
FONDS DE PETITES SOCIÉTÉS CANADIENNES TD		
FONDS DE REVENU DE DIVIDENDES TD		
FONDS DE REVENU MENSUEL DIVERSIFIÉ TD		
FONDS DE SOCIÉTÉS CANADIENNES TD		
FONDS DES MARCHÉS ÉMERGENTS TD		
FONDS D'OBLIGATIONS CANADIENNES DE BASE PLUS TD		
FONDS D'OBLIGATIONS CANADIENNES TD		
FONDS D'OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS CANADIENNES TD		
FONDS DU MARCHÉ MONÉTAIRE CANADIEN TD		
FONDS INDICIEL CANADIEN TD		
FONDS INDICIEL D'OBLIGATIONS CANADIENNES TD		
FONDS INDICIEL ÉQUILIBRÉ TD		
FONDS INDICIEL MOYENNE DOW JONES DES INDUSTRIELLES TD		
PORTEFEUILLE CONFORTABLE TD - CROISSANCE		
PORTEFEUILLE CONFORTABLE TD - CROISSANCE AUDACIEUSE		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
PORTEFEUILLE CONFORTABLE TD - CROISSANCE ÉQUILIBRÉE		
PORTEFEUILLE CONFORTABLE TD - ÉQUILIBRÉ		
PORTEFEUILLE CONFORTABLE TD - REVENU CONSERVATEUR		
PORTEFEUILLE CONFORTABLE TD - REVENU ÉQUILIBRÉ		
CATÉGORIE CANADIENNE DIVIDENDES PLUS INVESCO	29 juillet 2024	Ontario
CATÉGORIE CANADIENNE INVESCO		
CATÉGORIE D' ACTIONS EUROPÉENNES BQÉ INVESCO		
CATÉGORIE D' ACTIONS INTERNATIONALES BQÉ INVESCO		
CATÉGORIE D' EXCELLENCE CANADIENNE BQÉ INVESCO		
CATEGORIE D' EXCELLENCE EQUILIBREE CANADIENNE INVESCO		
CATÉGORIE FNB INDICE CANADIEN FTSE RAFI INVESCO		
CATÉGORIE FNB INDICE DE DIVIDENDES CANADIENS INVESCO		
CATÉGORIE FRANCHISES AMÉRICAINES INVESCO		
CATÉGORIE MARCHÉS EN DÉVELOPPEMENT INVESCO		
CATÉGORIE PORTEFEUILLE DE CROISSANCE ÉQUILIBRÉ INVESCO		
CATÉGORIE PORTEFEUILLE DE REVENU DIVERSIFIÉ INVESCO		
CATÉGORIE PORTEFEUILLE DE REVENU ÉQUILIBRÉ INVESCO		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
CATÉGORIE RENDEMENT DIVERSIFIÉ INVESCO		
FONDS ACTIF DE TITRES DE CRÉANCE MULTISECTORIELS INVESCO		
FONDS CANADIEN INVESCO		
FONDS D' ACTIONS EUROPÉENNES BQÉ INVESCO		
FONDS D' ACTIONS INTERNATIONALES BQÉ INVESCO		
FONDS DE GESTION DE TRÉSORERIE EN DOLLARS CANADIENS		
FONDS D' EXCELLENCE CANADIENNE BQÉ INVESCO		
FONDS D' EXCELLENCE ÉQUILIBRÉ CANADIEN INVESCO		
FONDS D' OBLIGATIONS CANADIENNES DE BASE PLUS INVESCO		
FONDS DU MARCHÉ MONÉTAIRE CANADIEN INVESCO		
FONDS EN GESTION COMMUNE À RÉPARTITION DE RISQUE ÉQUILIBRÉE INVESCO		
FONDS FNB D' OBLIGATIONS CANADIENNES DE BASE PLUS ESG INVESCO		
FONDS FNB INDICE D' OBLIGATIONS ÉCHELONNÉES DE SOCIÉTÉS 1-5 ANS INVESCO		
FONDS FNB MONDIAUX+ FTSE RAFI INVESCO		
FONDS FRANCHISES AMÉRICAINES INVESCO		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
FONDS MARCHÉS EN DÉVELOPPEMENT INVESCO		
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE ÉQUILIBRÉ INVESCO		
PORTEFEUILLE DE REVENU DIVERSIFIÉ INVESCO		
PORTEFEUILLE DE REVENU ÉQUILIBRÉ INVESCO		
PORTEFEUILLE FNB ÉQUILIBRÉ INVESCO		
PORTEFEUILLE FNB PRUDENT INVESCO		
CATÉGORIE CONCENTRÉE D'ACTIONNAIRES INTERNATIONALES TD	26 juillet 2024	Ontario
CATÉGORIE FONDS D'ACTIONNAIRES MONDIALES TD		
CATÉGORIE MONDIALE À FAIBLE VOLATILITÉ TD		
CATÉGORIE MONDIALE DE RÉINVESTISSEMENT DU CAPITAL TD (ANCIENNEMENT, CATÉGORIE CROISSANCE D'ACTIONNAIRES MONDIALES TD)		
FONDS ALPHA DISCIPLINÉ D'ACTIONNAIRES MONDIALES TD (MC)		
FONDS CONCENTRÉ D'ACTIONNAIRES INTERNATIONALES TD		
FONDS CONCENTRÉ D'ACTIONNAIRES MONDIALES TD		
FONDS D'ACTIONNAIRES INTERNATIONALES TD		
FONDS D'ACTIONNAIRES PRIVILÉGIÉES TD		
FONDS D'ACTIONNAIRES NORD-		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
AMÉRICAINES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE TD		
FONDS DE RENDEMENT MONDIAL POUR ACTIONNAIRES TD		
FONDS DE REVENU FIXE TD		
FONDS DE REVENU MENSUEL TD		
FONDS DE REVENU MONDIAL TD		
FONDS DE SOCIÉTÉS MONDIALES TD		
FONDS D'OBLIGATIONS À HAUT RENDEMENT TD		
FONDS D'OBLIGATIONS MONDIALES DE BASE PLUS TD		
FONDS D'OBLIGATIONS MONDIALES SANS RESTRICTION TD		
FONDS D'OBLIGATIONS NORD-AMÉRICAINES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE TD		
FONDS DU MARCHÉ MONÉTAIRE PLUS TD		
FONDS INDICIEL DE CHEFS DE FILE MONDIAUX DES TECHNOLOGIES TD		
FONDS INDICIEL EUROPÉEN TD		
FONDS INDICIEL INTERNATIONAL TD		
FONDS INDICIEL NASDAQ TD		
FONDS MÉTAUX PRÉCIEUX TD		
FONDS MONDIAL À FAIBLE VOLATILITÉ TD		
FONDS MONDIAL COMMUNICATIONS ET DIVERTISSEMENT TD		
FONDS MONDIAL DE RÉINVESTISSEMENT DU CAPITAL TD		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
(ANCIENNEMENT, FONDS DE CROISSANCE D' ACTIONS MONDIALES TD)		
FONDS MONDIAL DE REVENU MENSUEL TACTIQUE TD		
FONDS NEUTRE EN DEVISES INDICIEL INTERNATIONAL TD		
FONDS NORD-AMÉRICAIN DE DIVIDENDES TD		
FONDS NORD-AMÉRICAIN ÉQUILIBRÉ DE DÉVELOPPEMENT DURABLE TD		
FONDS OPPORTUNITÉS MONDIALES TD - CONSERVATEUR		
FONDS OPPORTUNITÉS MONDIALES TD - ÉQUILIBRÉ		
FONDS RESSOURCES TD		
FONDS SCIENCES DE LA SANTÉ TD		
PORTEFEUILLE À REVENU FAVORABLE TD		
PORTEFEUILLE ÉQUILIBRÉ DE RETRAITE TD		
CATÉGORIE D' ACTIONS PUR CANADA INVESCO	29 juillet 2024	Ontario
CATÉGORIE FNB INDICE COMPOSÉ S&P/TSX ESG INVESCO		
CATÉGORIE INTERNATIONALE DE CROISSANCE OPPENHEIMER INVESCO		
CATÉGORIE MONDIALE D' ACTIONS SÉLECT INVESCO		
CATÉGORIE MONDIALE DIVIDENDES INVESCO		
CATÉGORIE MONDIALE ÉQUILIBRÉE		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
INVESCO		
CATÉGORIE OPPORTUNITÉS MONDIALES INVESCO		
CATÉGORIE PETITES SOCIÉTÉS AMÉRICAINES MAIN STREET INVESCO		
CATÉGORIE PORTEFEUILLE DE CROISSANCE INVESCO		
CATÉGORIE PORTEFEUILLE DE CROISSANCE MAXIMUM INVESCO		
FONDS D' ACTIONS CANADIENNES SÉLECT INVESCO		
FONDS D' ACTIONS PUR CANADA INVESCO		
FONDS DE CROISSANCE DU REVENU INVESCO		
FONDS DE RENDEMENT STRATÉGIQUE INVESCO		
FONDS DE REVENU À TAUX VARIABLE INVESCO		
FONDS DE REVENU D' ACTIONS MONDIALES AVANTAGE INVESCO		
FONDS DE REVENU DIVERSIFIÉ MONDIAL INVESCO		
FONDS DE SOCIÉTÉS MONDIALES INVESCO		
FONDS D' OBLIGATIONS MONDIALES INVESCO		
FONDS ÉQUILIBRÉ SÉLECT INVESCO		
FONDS FNB AMÉRICAIN FTSE RAFI INVESCO		
FONDS FNB DE DIVIDENDES MONDIAUX ESG INVESCO		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
FONDS FNB INDICE NASDAQ 100 INVESCO		
FONDS FNB INDICE S&P 500 ESG INVESCO		
FONDS FNB MONDIAL ÉQUILIBRÉ ESG INVESCO		
FONDS IMMOBILIER MONDIAL INVESCO		
FONDS INTERNATIONAL DE CROISSANCE OPPENHEIMER INVESCO		
FONDS MONDIAL D' ACTIONS SÉLECT INVESCO		
FONDS MONDIAL ÉQUILIBRÉ INVESCO		
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE INVESCO		
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE MAXIMUM INVESCO		
PORTEFEUILLE FNB DE CROISSANCE INVESCO		
PORTEFEUILLE FNB REVENU MENSUEL INVESCO		
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ ALPHA INNOVATEURS MONDIAUX CI	29 juillet 2024	Ontario
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ AMÉRICAINNE SYNERGY CI		
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ CANADIENNE SYNERGY CI		
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ CROISSANCE ET REVENU DE DIVIDENDES CI		
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ D' ACTIONS CANADIENNES SÉLECT CI		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ D'ACTIONS MONDIALES SÉLECT CI		
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ DE CROISSANCE ET DE REVENU CANADIEN CI		
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ DE RÉPARTITION DE L'ACTIF CANADIEN CI		
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ DES MARCHÉS ÉMERGENTS CI		
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ ÉNERGIE MONDIALE CI		
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ ÉQUILBRÉE MONDIALE CI		
CATEGORIE DE SOCIETE ÉQUILBRÉES CANADIENNE CI		
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ MONDIALE DE DIVIDENDES CI		
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ MONDIALE SYNERGY CI		
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ MONDIALES CROISSANCE ET REVENU CI		
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ RESSOURCES MONDIALES CI		
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ VALEUR INTERNATIONALE CI		
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ VALEUR MONDIALE CI		
FONDS AMÉRICAIN SYNERGY CI		
FONDS D'ACTIONS CANADIENNES SÉLECT CI		
FONDS D'ACTIONS MONDIALES SÉLECT CI		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
FONDS D'ACTION MONDIALES SÉLECTIONNÉES CI		
FONDS DE CROISSANCE ET DE REVENU CANADIEN CI		
FONDS DE CROISSANCE ET DE REVENU DE DIVIDENDES CI		
FONDS DE RÉPARTITION DE L'ACTIF CANADIEN CI		
FONDS DE RESSOURCES MONDIALES CI		
FONDS DE VALEUR INTERNATIONAL CI		
FONDS DE VALEUR MONDIAL CI		
FONDS DES MARCHÉS ÉMERGENTS CI		
FONDS ÉQUILIBRÉ CANADIEN CI		
FONDS ÉQUILIBRÉ MONDIAL CI		
FONDS MONDIAL DE CROISSANCE ET DE REVENU CI		
FONDS MONDIAL DE DIVIDENDES CI		
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ AURIFÈRE CI	29 juillet 2024	Ontario
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ DE RENDEMENT DIVERSIFIÉ CI		
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ D'OBLIGATIONS À RENDEMENT ÉLEVÉ CI		
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ MARCHÉ MONÉTAIRE É.-U. CI		
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ OBLIGATIONS CANADIENNES CI		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS CI		
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ OBLIGATIONS MONDIALES CI		
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ REVENU ÉLEVÉ CI		
FONDS D' ACTIONS PRIVILÉGIÉES CI		
FONDS DE RENDEMENT DIVERSIFIÉ CI		
FONDS DE REVENU AMÉRICAIN EN DOLLARS US CI		
FONDS DE REVENU CI		
FONDS DE REVENU ÉLEVÉ CI		
FONDS D'EPARGNE A INTERET ELEVÉ CI		
FONDS D'OBLIGATIONS À COURT TERME CI		
FONDS D'OBLIGATIONS À RENDEMENT ÉLEVÉ CI		
FONDS D'OBLIGATIONS CANADIENNES CI		
FONDS D'OBLIGATIONS CANADIENNES DE BASE AMÉLIORÉES CI		
FONDS D'OBLIGATIONS DE MARCHÉS ÉMERGENTS CI		
FONDS D'OBLIGATIONS DE QUALITE SUPERIEURE CI		
FONDS D'OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS CI		
FONDS D'OBLIGATIONS MONDIALES CI		
FONDS D'OBLIGATIONS MONDIALES		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
DE BASE AMÉLIORÉES CI		
FONDS D'OBLIGATIONS MONDIALES NEUTRE EN DEVISES CI		
FONDS INDICE MSCI MONDA INCIDENCE ESG CI		
FONDS MARCHÉ MONÉTAIRE É.-U. CI		
FONDS MONDIAL D'ACTION ET DE REVENU CI		
MANDAT D'OBLIGATIONS À LONG TERME CANADIENNES CI		
MANDAT D'OBNLIGATION À COURT TERME CANADIENNES CI		
SÉRIE PORTEFEUILLES CROISSANCE CI		
SÉRIE PORTEFEUILLES CROISSANCE ÉQUILIBRÉE CI		
SÉRIE PORTEFEUILLES DE REVENU CI		
SÉRIE PORTEFEUILLES ÉQUILIBRÉE CI		
SÉRIE PORTEFEUILLES ÉQUILIBRÉE PRUDENTE CI		
SÉRIE PORTEFEUILLES PRUDENTE CI		
CATEGORIE DE SOCIETE CANADIENNE DE DIVIDENDES CI	29 juillet 2024	Ontario
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ CHEFS DE FILE MONDIAUX CI		
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ D'ACTION AMÉRICAINES PETITE/MOYENNE CAPITALISATION CI		
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ D'ACTION CANADIENNES PETITE/MOYENNE		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
CAPITALISATION CI		
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ D' ACTIONS MONDIALES PETITE/MOYENNE CAPITALISATION CI		
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ D' ACTIONS AMÉRICAINES SÉLECTIONNÉES CI		
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ D' ACTIONS CANADIENNES CI		
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ D' ACTIONS INTERNATIONALES CI		
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ D' ACTIONS MONDIALES CI		
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ DE PLACEMENTS CANADIENS CI		
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ D'OCCASIONS DE DIVIDENDES MONDIAUX CI		
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ MARCHÉ MONÉTAIRE CI		
CATEGORIE DE SOCIETE REVENU D'OPTIONS D'ACHAT COUVERTES SUR BANQUES CANADIENNES CI		
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ SCIENCES DE LA SANTÉ MONDIALES CI		
FONDS AMÉRICAIN DE DIVIDENDES CI		
FONDS CANADIEN DE DIVIDENDES CI		
FONDS CHEFS DE FILE MONDIAUX CI		
FONDS D' ACTIONS AMÉRICAINES PETITE/MOYENNE CAPITALISATION CI		
FONDS D' ACTIONS CANADIENNES PETITE/MOYENNE CAPITALISATION CI		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
FONDS D' ACTIONS MONDIALES PETITE/MOYENNE CAPITALISATION CI		
FONDS D' ACTIONS CANADIENNES CI		
FONDS D' ACTIONS INTERNATIONALES CI		
FONDS D' ACTIONS MONDIALES CI		
FONDS DE DIVIDENDES AMÉRICAINS EN DOLLARS US CI		
FONDS D' OCCASIONS DE DIVIDENDES MONDIAUX CI		
FONDS ENREGISTRÉ DE DIVIDENDS AMÉRICAINS CI		
FONDS INDICE DE CROISSANCE DE DIVIDENDES SUR TITRES MONDIAUX DE QUALITÉ CI		
FONDS MARCHÉ MONÉTAIRE CI		
FONDS OPTIONS D' ACHAT COUVERTES MULTISECTORIELLES CI		
FONDS OPTIONS D' ACHAT COUVERTES SUR OBLIGATIONS TOTALES AMÉRICAINES CI		
FONDS OPTIONS D' ACHAT COUVERTES SUR GEANTS DE L' ENERGIE CI		
FONDS OPTIONS D' ACHAT COUVERTES SUR GEANTS DE L' OR+ CI		
FONDS OPTIONS D' ACHAT COUVERTES SUR GEANTS DES TECHNOLOGIES CI		
FONDS PLACEMENTS CANADIENS CI		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ GESTION D' ACTIONS AMÉRICAINES SELECT CI	29 juillet 2024	Ontario
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ GESTION D' ACTIONS CANADIENNES SELECT CI		
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ GESTION D' ACTIONS INTERNATIONALES SELECT CI		
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ GESTION DU REVENU SELECT CI		
CATEGORIE DE SOCIETE PORTEFEUILLE GERE SELECT CI 100A		
CATEGORIE DE SOCIETE PORTEFEUILLE GERE SELECT CI 20R80A		
CATEGORIE DE SOCIETE PORTEFEUILLE GERE SELECT CI 30R70A		
CATEGORIE DE SOCIETE PORTEFEUILLE GERE SELECT CI 40R60A		
CATEGORIE DE SOCIETE PORTEFEUILLE GERE SELECT CI 50R50A		
CATEGORIE DE SOCIETE PORTEFEUILLE GERE SELECT CI 80R20A		
CATEGORIE DESOCIETE PORTEFEUILLE GERE SELECT CI 60R40A		
CATGORIE DE SOCIETE PORTEFEUILLE GERE SELECT CI 70R30A		
FONDS DE LANCEMENT SELECT CI		
MANDAT PRIVÉ ALPHA D' ACTIONS INTERNATIONALES CI		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
MANDAT PRIVÉ ALPHA D' ACTIONS MONDIALES CI		
MANDAT PRIVÉ CANADIEN DE DIVIDENDES CI		
MANDAT PRIVÉ CROISSANCE D' ACTIONS INTERNATIONALES CI		
MANDAT PRIVÉ D' ACTIONS MONDIALES PETITE/MOYENNE CAPITALISATION CI		
MANDAT PRIVÉ D' ACTIONS AMÉRICAINES CI		
MANDAT PRIVÉ D' ACTIONS CANADIENNES CI		
MANDAT PRIVÉ D' ACTIONS CONCENTRÉES MONDIALES CI		
MANDAT PRIVÉ DE CRÉDIT DE QUALITÉ SUPÉRIEURE MONDIAL		
MANDAT PRIVÉE REVENU FIXE CANADIEN CI		
MANDAT PRIVÉ OBLIGATIONS D' ETAT AMÉLIORÉES MONDIALES CI		
PORTEFEUILLE FNB À REVENU MOSAÏQUE CI		
PORTEFEUILLE FNB CROISSANCE MOSAÏQUE CI		
PORTEFEUILLE FNB ÉQUILIBRÉ À REVENU ESG MOSAÏQUE CI		
PORTEFEUILLE FNB ÉQUILIBRÉ À REVENU MOSAÏQUE CI		
PORTEFEUILLE FNB ÉQUILIBRÉ DE CROISSANCE ESG MOSAÏQUE CI		
PORTEFEUILLE FNB ÉQUILIBRÉ DE CROISSANCE MOSAÏQUE CI		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
PORTEFEUILLE FNB ÉQUILIBRÉ ESG MOSAÏQUE CI		
PORTEFEUILLE FNB ÉQUILIBRÉ MOSAÏQUE CI		
SÉRIE PORTEFEUILLESROISSANCE MAXIMALE CI		
CATÉGORIE FONDS À GESTION FISCALE D'ACTION MONDIALES INVESTISSEMENTS RUSSELL (FORMERLY CATÉGORIE FONDS CIBLÉ D'ACTION MONDIALES INVESTISSEMENTS RUSSELL)	30 juillet 2024	Ontario
CATÉGORIE FONDS À GESTION FISCALE D'ACTION AMÉRICAINES INVESTISSEMENTS RUSSELL (FORMERLY CATÉGORIE FONDS CIBLÉ D'ACTION)		
CATÉGORIE FONDS D'ACTION AMÉRICAINES INVESTISSEMENTS RUSSELL		
CATÉGORIE FONDS D'ACTION MONDIALES INVESTISSEMENTS RUSSELL		
CATÉGORIE FONDS D'ACTION OUTRE-MER INVESTISSEMENTS RUSSELL		
CATÉGORIE FONDS DE PETITES SOCIÉTÉS MONDIALES INVESTISSEMENTS RUSSELL		
CATÉGORIE FONDS DE REVENU À COURT TERME INVESTISSEMENTS RUSSELL		
CATÉGORIE FONDS D'INFRASTRUCTURES MONDIALES INVESTISSEMENTS RUSSELL		
CATÉGORIE PORTEFEUILLE DE CROISSANCE À LONG TERME INVESTISSEMENTS RUSSELL		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
CATÉGORIE PORTEFEUILLE ESSENTIEL DE REVENU INVESTISSEMENTS RUSSELL		
FONDS À GESTION FISCALE D'ACTION AMÉRICAINES INVESTISSEMENTS RUSSELL (FORMERLY FONDS CIBLÉ D'ACTION AMÉRICAINES INVESTISSEMENTS RUSSELL)		
FONDS À GESTION FISCALE D'ACTION MONDIALES INVESTISSEMENTS RUSSELL (FORMERLY FONDS CIBLÉ D'ACTION MONDIALES INVESTISSEMENTS RUSSELL)		
FONDS D'OPPORTUNITÉS DE REVENU INVESTISSEMENTS RUSSELL		
FONDS D'ACTION AMÉRICAINES INVESTISSEMENTS RUSSELL		
FONDS D'ACTION MONDIALES INVESTISSEMENTS RUSSELL		
FONDS D'ACTION OUTRE-MER INVESTISSEMENTS RUSSELL		
FONDS DE PETITES SOCIÉTÉS MONDIALES INVESTISSEMENTS RUSSELL		
FONDS DE REVENU À COURT TERME INVESTISSEMENTS RUSSELL		
FONDS D'INFRASTRUCTURES MONDIALES INVESTISSEMENTS RUSSELL		
FONDS D'INVESTISSEMENT D'OBLIGATIONS INDEXÉES SUR L'INFLATION INVESTISSEMENTS RUSSELL		
FONDS DU MARCHÉ MONÉTAIRE INVESTISSEMENTS RUSSELL		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
FONDS IMMOBILIER MONDIAL INVESTISSEMENTS RUSSELL		
FONDS MULTI-FACTEURS ACTIONS AMÉRICAINES INVESTISSEMENTS RUSSELL		
FONDS MULTI-FACTEURS ACTIONS CANADIENNES INVESTISSEMENTS RUSSELL		
FONDS MULTI-FACTEURS ACTIONS INTERNATIONALES INVESTISSEMENTS RUSSELL		
FONDS MULTI-FACTEURS ÉQUILIBRÉ MONDIAL INVESTISSEMENTS RUSSELL		
PORTEFEUILLE D'ACTIFS RÉELS INVESTISSEMENTS RUSSELL		
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE À LONG TERME INVESTISSEMENTS RUSSELL		
PORTEFEUILLE ESSENTIEL DE REVENU INVESTISSEMENTS RUSSELL		
CATÉGORIE FONDS À REVENU FIXE INVESTISSEMENTS RUSSELL	30 juillet 2024	Ontario
CATÉGORIE FONDS À REVENU FIXE PLUS INVESTISSEMENTS RUSSELL		
CATÉGORIE FONDS D'ACTIONS CANADIENNES INVESTISSEMENTS RUSSELL		
CATÉGORIE FONDS D'ACTIONS MARCHÉS ÉMERGENTS INVESTISSEMENTS RUSSELL		
CATÉGORIE FONDS DE DIVIDENDES CANADIEN INVESTISSEMENTS RUSSELL		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
CATÉGORIE MULTI-ACTIFS STRATÉGIE DE CROISSANCE		
CATÉGORIE MULTI-ACTIFS STRATÉGIE DE CROISSANCE ET DE REVENU		
CATÉGORIE MULTI-ACTIFS STRATÉGIE DE REVENU		
CATÉGORIE PORTEFEUILLE DE REVENU PRUDENT INVESTISSEMENTS RUSSELL		
CATÉGORIE PORTEFEUILLE DIVERSIFIÉ DE REVENU MENSUEL INVESTISSEMENTS RUSSELL		
CATÉGORIE PORTEFEUILLE ÉQUILIBRÉ DE CROISSANCE INVESTISSEMENTS RUSSELL		
CATÉGORIE PORTEFEUILLE ÉQUILIBRÉ INVESTISSEMENTS RUSSELL		
FONDS À REVENU FIXE INVESTISSEMENTS RUSSELL		
FONDS À REVENU FIXE PLUS INVESTISSEMENTS RUSSELL		
FONDS D' ACTIONS CANADIENNES INVESTISSEMENTS RUSSELL		
FONDS D' ACTIONS MARCHÉS ÉMERGENTS INVESTISSEMENTS RUSSELL		
FONDS D' ACTIONS MONDIALES ESG INVESTISSEMENTS RUSSELL		
FONDS DE DIVIDENDES CANADIEN INVESTISSEMENTS RUSSELL		
FONDS DE REVENU STRATÉGIQUE INVESTISSEMENTS RUSSELL (AUPARAVANT FONDS DE TITRES DE CRÉANCE MONDIAUX INVESTISSEMENTS RUSSELL)		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
FONDS D'INVESTISSEMENT À REVENU FIXE CANADIEN INVESTISSEMENTS RUSSELL		
FONDS D'INVESTISSEMENT CANADIEN DE LIQUIDITÉS INVESTISSEMENTS RUSSELL		
FONDS ÉQUILIBRÉ MONDIAL INVESTISSEMENTS RUSSELL		
MULTI-ACTIFS ACTIONS INTERNATIONALES		
MULTI-ACTIFS STRATÉGIE DE CROISSANCE		
MULTI-ACTIFS STRATÉGIE DE CROISSANCE ET DE REVENU		
MULTI-ACTIFS STRATÉGIE DE REVENU		
PORTEFEUILLE DE REVENU PRUDENT INVESTISSEMENTS RUSSELL		
PORTEFEUILLE DIVERSIFIÉ DE REVENU MENSUEL INVESTISSEMENTS RUSSELL		
PORTEFEUILLE ÉQUILIBRÉ DE CROISSANCE INVESTISSEMENTS RUSSELL		
PORTEFEUILLE ÉQUILIBRÉ INVESTISSEMENTS RUSSELL		
CATÉGORIE FONDS DE GESTION TACTIQUE TD	26 juillet 2024	Ontario
CATÉGORIE MOYENNES SOCIÉTÉS AMÉRICAINES TD		
CATÉGORIE PLACEMENT À COURT TERME TD		
CATÉGORIE REVENU MENSUEL		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
TACTIQUE TD		
CATÉGORIE VALEUR DE GRANDES SOCIÉTÉS AMÉRICAINES TD		
FONDS ALPHA DISCIPLINÉ D'ACTION AMÉRICAINES TD (MC) (ANCIENNEMENT, FONDS QUANTITATIF D'ACTION AMÉRICAINES TD)		
FONDS AMÉRICAIN À FAIBLE VOLATILITÉ TD		
FONDS AMÉRICAIN DE CROISSANCE DE DIVIDENDES TD		
FONDS AMÉRICAIN DE RÉINVESTISSEMENT DU CAPITAL TD (ANCIENNEMENT, FONDS DE VALEURS SÛRES AMÉRICAINES TD)		
FONDS AMÉRICAIN DE REVENU MENSUEL TD		
FONDS AMÉRICAIN DE REVENU MENSUEL TD - \$ CA		
FONDS CONCENTRE D'ACTION AMERICAINES TD		
FONDS D'OBLIGATIONS AMÉRICAINES DE QUALITÉ SUPÉRIEURE À ÉCHÉANCE CIBLE 2025 TD		
FONDS D'OBLIGATIONS AMÉRICAINES DE QUALITÉ SUPÉRIEURE À ÉCHÉANCE CIBLE 2026 TD		
FONDS D'OBLIGATIONS AMÉRICAINES DE QUALITÉ SUPÉRIEURE À ÉCHÉANCE CIBLE 2027 TD		
FONDS D'OBLIGATIONS DE QUALITÉ SUPÉRIEURE À ÉCHÉANCE CIBLE 2025 TD		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
FONDS D'OBLIGATIONS DE QUALITÉ SUPÉRIEURE À ÉCHÉANCE CIBLE 2026 TD		
FONDS D'OBLIGATIONS DE QUALITÉ SUPÉRIEURE À ÉCHÉANCE CIBLE 2027 TD		
FONDS D'OBLIGATIONS DU TRÉSOR AMÉRICAIN À LONG TERME TD		
FONDS D'ACTION AMÉRICAINES TD		
FONDS DE GESTION DU RISQUE TD		
FONDS DE GESTION TACTIQUE TD		
FONDS DE MOYENNES SOCIÉTÉS AMÉRICAINES TD		
FONDS DE PETITES SOCIÉTÉS AMÉRICAINES TD		
FONDS DE RENDEMENT AMÉRICAIN POUR ACTIONNAIRES TD		
FONDS DE REVENU MENSUEL TACTIQUE TD		
FONDS D'OBLIGATIONS À COURT TERME TD		
FONDS D'OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS AMÉRICAINES TD		
FONDS D'OBLIGATIONS ULTRA COURT TERME TD		
FONDS DU MARCHÉ MONÉTAIRE AMÉRICAIN TD		
FONDS INDICIEL AMÉRICAIN TD		
FONDS NEUTRE EN DEVISES CONCENTRE D'ACTION AMERICAINES TD		
FONDS NEUTRE EN DEVISES DE CROISSANCE DE MOYENNES SOCIÉTÉS AMÉRICAINES TD		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
FONDS NEUTRE EN DEVISES INDICIEL AMÉRICAIN TD		
FONDS SCIENCE ET TECHNOLOGIE TD		
FONDS VALEUR DE GRANDES SOCIÉTÉS AMÉRICAINES TD		
PORTEFEUILLE CONSERVATEUR DE RETRAITE TD		
PORTEFEUILLE DE RETRAITE EN DOLLARS AMÉRICAINS TD		
FIRM CAPITAL MORTGAGE INVESTMENT CORPORATION	29 juillet 2024	Ontario
FNB ACTIONS MARCHÉS ÉMERGENTS FORSTRONG	30 juillet 2024	Colombie-Britannique
FNB ACTIONS MONDIALES EX- AMÉRIQUE DU NORD FORSTRONG		
FNB MONDIAL CROISSANCE FORSTRONG		
FNB MONDIAL ÉQUILIBRÉ FORSTRONG		
FNB MONDIAL REVENUS FORSTRONG		
FONDS ALTERNATIF DE CROISSANCE MONDIALE CI MUNRO	10 juillet 2024	Ontario
FONDS ALTERNATIF DE RENDEMENT AMÉLIORÉ CI MARRET		
FONDS ALTERNATIF DE TITRES DE CRÉDIT DE QUALITÉ SUPÉRIEURE CI		
FONDS ALTERNATIF D'OBLIGATIONS À RENDEMENT ABSOLU CI MARRET		
FONDS ALTERNATIF D'OCCASIONS		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
DIVERSIFIÉES CI		
FONDS ALTERNATIF D'OCCASIONS NORD-AMÉRICAINES CI		
FONDS ALTERNATIF MULTISTRATÉGIE CI		
FONDS DE PRODUITS DE BASE GÉNÉRAUX CI AUSPICE		

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR+ à l'adresse : www.sedarplus.ca.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
CATÉGORIE ACTIFS RÉELS MONDIAUX AGF	24 juillet 2024	Ontario
CATÉGORIE ACTIONS DE CROISSANCE CANADIENNES AGF		
CATÉGORIE ACTIONS EUROPÉENNES AGF		
CATÉGORIE ACTIONS MONDIALES AGF		
CATÉGORIE CROISSANCE AMÉRICAINNE AGF		
CATÉGORIE DIRECTION CHINE AGF		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
CATÉGORIE MARCHÉS ÉMERGENTS AGF		
CATÉGORIE MONDIALE DE DIVIDENDES AGF		
CATÉGORIE MONDIALE DE RENDEMENT AGF		
CATÉGORIE MONDIALE ÉQUILBRÉE INVESTISSEMENT DURABLE AGF		
CATÉGORIE OBLIGATIONS À RENDEMENT GLOBAL AGF		
CATÉGORIE PORTEFEUILLE ÉLÉMENTS CONSERVATEUR AGF		
CATÉGORIE PORTEFEUILLE ÉLÉMENTS CROISSANCE AGF		
CATÉGORIE PORTEFEUILLE ÉLÉMENTS ÉQUILIBRÉ AGF		
CATÉGORIE PORTEFEUILLE ÉLÉMENTS MONDIAL AGF		
CATÉGORIE REVENU À COURT TERME AGF		
CATÉGORIE REVENU DE DIVIDENDES NORD-AMÉRICAINS AGF		
CATÉGORIE REVENU FIXE PLUS AGF		
CATÉGORIE SECTEURS AMÉRICAINS AGF		
FONDS À TAUX VARIABLE REVENU AGF		
FONDS CANADIEN DE PETITES CAPITALISATIONS AGF		
FONDS D' ACTIONS MONDIALES CROISSANCE DURABLE AGF		
FONDS D'ACTIFS RÉELS MONDIAUX AGF		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
FONDS D' ACTIONS EUROPÉENNES AGF		
FONDS D' ACTIONS MONDIALES AGF		
FONDS DE CROISSANCE AMÉRICAIN AGF		
FONDS DE MARCHÉ MONÉTAIRE CANADIEN AGF		
FONDS DE REVENU D' ACTIONS AGF		
FONDS DE REVENU DE DIVIDENDES CANADIENS AGF		
FONDS DE REVENU DE DIVIDENDES NORD-AMÉRICAINS AGF		
FONDS DE REVENU FIXE PLUS AGF		
FONDS DE REVENU STRATÉGIQUE MONDIAL AGF		
FONDS DES MARCHÉS ÉMERGENTS AGF		
FONDS D' OBLIGATIONS À RENDEMENT GLOBAL AGF		
FONDS D' OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS MONDIALES AGF		
FONDS D' OBLIGATIONS DES MARCHÉS ÉMERGENTS AGF		
FONDS D' OBLIGATIONS MONDIALES CONVERTIBLES AGF		
FONDS É.-U. PETITE ET MOYENNE CAPITALISATION AGF		
FONDS ÉQUILIBRÉ DE CROISSANCE MONDIAL AGF		
FONDS MONDIAL DE DIVIDENDES AGF		
FONDS MONDIAL DE RENDEMENT AGF		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
FONDS MONDIAL ÉQUILIBRÉ INVESTISSEMENT DURABLE AGF		
FONDS SÉLECT MONDIAL AGF		
PORTEFEUILLE ÉLÉMENTS CONSERVATEUR AGF		
PORTEFEUILLE ÉLÉMENTS CROISSANCE AGF		
PORTEFEUILLE ÉLÉMENTS ÉQUILIBRÉ AGF		
PORTEFEUILLE ÉLÉMENTS MONDIAL AGF		
CATÉGORIE FIDELITY EUROPE	30 juillet 2024	Ontario
FNB FIDELITY AVANTAGE ETHER	30 juillet 2024	Ontario
FONDS FIDELITY EUROPE	30 juillet 2024	Ontario
FONDS FIDELITY FNB AVANTAGE ETHER		
FNB GLOBAL X ACTIF OBLIGATIONS CANADIENNES	24 juillet 2024	Ontario
FONDS CANADIEN DE CROISSANCE MACKENZIE BLUEWATER	24 juillet 2024	Ontario
FONDS DE CROISSANCE AMÉRICAINNE MACKENZIE BLUEWATER		
FONDS DE CROISSANCE MONDIALE MACKENZIE BLUEWATER		
FONDS EQUILIBRE CANADIEN DE CROISSANCE MACKENZIE BLUEWATER		

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR+ à l'adresse : www.sedarplus.ca.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Aucune information.

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR+ à l'adresse : www.sedarplus.ca.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Aucune information.

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* (« Règlement 45-106 ») et au *Règlement 45-513 sur la dispense de prospectus pour placement de titres auprès de porteurs existants* (« Règlement 45-513 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513, selon le cas, avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

Depuis le 1^{er} octobre 2015, l'information sur les placements avec dispense est présentée sous un nouveau format.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
TWELVE FINANCIAL TECHNOLOGIES INC.	2022-11-07	2 050 000 \$
9303-4338 QUÉBEC INC.	2024-07-22	136 970 \$
ANGELLIST ADVISORS, LLC	2024-07-22	6 879 \$
ANGELLIST ADVISORS, LLC	2024-07-24	119 590 \$
AON GLOBAL PRIVATE INFRASTRUCTURE FUND	2024-07-16	27 000 100 \$
APOLLO DEBT SOLUTIONS BDC	2024-07-01	547 480 \$
ASP (FEEDER) LEADERS FUND II LP	2024-07-26	13 830 000 \$
BANQUE DE MONTRÉAL	2024-07-16 au 2024-07-17	1 120 837 050 \$
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2024-07-16	8 729 600 \$
BOWMAN CONSULTING GROUP LTD.	2024-04-01	2 127 040 \$
CITIGROUP INC.	2024-04-29	994 000 000 \$
CORPORATION CHARBONE HYDROGÈNE (AUPARAVANT CAPITAL ORLETTO II INC.)	2023-12-06 au 2023-12-15	256 500 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
CORPORATION CHARBONE HYDROGÈNE (AUPARAVANT CAPITAL ORLETTO II INC.)	2023-12-27	139 900 \$
CORPORATION CHARBONE HYDROGÈNE (AUPARAVANT CAPITAL ORLETTO II INC.)	2024-06-13	138 066 \$
CPPIB CAPITAL INC.	2024-04-22	590 736 756 \$
CPPIB CAPITAL INC.	2022-08-31	468 999 206 \$
CPPIB CAPITAL INC.	2023-08-28	287 144 085 \$
CPPIB CAPITAL INC.	2023-12-04	334 300 058 \$
CPPIB CAPITAL INC.	2023-10-04	579 564 930 \$
CPPIB CAPITAL INC.	2023-09-12	238 085 384 \$
CPPIB CAPITAL INC.	2024-07-15	370 583 528 \$
DIAMENTIS INC.	2024-07-23	75 000 \$
DIAMOND ESTATES WINES & SPIRITS INC.	2024-07-17	2 293 213 \$
EQUITON RESIDENTIAL INCOME FUND TRUST	2022-12-06 au 2022-12-13	945 035 \$
EQUITON RESIDENTIAL INCOME FUND TRUST	2024-04-08	11 883 510 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
EQUITON RESIDENTIAL INCOME FUND TRUST	2024-07-08	12 230 423 \$
EQUITON RESIDENTIAL INCOME FUND TRUST	2023-01-04 au 2023-01-14	1 206 189 \$
EQUITON RESIDENTIAL INCOME FUND TRUST	2023-08-28	1 130 615 \$
EQUITON RESIDENTIAL INCOME FUND TRUST	2024-05-21	3 703 782 \$
EQUITON RESIDENTIAL INCOME FUND TRUST	2023-08-08	5 796 070 \$
EQUITON RESIDENTIAL INCOME FUND TRUST	2023-07-04	1 770 933 \$
EQUITON RESIDENTIAL INCOME FUND TRUST	2024-02-02	6 219 413 \$
EQUITON RESIDENTIAL INCOME FUND TRUST	2023-06-19	1 136 244 \$
EQUITON RESIDENTIAL INCOME FUND TRUST	2023-11-07	7 331 731 \$
EQUITON RESIDENTIAL INCOME FUND TRUST	2022-11-21 au 2022-11-28	1 061 784 \$
EQUITON RESIDENTIAL INCOME FUND TRUST	2024-03-04	8 442 057 \$
EQUITON RESIDENTIAL INCOME FUND TRUST	2023-05-15	475 875 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
EQUITON RESIDENTIAL INCOME FUND TRUST	2024-06-10	9 734 656 \$
EQUITON RESIDENTIAL INCOME FUND TRUST	2024-05-06	7 413 165 \$
EQUITON RESIDENTIAL INCOME FUND TRUST	2024-01-08	3 428 507 \$
EQUITON RESIDENTIAL INCOME FUND TRUST	2024-03-18	4 511 299 \$
EQUITON RESIDENTIAL INCOME FUND TRUST	2023-04-17 au 2023-04-24	1 015 943 \$
EQUITON RESIDENTIAL INCOME FUND TRUST	2023-05-01 au 2023-05-11	1 1 064 641 \$
EQUITON RESIDENTIAL INCOME FUND TRUST	2023-03-20 au 2023-03-27	2 166 476 \$
EQUITON RESIDENTIAL INCOME FUND TRUST	2024-02-20	12 539 373 \$
EQUITON RESIDENTIAL INCOME FUND TRUST	2023-04-03 au 2023-04-10	1 937 750 \$
EQUITON RESIDENTIAL INCOME FUND TRUST	2023-09-05	2 488 304 \$
EQUITON RESIDENTIAL INCOME FUND TRUST	2023-08-21 au 2023-08-28	5 856 382 \$
EQUITON RESIDENTIAL INCOME FUND TRUST	2024-02-05	7 391 782 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
EQUITON RESIDENTIAL INCOME FUND TRUST	2023-12-04	2 798 845 \$
EQUITON RESIDENTIAL INCOME FUND TRUST	2023-01-09 au 2023-01-19	853 280 \$
EQUITON RESIDENTIAL INCOME FUND TRUST	2023-11-20	5 171 318 \$
EQUITON RESIDENTIAL INCOME FUND TRUST	2023-03-06 au 2023-03-13	1 952 927 \$
EQUITON RESIDENTIAL INCOME FUND TRUST	2023-09-18	4 918 671 \$
EQUITON RESIDENTIAL INCOME FUND TRUST	2024-04-22	4 355 335 \$
EQUITON RESIDENTIAL INCOME FUND TRUST	2023-01-24 au 2023-01-30	1 177 852 \$
EQUITON RESIDENTIAL INCOME FUND TRUST	2022-12-19	3 180 716 \$
EQUITON RESIDENTIAL INCOME FUND TRUST	2023-06-02	270 450 \$
EQUITON RESIDENTIAL INCOME FUND TRUST	2023-07-17 au 2023-07-26	6 957 055 \$
EXPLORATION GOLDFLARE INC.	2024-07-19	182 000 \$
LES PRODUCTIONS TV BWS INC.	2023-04-25	70 000 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
LES PRODUCTIONS TV BWS INC.	2022-10-28	12 000 \$
LES PRODUCTIONS TV BWS INC.	2022-07-08	299 500 \$
LES PRODUCTIONS TV BWS INC.	2022-08-26	104 500 \$
LES PRODUCTIONS TV BWS INC.	2022-12-19	9 000 \$
METALLIC MINERALS CORP.	2022-06-08	4 032 000 \$
MORGAN STANLEY	2024-04-19	698 398 400 \$
MORGAN STANLEY	2024-07-19	341 815 000 \$
NEXTECH3D.AI CORPORATION	2023-11-24	435 807 \$
OBERON FTB 2024-QC LP	2024-07-19	420 000 \$
PERSEVERANCE METALS INC.	2024-07-18 au 2024-07-25	1 362 395 \$
PIER 4 REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2024-06-28	1 029 699 \$
PIER 4 REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2024-06-14	1 149 241 \$
PINNACLE LIFESTYLES FUND III INCORPORATED	2024-04-16	115 838 \$
PINNACLE LIFESTYLES FUND III INCORPORATED	2023-06-23 au 2023-07-02	237 973 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Q PRECIOUS & BATTERY METALS CORP.	2024-07-16	116 250 \$
QWEST PRODUCTIVITY MEDIA INCOME TRUST	2024-07-22	442 250 \$
RAKOVINA THERAPEUTICS INC. (FORMERLY, VINCERO CAPITAL CORP.)	2024-07-16 au 2024-07-19	525 000 \$
RESSOURCES CERRO DE PASCO INC. (ANCIENNEMENT LES PROPRIÉTÉS GENIUS LTÉE)	2024-07-05	3 298 000 \$
SAUDI ARABIAN OIL COMPANY	2024-07-17	24 674 951 \$
SCANDIUM CANADA LTÉE	2024-07-25	473 000 \$
SILVER STORM MINING LTD.	2024-04-02 au 2024-04-11	6 100 000 \$
SKYLINE APARTMENT REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2024-07-17 au 2024-07-19	1 842 667 \$
TARGA EXPLORATION CORP.	2024-05-01	670 000 \$
TELECOM ARGENTINA S.A.	2024-07-18	203 610 \$
TEN99 BROADVIEW TRUST	2024-07-19	740 695 \$
THE DAILY KALE MARKET INC.	2024-07-18	250 000 \$
TREATSANDTREATS INC.	2024-07-18 au 2024-07-21	6 002 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
TREZ CAPITAL YIELD TRUST	2024-07-15 au 2024-07-19	629 469 \$
TREZ CAPITAL YIELD TRUST US	2024-07-15 au 2024-07-19	672 947 \$
TWFG, INC.	2024-07-19	7 724 183 \$
VERITAS CAPITAL CREDIT OPPORTUNITIES OFFSHORE FUND III (LEVERED), L.P.	2024-03-01	203 460 000 \$
VISCOUNT MINING CORP.	2024-07-18	5 552 300 \$
VINCI S.A.	2024-01-01 au 2024-06-30	4 498 496 \$ \$

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Aucune information.

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Spin Master Corp. (l'« émetteur ») Demande de dispense

Vu la demande présentée par l'émetteur auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 9 avril 2024 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu le paragraphe 2.2(2) et l'article 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus*, RLRQ, c. V-1.1, r. 14 (le « Règlement 41-101 »);

Vu la Loi, le *Règlement 14-101 sur les définitions*, RLRQ, c. V-1.1, r. 3, le *Règlement 41-101*, le *Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable*, RLRQ, c. V-1.1, r. 17 et les termes définis suivants :

« dispense permanente » : la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et au paragraphe 2.2(2) du *Règlement 41-101* d'établir une version française du prospectus et des suppléments établissant les placements au cours du marché;

« prospectus » : le prospectus préalable de base définitif que l'émetteur prévoit déposer auprès de l'Autorité le ou vers le 12 avril 2024, ainsi que toute version modifiée de celui-ci;

« suppléments établissant les placements au cours du marché » : les suppléments de prospectus préalable relatifs au prospectus qui établiront les placements au cours du marché;

Vu l'acte d'autorisation de signature de certains actes, documents ou écrits pris en vertu de l'article 24.1 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1 et les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de cette même loi;

Vu la demande visant à obtenir la dispense permanente;

Vu les considérations suivantes :

1. L'émetteur est un émetteur assujéti dans tous les territoires du Canada;
2. L'émetteur compte effectuer un placement au cours du marché;
3. Dans le cadre d'un placement au cours du marché, l'émetteur peut placer ses titres auprès de souscripteurs québécois;
4. Un émetteur qui entend procéder au placement de ses titres au Québec est tenu d'établir un prospectus;
5. Dans le cadre d'un placement au cours du marché, les souscripteurs acquièrent leurs titres directement sur le marché et l'émetteur est dispensé de leur remettre le prospectus;
6. La version anglaise du prospectus et des suppléments établissant les placements au cours du marché sera déposée auprès de l'Autorité;

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense permanente à la condition que le prospectus et tout supplément relatif au prospectus autre que les suppléments établissant les placements au cours du marché soient établis en français et déposés auprès de l'Autorité avant que l'émetteur place des titres auprès de souscripteurs québécois dans le cadre d'un placement autre qu'au cours du marché.

Fait le 11 avril 2024.

Patrick Théorêt
Directeur des opérations de financement

Décision n° : 2024-FS-1026679

Summa Silver Corp. (l'« émetteur »)
Demande de dispense

Vu la demande présentée par l'émetteur auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 26 juin 2024 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu le paragraphe 2.2(2) et l'article 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus*, RLRQ, c. V-1.1, r. 14 (le « Règlement 41-101 »);

Vu la Loi, le *Règlement 14-101 sur les définitions*, RLRQ, c. V-1.1, r. 3, le Règlement 41-101, le *Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable*, RLRQ, c. V-1.1, r. 17 et les termes définis suivants :

« dispense permanente » : la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et au paragraphe 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française du prospectus et des suppléments établissant les placements au cours du marché;

« prospectus » : le prospectus préalable de base que l'émetteur prévoit déposer auprès de l'Autorité le ou vers le 5 juillet 2024, ainsi que toute version modifiée de celui-ci;

« suppléments établissant les placements au cours du marché » : les suppléments de prospectus préalable relatifs au prospectus qui établiront les placements au cours du marché;

Vu l'acte d'autorisation de signature de certains actes, documents ou écrits pris en vertu de l'article 24.1 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1 et les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de cette même loi;

Vu la demande visant à obtenir la dispense permanente;

Vu les considérations suivantes :

1. L'émetteur est un émetteur assujéti en Colombie-Britannique, en Alberta et en Ontario;
2. L'émetteur compte effectuer un placement au cours du marché;
3. Dans le cadre d'un placement au cours du marché, l'émetteur peut placer ses titres auprès de souscripteurs québécois;
4. Un émetteur qui entend procéder au placement de ses titres au Québec est tenu d'établir un prospectus;
5. Dans le cadre d'un placement au cours du marché, les souscripteurs acquièrent leurs titres directement sur le marché et l'émetteur est dispensé de leur remettre le prospectus;
6. La version anglaise du prospectus et des suppléments établissant les placements au cours du marché sera déposée auprès de l'Autorité;

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense permanente à la condition que le prospectus et tout supplément relatif au prospectus autre que les suppléments établissant les placements au cours du marché soient établis en français et déposés auprès de l'Autorité avant que l'émetteur place des titres auprès de souscripteurs québécois dans le cadre d'un placement autre qu'au cours du marché.

Fait le 4 juillet 2024.

Patrick Théorêt

Directeur des opérations de financement

Décision n° : 2024-FS-1042575

Gold Royalty Corp. (l'« émetteur »)
Demande de dispense

Vu la demande présentée par l'émetteur auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 10 juillet 2024 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu le paragraphe 2.2(2) et l'article 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus*, RLRQ, c. V-1.1, r. 14 (le « Règlement 41-101 »);

Vu la Loi, le *Règlement 14-101 sur les définitions*, RLRQ, c. V-1.1, r. 3, le Règlement 41-101, le *Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable*, RLRQ, c. V-1.1, r. 17 et les termes définis suivants :

« dispense permanente » : la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et au paragraphe 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française du prospectus et des suppléments établissant les placements au cours du marché;

« prospectus » : le prospectus préalable de base que l'émetteur prévoit déposer auprès de l'Autorité le ou vers le 12 juillet 2024, ainsi que toute version modifiée de celui-ci;

« suppléments établissant les placements au cours du marché » : les suppléments de prospectus préalable relatifs au prospectus qui établiront les placements au cours du marché;

Vu l'acte d'autorisation de signature de certains actes, documents ou écrits pris en vertu de l'article 24.1 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1 et les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de cette même loi;

Vu la demande visant à obtenir la dispense permanente;

Vu les considérations suivantes :

1. L'émetteur est un émetteur assujéti dans tous les territoires du Canada;
2. L'émetteur compte effectuer un placement au cours du marché;
3. Dans le cadre d'un placement au cours du marché, l'émetteur peut placer ses titres auprès de souscripteurs québécois;
4. Un émetteur qui entend procéder au placement de ses titres au Québec est tenu d'établir un prospectus;
5. Dans le cadre d'un placement au cours du marché, les souscripteurs acquièrent leurs titres directement sur le marché et l'émetteur est dispensé de leur remettre le prospectus;
6. La version anglaise du prospectus et des suppléments établissant les placements au cours du marché sera déposée auprès de l'Autorité;

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense permanente à la condition que le prospectus et tout supplément relatif au prospectus autre que les suppléments établissant les placements au cours du marché soient établis en français et déposés auprès de l'Autorité avant que l'émetteur place des titres auprès de souscripteurs québécois dans le cadre d'un placement autre qu'au cours du marché.

Fait le 11 juillet 2024.

Patrick Théorêt
Directeur des opérations de financement

Décision n° : 2024-FS-1044451

Guanajuato Silver Company Ltd. (l'« émetteur »)
Demande de dispense

Vu la demande présentée par l'émetteur auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 19 juillet 2024 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu le paragraphe 2.2(2) et l'article 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus*, RLRQ, c. V-1.1, r. 14 (le « Règlement 41-101 »);

Vu la Loi, le *Règlement 14-101 sur les définitions*, RLRQ, c. V-1.1, r. 3, le *Règlement 41-101*, le *Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable*, RLRQ, c. V-1.1, r. 17 et les termes définis suivants :

« dispense permanente » : la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et au paragraphe 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française du prospectus et des suppléments établissant les placements au cours du marché;

« prospectus » : le prospectus préalable de base que l'émetteur prévoit déposer auprès de l'Autorité le ou vers le 24 juillet 2024, ainsi que toute version modifiée de celui-ci;

« suppléments établissant les placements au cours du marché » : les suppléments de prospectus préalable relatifs au prospectus qui établiront les placements au cours du marché;

Vu l'acte d'autorisation de signature de certains actes, documents ou écrits pris en vertu de l'article 24.1 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1 et les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de cette même loi;

Vu la demande visant à obtenir la dispense permanente;

Vu les considérations suivantes :

1. L'émetteur est un émetteur assujéti en Alberta et Colombie-Britannique;
2. L'émetteur compte effectuer un placement au cours du marché;
3. Dans le cadre d'un placement au cours du marché, l'émetteur peut placer ses titres auprès de souscripteurs québécois;
4. Un émetteur qui entend procéder au placement de ses titres au Québec est tenu d'établir un prospectus;

5. Dans le cadre d'un placement au cours du marché, les souscripteurs acquièrent leurs titres directement sur le marché et l'émetteur est dispensé de leur remettre le prospectus;
6. La version anglaise du prospectus et des suppléments établissant les placements au cours du marché sera déposée auprès de l'Autorité;

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense permanente à la condition que le prospectus et tout supplément relatif au prospectus autre que les suppléments établissant les placements au cours du marché soient établis en français et déposés auprès de l'Autorité avant que l'émetteur place des titres auprès de souscripteurs québécois dans le cadre d'un placement autre qu'au cours du marché.

Fait le 23 juillet 2024.

Benoit Gascon
Directeur principal du financement des sociétés

Décision : 2024-FS-1045664

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

6.7 AGRÉMENTS, AUTORISATIONS ET OPÉRATIONS SUR DÉRIVÉS DE GRÉ À GRÉ

Aucune information.

6.8 OFFRES PUBLIQUES

Aucune information.

6.9 INFORMATION SUR LES VALEURS EN CIRCULATION

6.9.1 Actions déposées entre les mains d'un tiers

Aucune information.

6.9.2 Dispenses

Aucune information.

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

6.9.3 Refus

Aucune information.

6.9.4 Révocations de l'état d'émetteur assujéti

Fonds COTE 100 Premier (l'« émetteur ») Révocation de l'état d'émetteur assujéti

Vu la demande présentée par l'émetteur auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 20 mars 2024 (la « demande »);

Vu l'article 69 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1;

Vu l'acte d'autorisation de signature de certains actes, documents ou écrits pris en vertu de l'article 24.1 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1 et les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de cette même loi.

Vu la demande de l'émetteur visant à révoquer son état d'émetteur assujéti;

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité révoque l'état d'émetteur assujéti de Fonds COTE 100 Premier.

Fait le 24 juillet 2024.

Bruno Vilone
Directeur de l'encadrement des produits d'investissement

Décision n° : 2024-EPI-1045392

**Fonds COTE 100 Grandes Sociétés canadiennes (l'« émetteur »)
Révocation de l'état d'émetteur assujetti**

Vu la demande présentée par l'émetteur auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 20 mars 2024 (la « demande »);

Vu l'article 69 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1;

Vu l'acte d'autorisation de signature de certains actes, documents ou écrits pris en vertu de l'article 24.1 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1 et les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de cette même loi.

Vu la demande de l'émetteur visant à révoquer son état d'émetteur assujetti;

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité révoque l'état d'émetteur assujetti de Fonds COTE 100 Grandes Sociétés canadiennes.

Fait le 24 juillet 2024.

Bruno Vilone
Directeur de l'encadrement des produits d'investissement

Décision n° : 2024-EPI-1045399

**Kontron Europe GmbH (anciennement Kontron AG) (l'« émetteur »)
Révocation de l'état d'émetteur assujetti**

Vu la demande de révocation de l'état d'émetteur assujetti présentée par l'émetteur auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 13 mai 2024 (la « demande »);

Vu l'article 69 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1;

Vu les articles 19 et 21 de l'*Instruction générale 11-206 relativement au traitement des demandes de révocation de l'état d'émetteur assujetti* (l'« Instruction générale 11-206 »);

Vu les expressions définies dans le *Règlement 14-101 sur les définitions*, RLRQ, c. V-1.1, r. 3, dans le *Règlement 14-501Q sur les définitions*, RLRQ, c. V-1.1, r. 4 et dans l'*Instruction générale 11-206* ;

Vu l'acte d'autorisation de signature de certains actes, documents ou écrits pris en vertu de l'article 24.1 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1 et les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de cette même loi;

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité révoque l'état d'émetteur assujetti de l'émetteur.

Fait le 24 juillet 2024.

Marie-Claude Brunet-Ladrie
Directrice de la surveillance des émetteurs et initiés

Décision n° : 2024-IC-1046003

6.9.5 Divers

Aucune information.

6.10 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

6.11 ANNEXES ET AUTRES RENSEIGNEMENTS

ANNEXE 1 DÉPÔTS DE DOCUMENTS D'INFORMATION

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
407 INTERNATIONAL INC.	2024-06-30
ADVANTAGE ENERGY LTD.	2024-06-30
AKITA DRILLING LTD.	2024-06-30
ALGERNON PHARMACEUTICALS INC.	2024-05-31
ALLIED PROPERTIES REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2024-06-30
AT&T INC.	2024-06-30
ATHABASCA OIL CORPORATION	2024-06-30
BANK OF AMERICA CORPORATION	2024-06-30
BAYTEX ENERGY CORP.	2024-06-30
BOARDWALK REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2024-06-30
BOMBARDIER INC.	2024-06-30
C3 METALS INC. (FORMERLY CARUBE COPPER CORP.)	2024-05-31
CANADIAN BANC CORP.	2024-05-31
CANADIAN LIFE COMPANIES SPLIT CORP.	2024-05-31
CANADIEN PACIFIQUE KANSAS CITY LIMITÉE	2024-06-30

<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
CANFOR CORPORATION	2024-06-30
CANFOR PULP PRODUCTS INC.	2024-06-30
CAPHA PHARMACEUTICALS INC.	2024-06-30
CATÉGORIE FIDELITY ACTIONS AMÉRICAINES	2024-05-31
CATÉGORIE FIDELITY ACTIONS AMÉRICAINES - CIBLÉ - DEVISES NEUTRES	2024-05-31
CATÉGORIE FIDELITY ACTIONS AMERICAINES - CIBLEE	2024-05-31
CATÉGORIE FIDELITY ACTIONS AMÉRICAINES - DEVISES NEUTRES	2024-05-31
CATÉGORIE FIDELITY ACTIONS MONDIALES - CONCENTRÉ	2024-05-31
CATÉGORIE FIDELITY ACTIONS NORD-AMÉRICAINES	2024-05-31
CATÉGORIE FIDELITY BÂTISSEURS	2024-05-31
CATÉGORIE FIDELITY BÂTISSEURS - DEVISES NEUTRES	2024-05-31
CATÉGORIE FIDELITY CANADA PLUS	2024-05-31
CATÉGORIE FIDELITY CHINE	2024-05-31
CATÉGORIE FIDELITY CROISSANCE ET VALEUR MONDIALES	2024-05-31
CATÉGORIE FIDELITY CROISSANCE ET VALEUR MONDIALES - DEVISES NEUTRES	2024-05-31
CATÉGORIE FIDELITY CROISSANCE INTERNATIONALE	2024-05-31

<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
CATÉGORIE FIDELITY DISCIPLINE ACTIONS AMÉRIQUE	2024-05-31
CATÉGORIE FIDELITY DISCIPLINE ACTIONS AMÉRIQUE - DEVICES NEUTRES	2024-05-31
CATÉGORIE FIDELITY DISCIPLINE ACTIONS CANADA	2024-05-31
CATÉGORIE FIDELITY DISCIPLINE ACTIONS INTERNATIONALES	2024-05-31
CATÉGORIE FIDELITY DISCIPLINE ACTIONS INTERNATIONALES - DEVICES NEUTRES	2024-05-31
CATÉGORIE FIDELITY DISCIPLINE ACTIONS MONDIALES	2024-05-31
CATÉGORIE FIDELITY DISCIPLINE ACTIONS MONDIALES - DEVICES NEUTRES	2024-05-31
CATÉGORIE FIDELITY DIVIDENDES	2024-05-31
CATÉGORIE FIDELITY DIVIDENDES MONDIAUX	2024-05-31
CATEGORIE FIDELITY DIVIDENDES PLUS	2024-05-31
CATÉGORIE FIDELITY ÉQUILIBRE CANADA	2024-05-31
CATÉGORIE FIDELITY ÉTOILE DASIE	2024-05-31
CATÉGORIE FIDELITY ÉTOILE DU NORD	2024-05-31
CATÉGORIE FIDELITY EUROPE	2024-05-31
CATÉGORIE FIDELITY EXPANSION CANADA	2024-05-31
CATÉGORIE FIDELITY EXTRÊME-ORIENT	2024-05-31

<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
CATÉGORIE FIDELITY FRONTIÈRE NORD	2024-05-31
CATÉGORIE FIDELITY GRANDE CAPITALISATION CANADA	2024-05-31
CATÉGORIE FIDELITY IMMOBILIER MONDIAL	2024-05-31
CATÉGORIE FIDELITY INNOVATIONS MONDIALES	2024-05-31
CATÉGORIE FIDELITY INNOVATIONS MONDIALES - DEVISES NEUTRES	2024-05-31
CATÉGORIE FIDELITY INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES	2024-05-31
CATÉGORIE FIDELITY JAPON	2024-05-31
CATÉGORIE FIDELITY MARCHÉS ÉMERGENTS	2024-05-31
CATÉGORIE FIDELITY MONDIALE	2024-05-31
CATÉGORIE FIDELITY OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS	2024-05-31
CATÉGORIE FIDELITY OCCASIONS CANADO-AMÉRICAINES	2024-05-31
CATÉGORIE FIDELITY OCCASIONS CANADO-AMÉRICAINES - DEVISES NEUTRES	2024-05-31
CATÉGORIE FIDELITY PETITE CAPITALISATION AMÉRIQUE	2024-05-31
CATÉGORIE FIDELITY PETITE CAPITALISATION AMÉRIQUE - DEVISES NEUTRES	2024-05-31
CATÉGORIE FIDELITY POTENTIEL CANADA	2024-05-31
CATÉGORIE FIDELITY PRÉCURSEURS	2024-05-31

RAPPORTS TRIMESTRIELS	
	Date du document
CATÉGORIE FIDELITY PRÉCURSEURS - AUTOMATISATION	2024-05-31
CATÉGORIE FIDELITY PRODUITS DECONSOMMATION MONDIAUX	2024-05-31
CATÉGORIE FIDELITY RÉPARTITION DACTIFS CANADIENS	2024-05-31
CATÉGORIE FIDELITY RESSOURCES NATURELLES MONDIALES	2024-05-31
CATÉGORIE FIDELITY REVENU À COURT TERME CANADA	2024-05-31
CATÉGORIE FIDELITY REVENU MENSUEL	2024-05-31
CATÉGORIE FIDELITY SERVICES FINANCIERS MONDIAUX	2024-05-31
CATÉGORIE FIDELITY SITUATIONS SPÉCIALES	2024-05-31
CATÉGORIE FIDELITY SOINS DE LA SANTÉ MONDIAUX	2024-05-31
CATEGORIE FIDELITY TOUTES CAPITALISATIONS AMERIQUE	2024-05-31
CATÉGORIE FIDELITY TOUTES CAPITALISATIONS AMÉRIQUE - DEVISES NEUTRES	2024-05-31
CATÉGORIE FIDELITY VALEUR INTRINSÈQUE MONDIALE	2024-05-31
CATÉGORIE FIDELITY VALEUR INTRINSÈQUE MONDIALE - DEVISES NEUTRES	2024-05-31
CATÉGORIE FIDELITY VISION STRATÉGIQUE	2024-05-31
CATÉGORIE FIDELITY VISION STRATÉGIQUE - DEVISES NEUTRES	2024-05-31
CATÉGORIE MANDAT PRIVÉ FIDELITY REVENU FIXE - PLUS	2024-05-31

<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
CATÉGORIE PORTEFEUILLE FIDELITY ACTIONS MONDIALES	2024-05-31
CATEGORIE PORTEFEUILLE FIDELITY CROISSANCE	2024-05-31
CATEGORIE PORTEFEUILLE FIDELITY CROISSANCE MONDIALE	2024-05-31
CATEGORIE PORTEFEUILLE FIDELITY EQUILIBRE	2024-05-31
CATEGORIE PORTEFEUILLE FIDELITY EQUILIBRE MONDIALE	2024-05-31
CATEGORIE PORTEFEUILLE FIDELITY REVENU	2024-05-31
CATEGORIE PORTEFEUILLE FIDELITY REVENU MONDIALE	2024-05-31
CELESTICA INC.	2024-06-30
CENTENNIAL PLACE APARTMENT PROJECT	2024-05-31
COMPANGNIE CRÉDIT FORD DU CANAD	2024-06-30
CORPORATION TOMAGOLD	2024-05-31
DEUTSCHE BANK AKTIENGESELLSCHAFT	2024-06-30
DIVIDEND 15 SPLIT CORP.	2024-05-31
DIVIDEND 15 SPLIT CORP. II	2024-05-31
DIVIDEND SELECT 15 CORP.	2024-05-31
ECOSYNTHETIX INC.	2024-06-30
ELDORADO GOLD CORPORATION	2024-06-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
EXPLORATION DIOS INC.	2024-06-30
EXPLORATION GOLDFLARE INC.	2024-05-31
EXPLORATION PUMA INC.	2024-05-31
FAIRCHILD GOLD CORP.	2024-05-31
FIDELITY ASSET ALLOCATION CURRENCY NEUTRAL PRIVATE POOL	2024-05-31
FIDELITY ASSET ALLOCATION PRIVATE POOL	2024-05-31
FIDELITY GLOBAL LARGE CAP CLASS	2024-05-31
FIDELITY GLOBAL LARGE CAP CURRENCY NEUTRAL CLASS	2024-05-31
FIDELITY NORTHSTAR CURRENCY NEUTRAL CLASS	2024-05-31
FIDELITY U.S. GROWTH OPPORTUNITIES CLASS	2024-05-31
FIDELITY U.S. GROWTH OPPORTUNITIES SYSTEMATIC CURRENCY HEDGED CLASS	2024-05-31
FINANCIAL 15 SPLIT CORP.	2024-05-31
FIRST CAPITAL REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2024-06-30
FIRST NATIONAL FINANCIAL CORPORATION	2024-06-30
FIRST QUANTUM MINERALS LTD	2024-06-30
FORD MOTOR COMPANY	2024-06-30
GALLEON GOLD CORP.	2024-05-31

RAPPORTS TRIMESTRIELS	
	Date du document
GIBSON ENERGY INC.	2024-06-30
GROUPE AECON INC.	2024-06-30
HEADWATER EXPLORATION INC. (FORMERLY CORRIDOR RESOURCES INC.)	2024-06-30
ICONIC MINERALS LTD.	2024-05-31
IMAX CORPORATION	2024-06-30
INTACT CORPORATION FINANCIÈRE	2024-06-30
KLONDIKE GOLD CORP.	2024-05-31
KURE TECHNOLOGIES, INC.	2024-05-31
LA COMPAGNIE D'ASSURANCE GÉNÉRALE CO-OPERATORS	2024-06-30
LI-FT POWER LTD.	2024-05-31
LUNDIN MINING CORPORATION	2024-06-30
M SPLIT CORP.	2024-05-31
MAGNA TERRA MINERALS INC.	2024-05-31
MANDAT PRIVÉ FIDELITY ACTIONS AMÉRICAINES	2024-05-31
MANDAT PRIVÉ FIDELITY ACTIONS AMÉRICAINES - DEVISES NEUTRES	2024-05-31
MANDAT PRIVÉ FIDELITY ACTIONS CANADIENNES	2024-05-31

<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
MANDAT PRIVÉ FIDELITY ACTIONS CANADIENNES - CONCENTRÉ	2024-05-31
MANDAT PRIVÉ FIDELITY ACTIONS INTERNATIONALES	2024-05-31
MANDAT PRIVÉ FIDELITY ACTIONS INTERNATIONALES - DEVISES NEUTRES	2024-05-31
MANDAT PRIVÉ FIDELITY ACTIONS MONDIALES	2024-05-31
MANDAT PRIVÉ FIDELITY ACTIONS MONDIALES - DEVISES NEUTRES	2024-05-31
MANDAT PRIVÉ FIDELITY ÉQUILIBRE	2024-05-31
MANDAT PRIVÉ FIDELITY ÉQUILIBRÉ - DEVISES NEUTRES	2024-05-31
MANDAT PRIVÉ FIDELITY ÉQUILIBRE - REVENU	2024-05-31
MANDAT PRIVÉ FIDELITY ÉQUILIBRÉ - REVENUE - DEVISES NEUTRES	2024-05-31
MANDAT PRIVÉ FIDELITY VALEUR CONCENTRÉE	2024-05-31
MAPLE LEAF RESOURCE CLASS	2024-05-31
MATTEL, INC.	2024-06-30
MEG ENERGY CORP.	2024-06-30
MELCOR REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2024-06-30
METHANEX CORPORATION	2024-06-30
MORGUARD NORTH AMERICAN RESIDENTIAL REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2024-06-30

<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
MULLEN GROUP LTD.	2024-06-30
NABORS INDUSTRIES LTD.	2024-06-30
NEW COMMERCE SPLIT FUND	2024-05-31
NEW GOLD INC.	2024-06-30
NEWMONT CORPORATION (FORMERLY, NEWMONT GOLDCORP CORPORATION)	2024-06-30
NORTH AMERICAN FINANCIAL 15 SPLIT CORP.	2024-05-31
OCEANAGOLD CORPORATION	2024-06-30
ORANGE	2024-06-30
OUTDOORPARTNER MEDIA CORPORATION	2024-05-31
OVINTIV INC.	2024-06-30
PINETREE CAPITAL LTD.	2024-06-30
PRIME DIVIDEND CORP.	2024-05-31
RESSOURCES MELKIOR INC.	2024-05-31
RESSOURCES TECK LIMITÉE	2024-06-30
ROGERS COMMUNICATIONS INC.	2024-06-30
SCANDIUM CANADA LTÉE	2024-05-31
SECURE ENERGY SERVICES INC.	2024-06-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
SHERRITT INTERNATIONAL CORPORATION	2024-06-30
SOCIETE DE FINANCEMENT GE CAPITAL CANADA	2024-06-30
SOCIETE INVESTORS LIMITEE	2024-06-30
SPIN MASTER CORP.	2024-06-30
STORAGEVAULT CANADA INC.	2024-06-30
SURGE ENERGY INC.	2024-06-30
TDB SPLIT CORP.	2024-05-31
TFI INTERNATIONAL INC.	2024-06-30
TOPAZ ENERGY CORP.	2024-06-30
TOROMONT INDUSTRIES LTD.	2024-06-30
TRICAN WELL SERVICE LTD.	2024-06-30
US FINANCIAL 15 SPLIT CORP.	2024-05-31
VALERO ENERGY CORPORATION	2024-06-30
VEREN INC.	2024-06-30
VISION LITHIUM INC.	2024-05-31
VISTA GOLD CORP.	2024-06-30
WASTE CONNECTIONS, INC. (FORMERLY PROGRESSIVE WASTE SOLUTIONS LTD.)	2024-06-30

<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
WHITECAP RESOURCES INC.	2024-06-30
WINDFALL GEOTEK INC.	2024-05-31
ZOOMERMEDIA LIMITED	2024-05-31

<i>ÉTATS FINANCIERS ANNUELS</i>	
	Date du document
0755461 B.C. LTD. (FORMERLY, PRO MINERALS INC.)	2024-04-30
CATEGORIE A REVENU MENSUEL ELEVE MANUVIE	2024-04-30
CATÉGORIE À REVENU MENSUEL ÉLEVÉ MONDIAL MANUVIE	2024-04-30
CATÉGORIE CHINE MANUVIE	2024-04-30
CATÉGORIE D' ACTIONS AMÉRICAINES TOUTES CAPITALIZATIONS MANUVIE	2024-04-30
CATÉGORIE D' ACTIONS ASIATIQUES MANUVIE	2024-04-30
CATÉGORIE D' ACTIONS CANADIENNES MANUVIE	2024-04-30
CATÉGORIE D' ACTIONS MONDIALES MANUVIE	2024-04-30
CATÉGORIE DE DIVIDENDES MONDIAUX MANUVIE	2024-04-30
CATÉGORIE DE PLACEMENT INTERNATIONAL MANUVIE	2024-04-30
CATEGORIE DE PLACEMENTS CANADIENNES MANUVIE	2024-04-30
CATÉGORIE DE REVENU DE DIVIDENDES AMÉRICAINS MANUVIE	2024-04-30

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
CATÉGORIE DE REVENU DE DIVIDENDES MANUVIE	2024-04-30
CATÉGORIE DE REVENU DE DIVIDENDES PLUS MANUVIE	2024-04-30
CATÉGORIE DE REVENU FONDAMENTALE MANUVIE	2024-04-30
CATÉGORIE D'INITIATIVES CLIMATIQUES MANUVIE	2024-04-30
CATÉGORIE D'OCCASIONS THÉMATIQUES MONDIALES MANUVIE	2024-04-30
CATÉGORIE D'OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS AMÉRICAINES COUVERTES MANUVIE	2024-04-30
CATÉGORIE ÉQUILBRÉE FONDAMENTALE MANUVIE	2024-04-30
CATÉGORIE FRANCHISES MONDIALES MANUVIE	2024-04-30
CATÉGORIE MONDIALE DE TITRES D'INFRASTRUCTURES COTÉS MANUVIE	2024-04-30
EAST AFRICA METALS INC.	2024-03-31
EVERTZ TECHNOLOGIES LIMITED	2024-04-30
GETCHELL GOLD CORP.	2024-03-31
GROSVENOR CPC I INC.	2024-04-30
MANDAT PRIVÉ ACTIONS AMÉRICAINES MANUVIE	2024-04-30
MANDAT PRIVÉ ACTIONS CANADIENNES MANUVIE	2024-04-30
MANDAT PRIVÉ ACTIONS MONDIALES MANUVIE	2024-04-30

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
MANDAT PRIVÉ ÉQUILIBRÉ CANADIEN MANUVIE	2024-04-30
MANDAT PRIVÉ ÉQUILIBRÉ D'ACTIONNAIRES MANUVIE	2024-04-30
MANDAT PRIVÉ REVENU DE DIVIDENDES MANUVIE	2024-04-30
MTL CANNABIS CORP. (FORMERLY CANADA HOUSE CANNABIS GROUP INC.)	2024-03-31
PEAK DISCOVERY CAPITAL LTD. (FORMERLY HANWEI ENERGY SERVICES CORP.)	2024-03-31
RECONNAISSANCE ENERGY AFRICA LTD.	2024-03-31
RED LIGHT HOLLAND CORP. (FORMERLY, ADDED CAPITAL INC.)	2024-03-31
RESSOURCES ET ÉNERGIE SQUATEX INC.	2024-03-31
RESSOURCES KOBO INC.	2024-03-31
TECSYS INC.	2024-04-30
TILRAY BRANDS, INC.	2024-05-31
TUDOR GOLD CORP.	2024-03-31
URANIUM ROYALTY CORP.	2024-04-30
VIZSLA ROYALTIES CORP.	2024-04-30

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
0755461 B.C. LTD. (FORMERLY, PRO MINERALS INC.)	2024-04-30

RAPPORTS ANNUELS	
	Date du document
CATEGORIE A REVENU MENSUEL ELEVE MANUVIE	2024-04-30
CATÉGORIE À REVENU MENSUEL ÉLEVÉ MONDIAL MANUVIE	2024-04-30
CATÉGORIE CHINE MANUVIE	2024-04-30
CATÉGORIE D' ACTIONS AMÉRICAINES TOUTES CAPITALIZATIONS MANUVIE	2024-04-30
CATÉGORIE D' ACTIONS ASIATIQUES MANUVIE	2024-04-30
CATÉGORIE D' ACTIONS CANADIENNES MANUVIE	2024-04-30
CATÉGORIE D' ACTIONS MONDIALES MANUVIE	2024-04-30
CATÉGORIE DE DIVIDENDES MONDIAUX MANUVIE	2024-04-30
CATÉGORIE DE PLACEMENT INTERNATIONAL MANUVIE	2024-04-30
CATEGORIE DE PLACEMENTS CANADIENNES MANUVIE	2024-04-30
CATÉGORIE DE REVENU DE DIVIDENDES AMÉRICAINS MANUVIE	2024-04-30
CATÉGORIE DE REVENU DE DIVIDENDES MANUVIE	2024-04-30
CATÉGORIE DE REVENU DE DIVIDENDES PLUS MANUVIE	2024-04-30
CATÉGORIE DE REVENU FONDAMENTALE MANUVIE	2024-04-30
CATÉGORIE D' INITIATIVES CLIMATIQUES MANUVIE	2024-04-30
CATÉGORIE D' OCCASIONS THÉMATIQUES MONDIALES MANUVIE	2024-04-30

RAPPORTS ANNUELS	
	Date du document
CATÉGORIE D'OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS AMÉRICAINES COUVERTES MANUVIE	2024-04-30
CATÉGORIE ÉQUILIBRÉE FONDAMENTALE MANUVIE	2024-04-30
CATÉGORIE FRANCHISES MONDIALES MANUVIE	2024-04-30
CATÉGORIE MONDIALE DE TITRES D'INFRASTRUCTURES COTÉS MANUVIE	2024-04-30
EAST AFRICA METALS INC.	2024-03-31
EVERTZ TECHNOLOGIES LIMITED	2024-04-30
GETCHELL GOLD CORP.	2024-03-31
GROSVENOR CPC I INC.	2024-04-30
MANDAT PRIVÉ ACTIONS AMÉRICAINES MANUVIE	2024-04-30
MANDAT PRIVÉ ACTIONS CANADIENNES MANUVIE	2024-04-30
MANDAT PRIVÉ ACTIONS MONDIALES MANUVIE	2024-04-30
MANDAT PRIVÉ ÉQUILIBRÉ CANADIEN MANUVIE	2024-04-30
MANDAT PRIVÉ ÉQUILIBRÉ D' ACTIONS MANUVIE	2024-04-30
MANDAT PRIVÉ REVENU DE DIVIDENDES MANUVIE	2024-04-30
MTL CANNABIS CORP. (FORMERLY CANADA HOUSE CANNABIS GROUP INC.)	2024-03-31
PEAK DISCOVERY CAPITAL LTD. (FORMERLY HANWEI ENERGY SERVICES CORP.)	2024-03-31

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
RECONNAISSANCE ENERGY AFRICA LTD.	2024-03-31
RED LIGHT HOLLAND CORP. (FORMERLY, ADDED CAPITAL INC.)	2024-03-31
RESSOURCES ET ÉNERGIE SQUATEX INC.	2024-03-31
RESSOURCES KOBO INC.	2024-03-31
TECSYS INC.	2024-04-30
TILRAY BRANDS, INC.	2024-05-31
TUDOR GOLD CORP.	2024-03-31
URANIUM ROYALTY CORP.	2024-04-30
VIZSLA ROYALTIES CORP.	2024-04-30

CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION

	Date du document
AMEX EXPLORATION INC.	
CANADIAN WESTERN BANK	
CHAMPION IRON LIMITED	
ELEMENT LIFESTYLE RETIREMENT INC.	
ENCORE ENERGY CORP.	
EXPLORATION GOLDFLARE INC.	

CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION

Date du document

EXPLORATION PUMA INC.

FIRST PHOSPHATE CORP. (FORMERLY FIRST POTASH CORP.)

FISSION URANIUM CORP.

MARATHON OIL CORPORATION

RESSOURCES DELTA LIMITÉE (FORMERLY GOLDEN HOPE MINES LIMITED)

RESSOURCES KOBO INC.

STRIA LITHIUM INC.

TECSYS INC.

WHITEMUD RESOURCES INC.

NOTICE ANNUELLE

Date du document

EVERTZ TECHNOLOGIES LIMITED

2024-04-30

RECONNAISSANCE ENERGY AFRICA LTD.

2024-03-31

TECSYS INC.

2024-04-30

TILRAY BRANDS, INC.

2024-05-31

URANIUM ROYALTY CORP.

2024-04-30

AVIS D'EMPLOI DU PRODUIT

Date du document

AUCUNE INFORMATION DISPONIBLE

ANNEXE 2 DÉCLARATIONS D'INITIÉS (FORMAT ÉLECTRONIQUE - SEDI)

Liste des symboles employés pour les déclarations en format SEDI (Système électronique de déclaration des initiés)

RELATIONS AVEC L'ÉMETTEUR ASSUJETTI		45 : Contrepartie d'un bien
1 :	Émetteur assujetti ayant acquis ses propres titres	46 : Contrepartie de services
2 :	Filiale de l'émetteur assujetti	47 : Acquisition ou aliénation par don
3 :	Porteur de titres qui détient en propriété véritable ou contrôle plus de 10 % des titres d'un émetteur assujetti (<i>Loi sur les valeurs mobilières</i> du Québec – 10 % d'une catégorie d'actions) comportant le droit de vote ou droit de participer, sans limite, au bénéfice et au partage en cas de liquidation	48 : Acquisition par héritage ou aliénation par legs
4 :	Administrateur d'un émetteur assujetti	Dérivés émis par l'émetteur
5 :	Dirigeant d'un émetteur assujetti	50 : Attribution d'options
6 :	Administrateur ou dirigeant d'un porteur de titres visé en 3	51 : Levée d'options
7 :	Administrateur ou dirigeant d'un initié à l'égard de l'émetteur assujetti ou d'une filiale de l'émetteur assujetti, autre que 4, 5 et 6	52 : Expiration d'options
8 :	Initié présumé – six mois avant de devenir initié	53 : Attribution de bons de souscription
NATURE DE L'OPÉRATION		54 : Exercice de bons de souscription
Généralités		55 : Expiration de bons de souscription
00 :	Solde d'ouverture – Déclaration initiale format SEDI	56 : Attribution de droits de souscription
10 :	Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	57 : Exercice de droits de souscription
11 :	Acquisition ou aliénation effectuée privément	58 : Expiration de droits de souscription
15 :	Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	59 : Exercice au comptant
16 :	Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	Dérivés émis par un tiers
22 :	Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, un regroupement ou une acquisition	70 : Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers
30 :	Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	71 : Exercice d'un dérivé émis par un tiers
35 :	Dividende en actions	72 : Autre règlement d'un dérivé émis par un tiers
36 :	Conversion ou échange	73 : Expiration d'un dérivé émis par un tiers
37 :	Division ou regroupement d'actions	Divers
38 :	Rachat – annulation	90 : Changements relatifs à la propriété
40 :	Vente à découvert	97 : Autres
		99 : Correction d'information
		NATURE DE L'EMPRISE
		D : Propriété directe
		I : Propriété indirecte
		C : Contrôle
		AUTRES MENTIONS
		O : Opération originale
		M : Première modification
		M' : Deuxième modification
		M'' : Troisième modification, etc.
		R : Opération déclarée hors délai (en retard).

AVIS

L'information publiée dans cette annexe provient du Système électronique de déclaration des initiés (SEDI). Les initiés assujettis doivent déclarer leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujetti dans un délai de **cinq jours**, sauf dans certains cas précis.

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
01 Communique Laboratory Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Macaulay, Tyson	4	O	2024-07-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.0566	ON
Abaxx Technologies Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Crumb, Joshua Dale	4	O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	10.8070	ON
ACT Energy Technologies Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Connors, Thomas Joseph	4, 5	O	2024-07-24	D	51 - Exercice d'options	55 238	4.2000	AB
		O	2024-07-24	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(55 238)	6.6000	AB
SARJEANT, SCOTT DOUGLAS	4	O	2024-07-25	D	51 - Exercice d'options	9 914	3.5000	AB
<i>Options</i>								
Connors, Thomas Joseph	4, 5	O	2024-07-24	D	51 - Exercice d'options	(55 238)	4.2000	AB
SARJEANT, SCOTT DOUGLAS	4	O	2024-07-25	D	51 - Exercice d'options	(9 914)	3.5000	AB
Advantage Energy Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
FESTIVAL, JOHN	4	O	2024-07-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	9.5800	AB
Aeterna Zentaris Inc.								
<i>Deferred Share Units</i>								
Egbert, Carolyn	4	O	2024-07-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 500		ON
Foster, Geneviève	4	O	2024-06-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2024-07-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 500		ON
Kosciessa, Ulrich	4	O	2023-06-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2024-07-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 500		ON
Li, William	4	O	2024-06-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2024-07-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 500		ON
Miller, Ronald W.	4	O	2024-06-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2024-07-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 000		ON
Akita Drilling Ltd.								
<i>Actions sans droit de vote</i>								
Dease, Colin	5	O	2024-07-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	1.4600	AB
Alaska Energy Metals Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Stalker, John	4	O	2024-07-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	0.2900	BC
VETRO, MARIO	4	O	2024-07-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Alimentation Couche-Tard Inc.								
<i>Deferred Share Units</i>								
Ostoits, Mark	5	O	2024-07-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		M	2024-07-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2024-07-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 222	81.8300	QC
<i>Performance Share Units</i>								
Anderton, Niall	5	O	2021-07-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 016	45.6000	QC
		M	2021-07-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 506	45.6000	QC
		O	2024-07-26	D	59 - Exercice au comptant	(2 129)	77.9300	QC
		O	2024-07-26	D	38 - Rachat ou annulation	(440)		QC
Bednarz, Brian John	5	O	2024-07-26	D	59 - Exercice au comptant	(3 729)	77.9300	QC
		O	2024-07-26	D	38 - Rachat ou annulation	(780)		QC
Bouchard, Alain	4, 7, 6, 5	O	2024-07-26	D	59 - Exercice au comptant	(33 695)	77.9300	QC
		O	2024-07-26	D	38 - Rachat ou annulation	(7 123)		QC
Brooks, Aaron Donald	5	O	2024-07-26	D	59 - Exercice au comptant	(2 453)	77.9300	QC
		O	2024-07-26	D	38 - Rachat ou annulation	(505)		QC
Cunnington, Kathy	5	O	2024-07-26	D	59 - Exercice au comptant	(3 710)	77.9300	QC
		O	2024-07-26	D	38 - Rachat ou annulation	(776)		QC
Dzadovsky, Edward	5	O	2024-07-26	D	59 - Exercice au comptant	(1 963)	77.9300	QC
		O	2024-07-26	D	38 - Rachat ou annulation	(403)		QC

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
<i>Initié</i>								
<i>Porteur inscrit</i>								
Hannasch, Brian Patrick	4, 5	O	2024-07-26	D	59 - Exercice au comptant	(63 904)	77.9300	QC
		O	2024-07-26	D	38 - Rachat ou annulation	(13 514)		QC
Høidahl, Hans-Olav	7	O	2024-07-26	D	59 - Exercice au comptant	(2 275)	77.9300	QC
		O	2024-07-26	D	38 - Rachat ou annulation	(473)		QC
Madsen, Jørn	7	O	2024-07-26	D	59 - Exercice au comptant	(2 734)	77.9300	QC
		O	2024-07-26	D	38 - Rachat ou annulation	(575)		QC
Miller, Alex	5	O	2024-07-26	D	59 - Exercice au comptant	(7 436)	77.9300	QC
		O	2024-07-26	D	38 - Rachat ou annulation	(1 567)		QC
Ostoits, Mark	5	O	2024-07-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		M	2024-07-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2024-07-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 272	81.8300	QC
		O	2024-07-26	D	59 - Exercice au comptant	(1 574)	77.9300	QC
		O	2024-07-26	D	38 - Rachat ou annulation	(324)		QC
Powell, III, Angus Terrell (Trey)	5	O	2024-07-26	D	59 - Exercice au comptant	(1 572)	77.9300	QC
		O	2024-07-26	D	38 - Rachat ou annulation	(323)		QC
Strand, Ina	7	O	2024-07-26	D	59 - Exercice au comptant	(2 046)	77.9300	QC
		O	2024-07-26	D	38 - Rachat ou annulation	(422)		QC
Therrien, Julie	5	O	2024-07-26	D	59 - Exercice au comptant	(280)	77.9300	QC
		O	2024-07-26	D	38 - Rachat ou annulation	(57)		QC
Trudel, Stéphane	5	O	2024-07-26	D	59 - Exercice au comptant	(3 262)	77.9300	QC
		O	2024-07-26	D	38 - Rachat ou annulation	(684)		QC
Uglebjerg, Mette	5	O	2024-07-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	814	81.8300	QC
		O	2024-07-26	D	59 - Exercice au comptant	(782)	77.9300	QC
		O	2024-07-26	D	38 - Rachat ou annulation	(161)		QC
Warner, Louise Renee	5	O	2024-07-26	D	59 - Exercice au comptant	(4 802)	77.9300	QC
		O	2024-07-26	D	38 - Rachat ou annulation	(1 011)		QC
<i>Restricted Share Units</i>								
Bednarz, Brian John	5	O	2024-07-26	D	59 - Exercice au comptant	(2 429)	77.9300	QC
Bouchard, Alain	4, 7, 6, 5	O	2024-07-26	D	59 - Exercice au comptant	(21 987)	77.9300	QC
Cunnington, Kathy	5	O	2024-07-26	D	59 - Exercice au comptant	(2 416)	77.9300	QC
Hannasch, Brian Patrick	4, 5	O	2024-07-26	D	59 - Exercice au comptant	(41 703)	77.9300	QC
Høidahl, Hans-Olav	7	O	2024-07-26	D	59 - Exercice au comptant	(1 479)	77.9300	QC
Madsen, Jørn	7	O	2024-07-26	D	59 - Exercice au comptant	(1 782)	77.9300	QC
Powell, III, Angus Terrell (Trey)	5	O	2024-07-26	D	59 - Exercice au comptant	(1 021)	77.9300	QC
Strand, Ina	7	O	2024-07-26	D	59 - Exercice au comptant	(1 330)	77.9300	QC
Therrien, Julie	5	O	2024-07-26	D	59 - Exercice au comptant	(181)	77.9300	QC
Uglebjerg, Mette	5	O	2024-07-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	437	81.8300	QC
Alpha Cognition Inc.								
<i>Options</i>								
Bakshi, Rajeev	4, 5	O	2023-09-21	D	52 - Expiration d'options	(31 512)		BC
Bakshi, Rajeev Kumar	4	O	2023-09-21	D	52 - Expiration d'options	(31 512)		BC
<i>Warrants</i>								
Bakshi, Rajeev	4, 5							
Vincorp Holdings Ltd.	PI	O	2023-03-18	I	55 - Expiration de bons de souscription	(4 156)		BC
Andrew Peller Limitée (auparavant Les Vins André Ltée.)								
<i>Actions sans droit de vote Class A</i>								
COVERT, LORI CONSTANCE	6	O	2024-07-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	4.0682	ON
Artis Real Estate Investment Trust								
<i>Actions privilégiées Series E</i>								
Artis Real Estate Investment Trust	1	O	2024-07-26	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	18.1719	MB
		O	2024-07-26	D	38 - Rachat ou annulation	(10 700)		MB
<i>Actions privilégiées Series I</i>								
Artis Real Estate Investment Trust	1	O	2024-07-26	D	38 - Rachat ou annulation	500	19.9320	MB
		O	2024-07-26	D	38 - Rachat ou annulation	(10 884)		MB
Banque de Montréal								
<i>Deferred Share Units</i>								

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Porteur inscrit								
Agrawal, Piyush	5	O	2024-07-30	D	35 - Dividende en actions	110	129.7600	QC
HACKETT, DARREL	7	O	2024-07-30	D	35 - Dividende en actions	35	129.7600	QC
Haward-Laird, Sharon Marie	5	O	2024-07-30	D	35 - Dividende en actions	31	129.7600	QC
Johannson, Erminia	5	O	2024-07-30	D	35 - Dividende en actions	344	129.7600	QC
Kamanga, Deland	5	O	2024-07-30	D	35 - Dividende en actions	1 491	129.7600	QC
Malone, Mona Elizabeth	5	O	2024-07-30	D	35 - Dividende en actions	29	129.7600	QC
Tannenbaum, Alan	5	O	2024-07-30	D	35 - Dividende en actions	310	129.7600	QC
Tennyson, Steven Lloyd	5	O	2024-07-30	D	35 - Dividende en actions	298	129.7600	QC
Tuzun, Tayfun	5	O	2024-07-30	D	35 - Dividende en actions	160	129.7600	QC
White, William Darryl	7, 5	O	2024-07-30	D	35 - Dividende en actions	795	129.7600	QC
Bell Copper Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Hart, William Darwyn	4	O	2024-07-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000	0.0500USD	BC
Birchcliff Energy Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Tran, Hue	5							
CIBC Investors Edge_CASH	PI	O	2024-04-12	I	90 - Changements relatifs à la propriété	6 670		AB
CIBC Investors Edge_RRSP	PI	O	2022-01-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2024-04-15	I	90 - Changements relatifs à la propriété	7 167		AB
RBC Direct Investing_Cash	PI	O	2024-04-12	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(6 670)		AB
RBC Direct Investing_RRSP	PI	O	2022-03-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1	8.1900	AB
		O	2022-06-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3	9.4100	AB
		O	2022-10-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2	9.5770	AB
		O	2022-10-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	27	10.2000	AB
		O	2022-12-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3	9.2798	AB
		O	2023-03-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	37	7.6996	AB
		O	2023-06-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	38	7.7202	AB
		O	2023-09-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	39	7.6866	AB
		O	2023-12-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	233	5.8125	AB
		O	2024-03-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	134	5.2164	AB
		O	2024-04-15	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(7 167)		AB
Bitfarms Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Riot Platforms, Inc.	3	O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	637	2.6398USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	22 194	2.6400USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	75	2.6401USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	120	2.6448USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	52	2.6449USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	345	2.6450USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	271	2.6453USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	75	2.6460USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	53	2.6462USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	119	2.6469USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	137	2.6471USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	77	2.6478USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	60	2.6479USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	82	2.6482USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	91	2.6483USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50	2.6485USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	114	2.6489USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	70	2.6490USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	172	2.6491USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	106	2.6493USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	155	2.6494USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	160	2.6495USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	2.6499USD	ON

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	36 097	2.6500USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	125	2.6540USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	120	2.6548USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	692	2.6550USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	60	2.6559USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	170	2.6564USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	658	2.6597USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	31 900	2.5000USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	250	2.6599USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	76 571	2.6600USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 123	2.5100USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	426	2.6601USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	85	2.6603USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	78 772	2.5200USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	135	2.6605USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	2.6606USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	64 270	2.5300USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	255	2.6607USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	145	2.6609USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	44 973	2.5400USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	263	2.6610USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	97	2.6611USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	58	2.6612USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	165	2.5405USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	55	2.6614USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	70	2.6615USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	81	2.5423USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	56	2.6617USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50	2.6620USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	201	2.5444USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	70	2.6621USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	51	2.5450USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50	2.6622USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	118	2.5460USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	2.6625USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	235	2.6626USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	69 740	2.5500USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	60	2.6628USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50	2.6630USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 300	2.5550USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	51	2.6633USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	32 300	2.5600USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	110	2.6638USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 600	2.5650USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	360	2.6640USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	125	2.6642USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	47 615	2.5700USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	149	2.6648USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	215	2.6649USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	21 808	2.5750USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 300	2.5795USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	17 473	2.6650USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	363 288	2.5800USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	58	2.6653USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50	2.5803USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	117	2.6654USD	ON

Émetteur	Relation	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	255	2.6655USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	82	2.5831USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	135	2.6656USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	181	2.6657USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	66	2.5833USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	212	2.6659USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	153	2.5839USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	415	2.6660USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	71	2.6661USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	101	2.5845USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	93	2.6662USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	180	2.6664USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	54	2.6674USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	165	2.6679USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	154	2.6682USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	60	2.6683USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	55	2.6684USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	106	2.6686USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	61	2.6687USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	216	2.6690USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	2.6691USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	58	2.6692USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	41 546	2.5850USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	111	2.6693USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50	2.6694USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	60	2.5854USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 400	2.6695USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	52	2.5860USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	893	2.6696USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	70	2.5872USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	85	2.6697USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 200	2.5875USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	266	2.6698USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	130	2.5884USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	721	2.6699USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	103 913	2.6700USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	69	2.5886USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	775	2.6701USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	307	2.5893USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	51	2.5894USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	244	2.6703USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	2.6708USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 100	2.5895USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	345	2.6710USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	158 196	2.5900USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	125	2.6713USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	734	2.5901USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	105	2.6722USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	437	2.5902USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	145	2.6734USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	2.6740USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	165	2.5903USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	201	2.6743USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	2.6748USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	95	2.5908USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 210	2.6750USD	ON

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	121	2.6751USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	73	2.5907USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	306	2.6752USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	246	2.6754USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	2.6755USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50	2.5909USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	90	2.6757USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	130	2.6758USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	190	2.5911USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	627	2.6760USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	170	2.6762USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	165	2.5915USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	127	2.6767USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	165	2.6772USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	154	2.5921USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	54	2.6773USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	52	2.6777USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	295	2.6778USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	2.5927USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	53	2.5939USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	83	2.6779USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	77	2.5946USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 044	2.6781USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50	2.5947USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 042	2.6783USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	80	2.5948USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	196	2.6786USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 613	2.5950USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	55	2.6791USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	55	2.6793USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	283	2.5951USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	275	2.6795USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	55	2.5953USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	229	2.6796USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	145	2.5959USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	128	2.6797USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	150	2.6798USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	90	2.5969USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 047	2.6799USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	70	2.5993USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	140 689	2.6800USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	74 646	2.6000USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	530	2.6801USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	946	2.6002USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	124	2.6802USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	136	2.6014USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	230	2.6803USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	57	2.6020USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	591	2.6805USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 838	2.6050USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	255	2.6810USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	125	2.6812USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	262	2.6055USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	125	2.6814USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	2.6060USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	60	2.6817USD	ON

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	88	2.6075USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	85	2.6826USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	2.6831USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	510	2.6079USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	129	2.6837USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	2.6080USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	317	2.6840USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	82 903	2.6100USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	51	2.6845USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	672	2.6101USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	235	2.6846USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	320	2.6849USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	55	2.6102USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	210	2.6105USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	22 039	2.6850USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	59	2.6107USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	180	2.6857USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	85	2.6110USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	83	2.6145USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	149	2.6866USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	51	2.6870USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	53	2.6886USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 200	2.6150USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	60	2.6888USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	75	2.6890USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	65	2.6153USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	377	2.6893USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	55	2.6895USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	289	2.6898USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	327	2.6899USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	450 192	2.6900USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	440	2.6901USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	125	2.6902USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	135	2.6903USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	160	2.6904USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	135	2.6905USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	60	2.6923USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	160	2.6925USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	170	2.6940USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	125	2.6942USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	64	2.6154USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	108 308	2.6950USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	367	2.6951USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50	2.6955USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	90	2.6157USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	787	2.6960USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	278	2.6158USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 100	2.6975USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50	2.6983USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	190	2.6164USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	101	2.6991USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	93	2.6168USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 200	2.6995USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	365 350	2.7000USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	170	2.6180USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	80	2.7003USD	ON

Émetteur	Relation	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50	2.6186USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 250	2.7050USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	120	2.7090USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	60	2.6187USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	72	2.7093USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	60	2.6188USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	125	2.7098USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	60	2.6189USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	85	2.7099USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	60	2.6191USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	108 267	2.7100USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 285	2.7150USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	70	2.6192USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	135	2.7160USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	170	2.6193USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	75	2.7193USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	2.7195USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	240	2.6195USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	60	2.7196USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	150	2.6198USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	79 661	2.7200USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 100	2.7250USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	120	2.6199USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	170	2.7260USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	201 512	2.6200USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	161	2.7287USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	69 824	2.7300USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	454	2.6201USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 300	2.7350USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	71	2.6202USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	45 255	2.7400USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	150	2.6203USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	120 634	2.7500USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	2.7550USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	85	2.6205USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	76 200	2.7600USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	131	2.6209USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	53 700	2.7700USD	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	19 067	2.7800USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	250	2.6210USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	180	2.6215USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	53	2.6220USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	109	2.6236USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	244	2.6240USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	75	2.6241USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 617	2.6250USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	60	2.6254USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	60	2.6296USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	147 202	2.6300USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50	2.6318USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	220	2.6340USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 402	2.6350USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	52	2.6395USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	107 351	2.6400USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	2.6425USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	125	2.6440USD	ON

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	190	2.6447USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	4 300	2.6450USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	50	2.6475USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	150	2.6487USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	75	2.6497USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	106	2.6499USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	68 771	2.6500USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	1 600	2.6595USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	37 434	2.6600USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	5 100	2.6650USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	24 320	2.6700USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	22 420	2.6750USD	ON
Blue Moon Metals Inc								
<i>Actions ordinaires</i>								
McGrath, Patrick John	4, 3	O	2024-07-29	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	50 000	0.0350	BC
Bonterra Energy Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Oliver, Patrick George	4, 5	O	2024-07-23	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	5 000	4.9800	AB
<i>Options</i>								
McDonald, Stacey Elizabeth	4	O	2021-08-16	D	50 - Attribution d'options	30 000	4.9500	AB
		M	2021-08-16	D	50 - Attribution d'options	30 000	4.9500	AB
Brookfield Business Partners L.P.								
<i>Parts de société en commandite</i>								
Brookfield Corporation	3	O	2024-07-19	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	4 634	19.9164USD	ON
		O	2024-07-22	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	14 522	27.4972	ON
		O	2024-07-22	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	3 651	19.9419USD	ON
		O	2024-07-23	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	14 522	27.4983	ON
		O	2024-07-23	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	439	19.9900USD	ON
		O	2024-07-24	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	1 400	27.5500	ON
		O	2024-07-24	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	4 266	20.0000USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	200	27.4100	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	1 871	19.9100USD	ON
BRP Inc.								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
Dussault, Patrick	5	O	2024-07-22	D	51 - Exercice d'options	1 725	62.6850	QC
		O	2024-07-22	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(1 725)	95.9445	QC
		O	2024-07-22	D	51 - Exercice d'options	2 550	46.1503	QC
		O	2024-07-22	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(2 550)	95.7527	QC
		O	2024-07-22	D	51 - Exercice d'options	3 425	26.6593	QC
		O	2024-07-22	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(3 425)	95.6304	QC
<i>Options</i>								
Dussault, Patrick	5	O	2024-07-22	D	51 - Exercice d'options	(1 725)	62.6850	QC
		O	2024-07-22	D	51 - Exercice d'options	(2 550)	46.1503	QC
		O	2024-07-22	D	51 - Exercice d'options	(3 425)	26.6593	QC
BRUNSWICK EXPLORATION INC. (Anciennement Les Ressources Komet Inc.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Charles, Killian	5							
RRSP	PI	O	2024-07-26	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	52 000	0.1900	QC
CANEX Metals Inc. (formerly Northern Abitibi Mining Corp.)								
<i>Options</i>								
Collins, Chantelle	5	O	2024-07-27	D	52 - Expiration d'options	(125 000)	0.1500	AB
Ebert, Shane William	4	O	2024-07-27	D	52 - Expiration d'options	(400 000)	0.1500	AB
Hayes, Lesley Olive	4	O	2024-07-27	D	52 - Expiration d'options	(150 000)		AB
Jutras, Jean Pierre	4, 5	O	2024-07-27	D	52 - Expiration d'options	(275 000)	0.1500	AB
O'Neill, Barbara Michele	5	O	2024-07-27	D	52 - Expiration d'options	(200 000)	0.1500	AB

Émetteur	Relation	État opéré	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Cannara Biotech Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Olymbec Investments Inc.	3	O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	48 000	0.6260	BC
Sosiak, Nicholas	5	O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 916	0.6000	BC
Stern, Derek Elan	4							
Olymbec Investments Inc	PI	O	2024-07-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	48 000	0.6260	BC
Canso Credit Income Fund								
<i>Parts Class A Units</i>								
Carswell, John Paul	7							
Lysander Funds Limited	PI	O	2024-07-23	I	97 - Autre	(1 248)		ON
		O	2024-07-25	I	97 - Autre	(237)		ON
Lysander Funds Limited	7							
Portfolio HiWay Inc.	PI	O	2024-07-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	15.2200	ON
		O	2024-07-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 400)	15.2100	ON
Canuc Resources Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Berlet, Christopher James	4	O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.0950	ON
Cathedra Bitcoin Inc.								
<i>Actions à droit de vote multiple</i>								
Masiero, Thomas	4							
The Kingdom Trust	PI	O	2024-07-23	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2024-07-23	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	2 993 829		BC
Qu, Jialin	4							
Togetsu Trust	PI	O	2024-07-23	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2024-07-23	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	3 134 532		BC
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
Kita, Matthew	4	O	2024-07-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
<i>Droits RSUs</i>								
Armstrong, Thomas	4, 5	O	2024-07-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 356 924		BC
Kita, Matthew	4	O	2024-07-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Masiero, Thomas	4	O	2024-07-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Qu, Jialin	4	O	2024-07-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Scalia, Antonin	4, 5	O	2024-07-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 356 924		BC
CGI inc.								
<i>Deferred Stock Unit (DSUs) / Unités d'actions différées UAD</i>								
Brochu, Sophie	4	O	2024-07-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	439	147.9700	QC
Cope, George	4	O	2024-07-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	490	147.9700	QC
Côté, Jacynthe	4	O	2024-07-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	380	147.9700	QC
Labbé, Gilles	4	O	2024-07-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	439	147.9700	QC
Pedersen, Mike	4	O	2024-07-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	439	147.9700	QC
Poloz, Stephen Shawn	4	O	2024-07-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	191	147.9700	QC
Powell, Mary Grace	4	O	2024-07-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	190	147.9700	QC
Waller, Kathy Nadine	4	O	2024-07-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	190	147.9700	QC
Witter, Frank	4	O	2024-07-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	190	147.9700	QC
Champion Iron Limited								
<i>Actions ordinaires Ordinary Shares (as per Australian securities law)</i>								
Lavoie, François	5							
François Lavoie/compte CELI	PI	O	2024-07-25	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
François Lavoie/compte REÉR	PI	O	2024-07-25	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
<i>Droits Performance Share Units (PSU)</i>								
Lavoie, François	5	O	2024-07-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
<i>Droits Restricted Share Units (RSU)</i>								
Lavoie, François	5	O	2024-07-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Choice Properties Real Estate Investment Trust								

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Parts de fiducie								
Wasti, Rashid	7	O	2024-07-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	14.2500	ON
Compagnie des Chemins de Fer Nationaux du Canada								
Actions ordinaires								
dePass Olsovsky, Josephine Ann Marie	4	O	2021-10-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 046	114.6599USD	QC
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	695	114.6577USD	QC
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 610	115.2900USD	QC
Compagnie Pétrolière Impériale Ltée								
Actions ordinaires								
Exxon Mobil Corporation	3							
Roytor & Co.	PI	O	2024-07-23	I	38 - Rachat ou annulation	(79 690)	95.5500	AB
		O	2024-07-24	I	38 - Rachat ou annulation	(79 689)	96.5800	AB
		O	2024-07-25	I	38 - Rachat ou annulation	(79 690)	97.5300	AB
		O	2024-07-26	I	38 - Rachat ou annulation	(79 689)	98.1600	AB
		O	2024-07-29	I	38 - Rachat ou annulation	(79 690)	95.5800	AB
Corby Spiritueux et Vins Limitée								
Droits Restricted Share Units (RSUs)								
Cote, Stephane	5	O	2020-12-11	D	35 - Dividende en actions	81		ON
		O	2021-03-05	D	35 - Dividende en actions	78		ON
		O	2021-06-11	D	35 - Dividende en actions	74		ON
		O	2021-08-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	916		ON
		O	2021-09-29	D	35 - Dividende en actions	76		ON
		O	2021-11-25	D	35 - Dividende en actions	149		ON
		O	2022-02-24	D	35 - Dividende en actions	154		ON
		O	2022-06-10	D	35 - Dividende en actions	145		ON
		O	2022-09-30	D	35 - Dividende en actions	152		ON
		O	2022-12-09	D	35 - Dividende en actions	206		ON
		O	2023-03-03	D	35 - Dividende en actions	218		ON
		O	2023-06-06	D	35 - Dividende en actions	243		ON
		O	2023-08-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	(633)		ON
		O	2023-08-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	(681)		ON
		O	2023-09-29	D	35 - Dividende en actions	240		ON
		O	2023-11-23	D	35 - Dividende en actions	386		ON
		O	2023-12-08	D	59 - Exercice au comptant	(7 146)		ON
		O	2024-01-19	D	59 - Exercice au comptant	(225)		ON
		O	2024-03-13	D	35 - Dividende en actions	260		ON
		O	2024-06-12	D	35 - Dividende en actions	243		ON
Krantz, Nicolas	4, 5	O	2020-12-11	D	35 - Dividende en actions	58		ON
		O	2021-03-05	D	35 - Dividende en actions	57		ON
		O	2021-06-11	D	35 - Dividende en actions	53		ON
		O	2021-08-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	664		ON
		O	2021-09-29	D	35 - Dividende en actions	55		ON
		O	2021-11-25	D	35 - Dividende en actions	105		ON
		O	2022-02-24	D	35 - Dividende en actions	109		ON
		O	2022-06-10	D	35 - Dividende en actions	102		ON
		O	2022-09-30	D	35 - Dividende en actions	107		ON
		O	2022-12-09	D	35 - Dividende en actions	141		ON
		O	2023-03-03	D	35 - Dividende en actions	149		ON
		O	2023-06-06	D	35 - Dividende en actions	168		ON
		O	2023-08-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	(427)		ON
		O	2023-08-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	(432)		ON
		O	2023-09-29	D	35 - Dividende en actions	164		ON
		O	2023-11-23	D	35 - Dividende en actions	264		ON
		O	2023-12-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 251)		ON
		O	2024-01-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(87)		ON

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2024-03-13	D	35 - Dividende en actions	173		ON
		O	2024-06-12	D	35 - Dividende en actions	176		ON
Smith, Ryan Thomas Joseph	5	O	2023-11-23	D	35 - Dividende en actions	82		ON
		O	2024-03-13	D	35 - Dividende en actions	80		ON
		O	2024-06-12	D	35 - Dividende en actions	75		ON
Valencia, Marc Andrew	5	O	2020-12-11	D	35 - Dividende en actions	93		ON
		O	2021-03-05	D	35 - Dividende en actions	91		ON
		O	2021-06-11	D	35 - Dividende en actions	85		ON
		O	2021-08-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 063		ON
		O	2021-09-29	D	35 - Dividende en actions	88		ON
		O	2021-11-25	D	35 - Dividende en actions	174		ON
		O	2022-02-24	D	35 - Dividende en actions	179		ON
		O	2022-06-10	D	35 - Dividende en actions	168		ON
		O	2022-09-30	D	35 - Dividende en actions	176		ON
		O	2022-12-09	D	35 - Dividende en actions	239		ON
		O	2023-03-03	D	35 - Dividende en actions	253		ON
		O	2023-06-06	D	35 - Dividende en actions	283		ON
		O	2023-08-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	(735)		ON
		O	2023-08-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	(791)		ON
		O	2023-09-29	D	35 - Dividende en actions	278		ON
		O	2023-11-23	D	35 - Dividende en actions	448		ON
		O	2023-12-08	D	59 - Exercice au comptant	(8 415)		ON
		O	2024-01-19	D	59 - Exercice au comptant	(140)		ON
		O	2024-03-13	D	35 - Dividende en actions	302		ON
		O	2024-06-12	D	35 - Dividende en actions	282		ON
Corporation Ecolomondo								
<i>Actions ordinaires</i>								
Frankel, Michael	4							
MISI Consultants Inc.	PI	O	2024-06-28	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2024-07-26	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	70 000	0.1800	QC
Sorella, Elio	4, 7, 6, 5, 3							
3212521 Canada Inc.	PI	O	2024-07-26	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	1 111 112	0.1800	QC
<i>Bons de souscription</i>								
Frankel, Michael	4							
MISI Consultants Inc.	PI	O	2024-06-28	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2024-07-26	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	70 000	0.1800	QC
Sorella, Elio	4, 7, 6, 5, 3							
3212521 Canada Inc.	PI	O	2017-10-20	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2024-07-26	I	53 - Attribution de bons de souscription	1 111 112	0.1800	QC
Corporation Minière Fokus								
<i>Actions ordinaires</i>								
Moore, Jean-David	4	O	2024-07-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500 000)	0.0350	QC
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500 000	0.0400	QC
Corporation Parkland								
<i>Deferred Share Unit Plan</i>								
Jennings, Michael Christian	4	O	2024-06-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	926	37.7960	AB
		M	2024-06-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 322	37.7960	AB
Neate, James Allan	4	O	2024-06-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	727	37.7960	AB
		M	2024-06-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 150	37.7960	AB
Cymbria Corporation								
<i>Actions sans droit de vote Class J Shares</i>								
Jodoin, Sayuri Tania	6	O	2024-07-23	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	367	84.8200	ON
dentalcorp Holdings Ltd.								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Deall, Nicola	5	O	2024-03-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	15 153		ON
Goldlist, Jeremy	5	O	2024-02-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2024-03-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	10 459		ON
Perez, Julian Benito	5	O	2024-03-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 896		ON
Rosenberg, Graham Lawrence	4, 5, 3	O	2024-03-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	6 037		ON
Tchaplia, Nathaniel	5	O	2024-03-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	6 037		ON
Restricted Share Units								
Goldlist, Jeremy	5	O	2024-03-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	(10 459)		ON
		M	2024-03-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	(21 183)		ON
Perez, Julian Benito	5	O	2024-03-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 896)		ON
		M	2024-03-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	(9 323)		ON
Rosenberg, Graham Lawrence	4, 5, 3	O	2024-03-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 037)		ON
		M	2024-03-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	(12 291)		ON
Tchaplia, Nathaniel	5	O	2024-03-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 037)		ON
		M	2024-03-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	(12 291)		ON
Dollarama Inc.								
<i>Swap sur actions - Position acheteur (Exp. date: Jan. 26, 2018)</i>								
Dollarama Inc.	1							
Dollarama L.P.	PI	O	2017-01-30	I	70 - Acquisition ou aliéation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1		QC
		M	2017-01-30	I	70 - Acquisition ou aliéation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1		QC
		M'	2017-01-30	I	70 - Acquisition ou aliéation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1		QC
		M''	2017-01-30	I	70 - Acquisition ou aliéation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1		QC
		M'''	2017-01-30	I	70 - Acquisition ou aliéation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1		QC
		M''''	2017-01-30	I	70 - Acquisition ou aliéation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1		QC
		M'''''	2017-01-30	I	70 - Acquisition ou aliéation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1		QC
		M''''''	2017-01-30	I	70 - Acquisition ou aliéation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1		QC
		M'''''''	2017-01-30	I	70 - Acquisition ou aliéation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1		QC
		M''''''''	2017-01-30	I	70 - Acquisition ou aliéation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1		QC
		M'''''''''	2017-01-30	I	70 - Acquisition ou aliéation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1		QC
		M''''''''''	2017-01-30	I	70 - Acquisition ou aliéation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1		QC
		M'''''''''''	2017-01-30	I	70 - Acquisition ou aliéation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1		QC
		M''''''''''''	2017-01-30	I	70 - Acquisition ou aliéation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1		QC
		M'''''''''''''	2017-01-30	I	70 - Acquisition ou aliéation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1		QC
		M''''''''''''''	2017-01-30	I	70 - Acquisition ou aliéation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1		QC
		M'''''''''''''''	2017-01-30	I	70 - Acquisition ou aliéation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1		QC
		M''''''''''''''''	2017-01-30	I	70 - Acquisition ou aliéation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1		QC
		M'''''''''''''''''	2017-01-30	I	70 - Acquisition ou aliéation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1		QC

Émetteur Titre Initié Porteur inscrit	Relation	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
		M	2017-01-30	I	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1		QC
		M	2017-01-30	I	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1		QC
		M	2017-01-30	I	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1		QC
		M	2017-01-30	I	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1		QC
		M	2017-01-30	I	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1		QC
		M	2017-01-30	I	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1		QC
		M	2017-01-30	I	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1		QC
		M	2017-01-30	I	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1		QC
		M	2017-01-30	I	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1		QC
		M	2017-01-30	I	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1		QC
		M	2017-01-30	I	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1		QC
		M	2017-01-30	I	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1		QC
		M	2017-01-30	I	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1		QC
		M	2017-01-30	I	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1		QC
Dundee Corporation								
<i>Actions à droit de vote subalterne Class A</i>								
McLeod, Donald Bruce	4	O	2023-11-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	47 600	1.3200	ON
		O	2024-07-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 400	1.3200	ON
E3 Lithium Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
CLARKE, Christopher	5	O	2024-07-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 000)	1.4400	AB
Empire Company Limited								
<i>Actions ordinaires Class B</i>								
Class B Holdings Limited	3							
DFS Investments Ltd.	PI	O	2024-07-26	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	31 835	35.4500	NS
Dunvegan Holdings Ltd.	PI	O	2024-07-26	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	33 060	35.4500	NS
Sumac Holdings Ltd.	PI	O	2024-07-26	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	35 105	35.4500	NS
Sobey, Estate of Donald Creighton Rae	3							
Sumac Holdings Limited	PI	O	2024-07-26	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	25 277	35.4500	NS
Sobey, Frank C.	7							
Dunvegan Holdings Ltd.	PI	O	2024-07-26	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	9 745	35.4500	NS
Sobey, Karl Rolland	4, 6							
Dunvegan Holdings Ltd.	PI	O	2024-07-26	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	8 352	35.4500	NS
Sobey, Paul David	4, 5							
DFS Investments Limited	PI	O	2024-07-26	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	15 918	35.4500	NS
Sobey, Robert G. C.	4							
Sumac Holdings Limited	PI	O	2024-07-26	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	3 290	35.4500	NS
<i>Actions sans droit de vote Class A</i>								
St-Laurent, Pierre	5	O	2024-07-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	36.2500	NS
		O	2024-07-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	36.3200	NS
Endeavour Mining plc								
<i>Deferred Share Units (Cash payment on Redemption)</i>								
Munro, John Angus	4	O	2024-05-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
enGene Holdings Inc.		O	2024-07-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	269	21.1400USD	
<i>Options</i>								
Cooper, Ronald H. W.	4	O	2024-07-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2024-07-22	D	50 - Attribution d'options	1 250 000	8.8100USD	QC
Pruthi, Raj Som	5	O	2024-04-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Entreprises internationales de prospection								
<i>Bons de souscription</i>								
Jobin-Bevans, Laurence Scott	4, 5	O	2017-06-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		M	2017-06-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Entreprises Minières Globex Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Globex Mining Enterprises Inc.	1	O	2024-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	14 000	0.9100	ON
		O	2024-07-30	D	38 - Rachat ou annulation	45 000	0.9100	ON
EQB Inc. (formerly Equitable Group Inc.)								
<i>Droits Deferred Share Units</i>								
Ericksen, Susan	4	O	2024-06-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	51		ON
Hanley, Michael	4	O	2024-06-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	35		ON
Kapoor, Kishore	4	O	2024-06-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	70		ON
Kim, Yongah	4	O	2024-06-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	34		ON
		O	2024-07-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	221		ON
Lopez, Marcos	4	O	2024-06-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	19		ON
		O	2024-07-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	207		ON
Saunders, Rowan	4	O	2024-06-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	115		ON
		O	2024-07-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	207		ON
Schuetz, Carolyn Margaret	4	O	2024-06-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	19		ON
		O	2024-07-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	246		ON
Stramaglia, Michael	4	O	2024-06-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	74		ON
Exploration Azimut inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Simoneau, Jacques	4	O	2024-07-29	D	51 - Exercice d'options	70 000	0.2000	QC
<i>Options</i>								
Simoneau, Jacques	4	O	2024-07-29	D	51 - Exercice d'options	(70 000)	0.2000	QC
Exploration Puma Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Robillard, Marcel	4, 5	O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.0700	QC
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.0700	QC
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.0700	QC
Fiducie d'impact Dream								
<i>Parts</i>								
Dream Asset Management Corporation	5							
Dream Unlimited Corp.	PI	O	2023-07-10	C	46 - Contrepartie de services	(115 374)		ON
		M	2023-07-10	C	46 - Contrepartie de services	115 374		ON
First Quantum Minerals Ltd								
<i>Actions ordinaires</i>								
MacWilliam, Ryan Leslie	5	O	2024-07-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(16 000)	16.5400	ON
Fonds de placement immobilier PRO								
<i>Parts</i>								
McAloon, Michael Andrew	6							
Margaret Alice McAloon	PI	O	2022-08-30	C	99 - Correction d'information	(3 800)	6.3500	QC
		O	2022-08-31	C	99 - Correction d'information	(4 100)	6.3100	QC
		O	2022-11-15	C	99 - Correction d'information	(53)	5.5000	QC
		O	2022-12-15	C	99 - Correction d'information	(48)	6.2000	QC
		O	2023-01-16	C	99 - Correction d'information	(49)	6.0500	QC
		O	2023-02-15	C	99 - Correction d'information	(47)	6.3400	QC
		O	2023-03-15	C	99 - Correction d'information	(48)	6.2700	QC

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2023-04-17	C	99 - Correction d'information	(50)	6.0200	QC
		O	2023-05-15	C	99 - Correction d'information	(53)	5.7600	QC
		O	2023-06-15	C	99 - Correction d'information	(55)	5.5600	QC
		O	2023-07-17	C	99 - Correction d'information	(58)	5.2900	QC
		O	2023-08-15	C	99 - Correction d'information	(58)	5.4000	QC
		O	2023-09-15	C	99 - Correction d'information	(57)	5.4500	QC
		O	2023-10-16	C	99 - Correction d'information	(65)	4.8800	QC
		O	2023-11-15	C	99 - Correction d'information	(71)	4.4800	QC
		O	2023-12-15	C	99 - Correction d'information	(71)	4.5100	QC
		O	2024-01-15	C	99 - Correction d'information	(70)	4.6500	QC
		O	2024-02-15	C	99 - Correction d'information	(63)	5.1500	QC
		O	2024-03-14	C	99 - Correction d'information	8 816	5.3300	QC
		O	2024-03-15	C	99 - Correction d'information	(62)	5.3100	QC
		O	2024-03-18	C	99 - Correction d'information	62	5.3300	QC
G Mining Ventures Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Dagenais, Marc	5	O	2024-07-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		M	2024-07-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2024-07-22	D	54 - Exercice de bons de souscription	7 894	7.6000	
Debreil, Julie-Anais	5	O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	8.8000	
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	8.8000	
Gignac, Louis-Pierre	5							
Life of Mine Investments	PI	O	2024-07-15	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Gourde, Réjean	4	O	2024-07-24	D	51 - Exercice d'options	106 875	3.7900	
Liu-Ernsting, Jessie	5	O	2024-07-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Bons de souscription</i>								
Dagenais, Marc	5	O	2024-07-22	D	54 - Exercice de bons de souscription	(7 894)	7.6000	
<i>Deferred Share Units</i>								
Chenard, Pierre	4	O	2024-07-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2024-07-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 703		
Fennell, David	4	O	2024-07-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 703		
Gignac, Louis P.	4, 5	O	2024-07-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 290		
Gourde, Réjean	4	O	2024-07-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2024-07-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 703		
Lévesque, Elif	4	O	2024-07-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 703		
MacDonald, Norman	4, 5	O	2024-07-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 703		
Nasr, Karim Michel	4, 6	O	2024-07-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 703		
Neal, Jason Robert	4, 5	O	2024-07-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 290		
Zagury, Sonia	4	O	2024-07-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 703		
<i>Options</i>								
Dagenais, Marc	5	O	2024-07-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		M	2024-07-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2024-07-26	D	50 - Attribution d'options	39 204	8.6600	
Debreil, Julie-Anais	5	O	2024-07-26	D	50 - Attribution d'options	36 461	8.6600	
Gignac, Louis-Pierre	5	O	2024-07-26	D	50 - Attribution d'options	179 560	8.6600	
Gourde, Réjean	4	O	2024-07-24	D	51 - Exercice d'options	(106 875)	3.7900	
LAFLEUR, JULIE	5	O	2024-07-26	D	50 - Attribution d'options	58 158	8.6600	
Leão, Eduardo Araujo de Souza	5	O	2024-07-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2024-07-26	D	50 - Attribution d'options	40 700	8.6600	
Liu-Ernsting, Jessie	5	O	2024-07-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2024-07-26	D	50 - Attribution d'options	26 336	8.6600	
Petkovic, Dusan	5	O	2024-07-26	D	50 - Attribution d'options	79 485	8.6600	
<i>Restricted Share Units</i>								
Dagenais, Marc	5	O	2024-07-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 745		
Debreil, Julie-Anais	5	O	2024-07-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 644		
Gignac, Louis-Pierre	5	O	2024-07-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	72 116		

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
George Weston Limitee								
<i>Actions ordinaires</i>								
Weston, Willard Galen Garfield Wittington Investments, Limited	4, 5, 3 PI	O	2024-07-25	I	38 - Rachat ou annulation	(82)	213.5800	ON
Getchell Gold Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Bass, Bob Bass Research Ltd.	3 PI	O	2024-07-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	34 000	0.1200	BC
Global Atomic Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Campbell, Timothy Norman	5	O	2024-07-29	D	51 - Exercice d'options	168 182	0.5000	ON
Faucher, Richard Regis	4	O	2024-07-30	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	7 410	1.3500	ON
Lehari, Rein Arnold	5	O	2024-07-31	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	20 000	1.3500	ON
Roman, Stephen G.	4, 5	O	2024-07-31	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	25 000	1.3500	ON
Tait, Robert	5	O	2024-07-31	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	20 000	1.3500	ON
Zarraonandia Ayo, Asier	4	O	2024-07-26	D	51 - Exercice d'options	150 000	0.5000	ON
<i>Bons de souscription</i>								
Faucher, Richard Regis	4	O	2010-07-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2024-07-30	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	7 410	1.8000	ON
Lehari, Rein Arnold	5	O	2024-07-31	D	53 - Attribution de bons de souscription	20 000	1.3500	ON
Roman, Stephen G.	4, 5	O	2024-07-31	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	25 000	1.3500	ON
Tait, Robert	5	O	2020-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2024-07-31	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	20 000	1.3500	ON
<i>Options</i>								
Campbell, Timothy Norman	5	O	2024-07-29	D	51 - Exercice d'options	(168 182)	0.5000	ON
Zarraonandia Ayo, Asier	4	O	2024-07-26	D	51 - Exercice d'options	(150 000)	0.5000	ON
goeasy Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Foo, Jacqueline	5	O	2024-07-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	738		ON
<i>Restricted Share Unit</i>								
Foo, Jacqueline	5	O	2024-07-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	(738)		ON
		O	2024-07-26	D	59 - Exercice au comptant	(2 437)		ON
		O	2024-07-26	D	58 - Expiration de droits de souscription	(923)		ON
Gold Reserve Inc.								
<i>Actions ordinaires Class A Common Shares</i>								
COLEMAN, James Hayward	4, 5	O	2024-07-25	D	51 - Exercice d'options	25 000	3.2600USD	ON
<i>Options Stock Options</i>								
COLEMAN, James Hayward	4, 5	O	2024-07-25	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	3.2600USD	ON
Onzay, David Paul	5	O	2024-07-25	D	52 - Expiration d'options	(50 000)	3.2600USD	ON
Potvin, Jean-charles	4	O	2024-07-25	D	52 - Expiration d'options	(25 000)		ON
GoldMining Inc. (formerly Brazil Resources Inc.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Kong, David TokPay	4	O	2024-07-25	D	38 - Rachat ou annulation	45 000	1.0500	BC
		M	2024-07-25	D	51 - Exercice d'options	45 000	1.0500	BC
		O	2024-07-25	D	38 - Rachat ou annulation	(38 105)	1.2400	BC
<i>Options</i>								
Kong, David TokPay	4	O	2024-07-25	D	38 - Rachat ou annulation	(45 000)	1.0500	BC
		M	2024-07-25	D	51 - Exercice d'options	(45 000)	1.0500	BC
Granite Creek Copper Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Groupe ADF Inc.								
<i>Unités d'actions différées (UAD-DSU)</i>								
Sennott, Robert	4	O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.0214USD	BC
Groupe Aecon Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Borgatti, Adam Robert	5	O	2024-07-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	16.0293	ON
Groupe Alithya inc.								
<i>Actions ordinaires Class A Subordinate Voting Shares</i>								
Lamarre, Robert	5	O	2024-07-26	D	90 - Changements relatifs à la propriété	30 000		QC
SPP	PI	O	2024-01-18	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	975	1.9414	QC
		O	2024-03-06	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	981	1.9286	QC
		O	2024-03-25	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	907	2.0862	QC
		O	2024-04-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 365	2.0806	QC
		O	2024-05-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	892	2.1218	QC
		O	2024-06-14	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	863	2.1927	QC
		O	2024-07-19	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	928	2.0381	QC
		O	2024-07-26	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(30 000)		QC
Smith, Russell	5							
SPP	PI	O	2024-01-24	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 828	1.4528USD	QC
		O	2024-02-07	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 162	1.1729USD	QC
		O	2024-03-26	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 264	1.6371USD	QC
		O	2024-04-25	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 459	1.5083USD	QC
		O	2024-05-28	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 408	1.5549USD	QC
		O	2024-06-14	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 524	1.6097USD	QC
		O	2024-07-17	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 549	1.4834USD	QC
Groupe Colabor Inc.								
<i>Actions liées au rendement / Performance base equity units</i>								
Blanchette, Pierre	5	O	2021-05-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2024-07-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	76 667		QC
Frenette, Louis	5	O	2019-11-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2024-07-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	166 667		QC
Shipway, Kelly Elizabeth	5	O	2024-02-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2024-07-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	53 333		QC
GURU Organic Energy Corp.								
<i>Options</i>								
Lee, Shing Yan Shingly	5	O	2024-07-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2024-07-22	D	50 - Attribution d'options	125 000	1.9500	QC
Héroux-Devtek Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Arsenault, Stephane	5							
Marisa Alfieri	PI	O	2010-09-03	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		M	2010-09-03	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Brassard, Martin	4, 5	O	2005-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	444		QC
		M	2005-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 765		QC
		M'	2005-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 209		QC
HIVE Digital Technologies Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Sergi, Mario	5	O	2024-07-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 050		BC
		O	2024-07-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(570)	5.2600	BC
<i>Débetures convertibles</i>								
Holmes, Frank Edward	4							
U.S. Global Investors, Inc.	PI	O	2024-03-31	I	38 - Rachat ou annulation	(\$ 750 000.00)		BC
		O	2024-06-30	I	38 - Rachat ou annulation	(\$ 750 000.00)		BC
<i>Restricted Share Units</i>								
Calveley, Timothy Owen	5	O	2024-04-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Daubaras, Darcy Glenn	5	O	2024-07-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	105 625		BC
		O	2024-07-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	205 625		BC
		M	2024-07-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	205 625		BC
Holmes, Frank Edward	4	O	2024-07-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	505 625		BC
IBGHY, GABRIEL	5	O	2024-07-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	205 625		BC
Kilic, Aydin	5							
Akilic Ventures Ltd	PI	O	2024-07-18	I	56 - Attribution de droits de souscription	205 625		BC
McGee, Susan	4	O	2024-07-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	100 000		BC
New, Marcus Arthur	4							
ROI Capital Ltd.	PI	O	2024-07-18	I	56 - Attribution de droits de souscription	100 000		BC
Perrill, Dave	4	O	2024-07-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	100 000		BC
Rossy, Luke	5	O	2024-07-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	205 625		BC
Sergi, Mario	5	O	2024-07-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	50 000		BC
		O	2024-07-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 050)		BC
Thornblad, Karin Johanna	7	O	2024-07-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	205 625		BC
HPQ SILICIUM INC.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Drapeau, Noëlle	4, 5	O	2024-06-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)		QC
		M	2024-06-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	0.2600	QC
		O	2024-06-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)		QC
		M	2024-06-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	0.3200	QC
		O	2024-07-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 000)		QC
		M	2024-07-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 000)	0.3150	QC
		O	2024-07-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)		QC
		M	2024-07-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.3150	QC
		O	2024-07-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 000)	0.3200	QC
		O	2024-07-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 000)	0.3150	QC
InnoCan Pharma Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Halpern, Nelson Harvey	5	O	2024-07-25	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(100 000)	0.2500	AB
Integra Resources Corp.								
<i>Billets convertibles</i>								
Beedie, Ryan K	3							
Beedie Investments Ltd.	PI	O	2024-07-29	I	97 - Autre	\$ 2 429 629.00		BC
Kontrol Technologies Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Kontrol Technologies Corp.	1	O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.2250	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.2200	ON
		O	2024-07-31	D	97 - Autre	(213 500)		ON
La Banque de Nouvelle - Ecosse								
<i>Droits Director Deferred Stock Units (DDSU)</i>								
Aufreiter, Nora Anne	4	O	2024-07-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 277	63.6300	ON
		O	2024-07-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	636	63.6300	ON
Babatz, Guillermo	4	O	2024-07-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 022	63.6300	ON
		O	2024-07-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	535	63.6300	ON
Bonham, Scott Wayne Barclay	4	O	2024-07-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 080	63.6300	ON
		O	2024-07-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	590	63.6300	ON
Callahan, Daniel Hughes	4	O	2024-07-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 080	63.6300	ON
		O	2024-07-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	199	63.6300	ON
Dowrich, Wendell Dave	4	O	2024-07-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 080	63.6300	ON
		O	2024-07-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	143	63.6300	ON
Medline, Michael Bennett	4	O	2024-07-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 080	63.6300	ON
		O	2024-07-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	51	63.6300	ON
Patterson, Lynn Katherine	4	O	2024-07-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 080	63.6300	ON
		O	2024-07-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	251	63.6300	ON
Penner, Michael D.	4	O	2024-07-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 080	63.6300	ON

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Power, Una Marie	4	O	2024-07-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	484	63.6300	ON
Regent, Aaron William	4	O	2024-07-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 080	63.6300	ON
Rovinescu, Calin	4	O	2024-07-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	647	63.6300	ON
Stuart, Sandra	4	O	2024-07-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 964	63.6300	ON
Warmbold, Benita Marie	4	O	2024-07-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 190	63.6300	ON
		O	2024-07-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 277	63.6300	ON
		O	2024-07-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	258	63.6300	ON
		O	2024-07-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 080	63.6300	ON
		O	2024-07-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	51	63.6300	ON
		O	2024-07-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 277	63.6300	ON
		O	2024-07-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	403	63.6300	ON
LA SOCIÉTÉ CALDWELL INTERNATIONALE								
<i>Deferred Stock Units</i>								
Grayson-Caprio, Terry	4	O	2024-07-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	8 158		ON
Morris, Darcy	4	O	2024-07-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	5 662		ON
Young, John	4	O	2024-07-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	5 945		ON
ZIGROSSI, ROSEMARY	4	O	2024-07-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	6 228		ON
La Societe Canadian Tire Limitee								
<i>C.T.C. Dealer Holdings Interest</i>								
Deplaedt, Dave	6							
D.B. Deplaedt Holdings Ltd.	PI	O	2018-06-05	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2024-07-26	C	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	53	180.3600	ON
Dungey, David B.	6							
D.B.Dungey Holdings Inc	PI	O	2024-07-26	C	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	519	180.3600	ON
<i>CTC Share Unit Fund (DPSP)</i>								
Christie, James Robert	7							
Sun Life Financial	PI	O	2024-07-02	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(1 338)		ON
La Societe de Gestion AGF Limitee								
<i>Actions ordinaires Class B</i>								
AGF Management Limited, La Societe de Gestion AGF Limitee	1	O	2024-07-24	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	8.1700	ON
		O	2024-07-24	D	38 - Rachat ou annulation	(1 400)	8.1700	ON
		O	2024-07-25	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	8.2900	ON
		O	2024-07-25	D	38 - Rachat ou annulation	(1 300)	8.2900	ON
		O	2024-07-26	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	8.4000	ON
		O	2024-07-26	D	38 - Rachat ou annulation	(1 200)	8.4000	ON
		O	2024-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	100	8.1600	ON
		O	2024-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	8.1600	ON
		O	2024-07-30	D	38 - Rachat ou annulation	2 700	8.1700	ON
		O	2024-07-30	D	38 - Rachat ou annulation	(2 700)	8.1700	ON
Negris, Cybele	4	O	2024-07-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	8.1500	ON
les aliments High Liner incorporee								
<i>Actions ordinaires</i>								
High Liner Foods Incorporated	1	O	2024-07-24	D	38 - Rachat ou annulation	3 719	13.4999	NS
		O	2024-07-24	D	38 - Rachat ou annulation	(3 719)	13.4999	NS
		O	2024-07-25	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	13.4650	NS
		O	2024-07-25	D	38 - Rachat ou annulation	(1 100)	13.4650	NS
		O	2024-07-26	D	38 - Rachat ou annulation	300	13.3667	NS
		O	2024-07-26	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	13.3667	NS
		O	2024-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	13.4591	NS
		O	2024-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	(1 100)	13.4591	NS
		O	2024-07-30	D	38 - Rachat ou annulation	600	13.3600	NS
		O	2024-07-30	D	38 - Rachat ou annulation	(600)	13.3600	NS
Les Compagnies Loblaw Limitee								
<i>Actions ordinaires</i>								
George Weston Limited	3							
RBC Dominion Securities Inc. - ASDP	PI	O	2024-07-22	I	38 - Rachat ou annulation	(26 332)	168.8800	ON

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2024-07-23	I	38 - Rachat ou annulation	(26 284)	169.8200	ON
		O	2024-07-24	I	38 - Rachat ou annulation	(25 624)	168.9900	ON
		O	2024-07-25	I	38 - Rachat ou annulation	(17 820)	168.3000	ON
		O	2024-07-26	I	38 - Rachat ou annulation	(12 659)	168.7300	ON
Les métaux Niobay inc. (anciennement MDN INC.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Legault, Raymond	4	O	2024-07-26	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	150 000	0.0700	QC
<i>Bons de souscription</i>								
Legault, Raymond	4	O	2024-07-26	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	75 000		QC
LIONS GATE ENTERTAINMENT CORP.								
<i>Actions ordinaires Class A Voting</i>								
Liberty 77 Capital L.P.	3							
Managed Accounts	PI	O	2024-07-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	95 781	8.5139USD	BC
		O	2024-07-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	53 901	8.5500USD	BC
		O	2024-07-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	209 209	8.4970USD	BC
		O	2024-07-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	119 587	8.4939USD	BC
		O	2024-07-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	57 035	8.5000USD	BC
Liberty 77 Fund International L.P.	3	O	2024-07-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	163 887	8.4970USD	BC
		O	2024-07-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	93 680	8.4939USD	BC
		O	2024-07-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	44 679	8.5000USD	BC
<i>Actions sans droit de vote Class B</i>								
Barge, James	5	O	2024-07-27	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	54 456		BC
		O	2024-07-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(58 263)	7.8800USD	BC
Feltheimer, Jon Henry	4, 5	O	2024-07-27	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	96 811		BC
		O	2024-07-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(101 554)	7.8800USD	BC
Goldsmith, Brian	5	O	2024-07-27	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	56 473		BC
		O	2024-07-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(56 473)	7.8800USD	BC
Lithium Americas Corp. (formerly 1397468 B.C. Ltd.)								
<i>Droits Deferred Share Units</i>								
Brown, Michael	4	O	2024-07-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 295		
Chubbs, Fabiana Elizabeth	4	O	2024-07-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 222		
Gao, Yuan	4	O	2024-07-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 217		
Magie, Jinhee	4	O	2024-07-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 222		
Montgomery, Philip	4	O	2024-07-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 300		
MDA Space Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
McDonald, Stephanie	5	O	2024-07-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	84	13.2700	ON
Medicus Pharma Ltd. (formerly Interactive Capital Partners Corporation)								
<i>10.00 Unsecured Convertible Notes due 2025</i>								
Bokhari, Raza	4, 5							
RBx Capital, LP	PI	O	2024-06-28	C	36 - Conversion ou échange	(\$ 300 000.00)		ON
Lavelle, Francis W.	4	O	2024-06-28	D	36 - Conversion ou échange	(\$ 100 000.00)		ON
Monaco, Erica Lee	5	O	2024-06-28	D	36 - Conversion ou échange	(\$ 150 000.00)		ON
Quinlan, James P	5	O	2024-06-28	D	36 - Conversion ou échange	(\$ 25 000.00)		ON
<i>Actions ordinaires</i>								
Bokhari, Raza	4, 5							
RBx Capital, LP	PI	O	2024-06-28	C	36 - Conversion ou échange	150 000	2.0000USD	ON
		O	2024-06-28	C	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	3 736	1.2266USD	ON
Bonner, Carolyn	5	O	2024-06-28	D	36 - Conversion ou échange	12 500	2.0000USD	ON
		O	2024-06-28	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	311	1.2266USD	ON
Lavelle, Francis W.	4	O	2023-09-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2024-06-28	D	36 - Conversion ou échange	50 000	2.0000USD	ON
		O	2024-06-28	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	1 245	2.0000USD	ON
Monaco, Erica Lee	5	O	2024-03-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2024-06-28	D	36 - Conversion ou échange	75 000	2.0000USD	ON
		O	2024-06-28	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	1 868	1.2266USD	ON
Quinlan, James P	5	O	2024-06-28	D	36 - Conversion ou échange	50 000	2.0000USD	ON
		O	2024-06-28	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	1 245	1.2266USD	ON
Raju, Ajay	3							
215 Capital Togo PHL Fund I, LP	PI	O	2024-07-05	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Metalla Royalty & Streaming Ltd.								
<i>Droits Restricted Share Units</i>								
CHO, JASON	5	O	2024-07-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
<i>Options</i>								
CHO, JASON	5	O	2024-07-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
MINES ABCOURT INC.								
<i>Actions ordinaires catégorie B</i>								
MESTRALLET, FRANCOIS JOSEPH PIERRE MARIE	4, 3	O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200 000	0.0450	QC
Mokaddem, Noureddine	4, 3	O	2024-07-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2024-07-24	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	100 000 000	0.0400	QC
<i>Bons de souscription</i>								
Mokaddem, Noureddine	4, 3	O	2024-07-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2024-07-24	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	100 000 000		QC
MINT Income Fund								
<i>Parts de fiducie</i>								
MINT Income Fund	1	O	2024-07-22	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	7.0300	ON
		O	2024-07-25	D	38 - Rachat ou annulation	800	7.0100	ON
Morguard Real Estate Investment Trust								
<i>Parts</i>								
Armoyan, Sime	3							
Armco Alberta Inc.	PI	O	2024-07-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 900	5.3200	ON
Mullen Group Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Mullen Group Ltd.	1	O	2024-07-25	D	38 - Rachat ou annulation	400	13.9625	AB
		O	2024-07-31	D	38 - Rachat ou annulation	(114 880)		AB
New Gold Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Milau, Christian	4	O	2024-07-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		M	2024-07-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
New Pacific Metals Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Megaw, Peter	4	O	2024-07-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 000	2.4300	BC
		O	2024-07-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 333	2.1300	BC
Wafforn, Martin	4	O	2024-07-30	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 500	2.4300	BC
		O	2024-07-30	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 333	2.1300	BC
<i>Droits Restricted Share Units</i>								
Megaw, Peter	4	O	2024-07-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 000)	2.4300	BC
		O	2024-07-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 333)	2.1300	BC
Wafforn, Martin	4	O	2024-07-30	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 500)	2.4300	BC
		O	2024-07-30	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 333)	2.1300	BC
NexGen Energy Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Wall, Bradley John	4							
Brad & Tami Wall - Joint	PI	O	2019-03-21	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2024-07-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 800	8.8700	BC
NexLiving Communities Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
NexLiving Communities Inc.	1	O	2024-07-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 000	1.8100	NS
Stathonikos, Stavro	5	O	2024-07-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	1.8400	NS
Nickel 28 Capital Corp. (formerly, Conic Metals Corp.)								

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Northis Copper and Gold Inc.								
<i>Deferred Share Units</i>								
Corman, Francis Dale	4, 3	O	2024-07-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	53 000	0.4750	BC
Hicken-Gabberria, Keena Monique Ménard	4	O	2024-07-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	58 000	0.4750	BC
<i>Options</i>								
Corman, Francis Dale	4, 3	O	2024-07-18	D	50 - Attribution d'options	78 000	0.4750	BC
De Ciccio, Martino	4	O	2024-07-26	D	50 - Attribution d'options	78 000	0.4750	BC
Hicken-Gabberria, Keena Monique Ménard	4	O	2024-07-18	D	50 - Attribution d'options	78 000	0.4750	BC
<i>Parts DSU</i>								
De Ciccio, Martino	4	O	2024-07-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	58 000	0.4750	BC
Nouveau Monde Graphite Inc. (auparavant Entreprises Minières du Nouveau-Monde Inc.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Desaulniers, Eric	4, 5	O	2024-07-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 600)	2.3400	QC
ED Exploration INC	PI	O	2023-10-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 015)	2.8600	QC
		O	2023-10-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 285)	2.8300	QC
Pivotree Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Aranha, Edgar Mervyn	5	O	2024-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 098	1.2700	ON
Ashoor, Moataz	5	O	2024-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	570	1.2700	ON
Di Nardo, William	4, 5	O	2024-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 578	1.2700	ON
Isaacson, Clifford Charles	5	O	2024-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 307	1.2500	ON
Jurkuta, Ted Christopher	5	O	2024-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 522	1.2500	ON
<i>Deferred Share Units</i>								
O'Neil, Brian	4	O	2023-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 195		ON
Plurilock Security Inc. (formerly, Libby K Industries Inc.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Hammersla, III, William Edward	4	O	2024-04-19	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(12 713)		BC
Swindell, Jennifer Brennan	4	O	2024-07-25	D	54 - Exercice de bons de souscription	12 000	0.2500	BC
<i>Bons de souscription</i>								
Swindell, Jennifer Brennan	4	O	2024-07-25	D	54 - Exercice de bons de souscription	(12 000)		BC
<i>Options</i>								
Corbet, Blake	4	O	2024-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	(30 000)		BC
Hammersla, III, William Edward	4	O	2024-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	(300 000)		BC
		O	2024-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	(100 000)		BC
Meyers, Scott	5	O	2024-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)		BC
Paterson, Ian	4, 5	O	2024-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	(230 000)		BC
Swindell, Jennifer Brennan	4	O	2024-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	(30 000)		BC
Zengerle, Tucker	5	O	2024-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	(135 000)		BC
Postmedia Network Canada Corp.								
<i>Class NC Variable Voting Shares</i>								
Chatham Asset High Yield Master Fund, Ltd.	3	O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	1.3800	ON
		O	2024-07-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 600	1.3800	ON
Chatham Asset Management, LLC	3							

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Chatham Asset High Yield Master Fund, Ltd.								
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Chatham Asset High Yield Master Fund, Ltd.	PI	O	2024-07-25	C	10 - Acquisition ou alié- nation effectuée sur le marché	300	1.3800	ON
		O	2024-07-29	C	10 - Acquisition ou alié- nation effectuée sur le marché	1 600	1.3800	ON
Melchiorre, Anthony								
Chatham Asset High Yield Master Fund, Ltd.	PI	O	2024-07-25	C	10 - Acquisition ou alié- nation effectuée sur le marché	300	1.3800	ON
		O	2024-07-29	C	10 - Acquisition ou alié- nation effectuée sur le marché	1 600	1.3800	ON
Premier American Uranium Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Rotolo, Timothy James	4, 6, 5, 3							
Sachem Cove Special Opportunities Fund, LP	PI	O	2024-07-24	C	10 - Acquisition ou alié- nation effectuée sur le marché	25 000	1.6412	
		O	2024-07-30	C	10 - Acquisition ou alié- nation effectuée sur le marché	15 000	1.5702	
Pulse Seismic Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Pulse Seismic Inc.	1	O	2024-07-24	D	38 - Rachat ou annulation	49 300	2.4000	AB
		O	2024-07-25	D	38 - Rachat ou annulation	221 000	2.4000	AB
		O	2024-07-26	D	38 - Rachat ou annulation	500	2.4000	AB
		O	2024-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	2 600	2.3931	AB
		O	2024-07-30	D	38 - Rachat ou annulation	2 600	2.3996	AB
PYROGENÈSE CANADA INC.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Pascali, Photis Peter	4, 5, 3							
FIDUCIE DE CRÉDIT MELLON TRUST	PI	O	2024-07-25	I	30 - Acquisition ou alié- nation en vertu d'un régime d'actionariat	(9 600)	0.8500	QC
		O	2024-07-26	I	30 - Acquisition ou alié- nation en vertu d'un régime d'actionariat	(12 900)	0.8453	QC
		O	2024-07-29	I	30 - Acquisition ou alié- nation en vertu d'un régime d'actionariat	(14 600)	0.8376	QC
Quarterhill Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Lewis, Rusty	4							
Rusty Lewis IRA/Roth IRA	PI	O	2024-07-23	I	10 - Acquisition ou alié- nation effectuée sur le marché	47 000	1.2300USD	ON
Quipt Home Medical Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Mehta, Hardik	5	O	2024-06-24	D	51 - Exercice d'options	518 500		BC
		O	2024-06-24	D	47 - Acquisition ou alié- nation par don	(518 500)		BC
<i>Options</i>								
Mehta, Hardik	5	O	2024-05-28	D	51 - Exercice d'options	(518 500)		BC
Ressources Delta Limitée (formerly Golden Hope Mines Limited)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Tessier, André	4, 5	O	2024-07-29	D	10 - Acquisition ou alié- nation effectuée sur le marché	29 000	0.1100	ON
Rogers Communications Inc.								
<i>Actions sans droit de vote Class B</i>								
Kazarian, Diane Ann	4							
RRSP	PI	O	2024-07-25	I	10 - Acquisition ou alié- nation effectuée sur le marché	530	50.8805	ON
Rogers, Edward	4, 6, 5	O	2024-07-25	D	30 - Acquisition ou alié- nation en vertu d'un régime d'actionariat	1 215	51.4600	ON
Rubicon Organics Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Pigott, John	4	O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou alié- nation effectuée sur le marché	2 000	0.4400	BC
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou alié- nation effectuée sur le marché	5 000	0.4400	BC
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou alié- nation effectuée sur le marché	9 500	0.4900	BC
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou alié- nation effectuée sur le marché	3 000	0.4900	BC
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou alié- nation effectuée sur le marché	1 000	0.4900	BC
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou alié- nation effectuée sur le marché	6 500	0.4900	BC
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou alié- nation effectuée sur le marché	500	0.4400	BC
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou alié- nation effectuée sur le marché	4 000	0.4400	BC
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou alié- nation effectuée sur le marché	500	0.4400	BC
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou alié- nation effectuée sur le marché	1 000	0.4400	BC
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou alié- nation effectuée sur le marché	500	0.4400	BC
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou alié- nation effectuée sur le marché	500	0.4400	BC
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou alié- nation effectuée sur le marché	1 000	0.4400	BC

Émetteur	Relation	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.4400	BC
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.4300	BC
		O	2024-07-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.4500	BC
		O	2024-07-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.4500	BC
		O	2024-07-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.4500	BC
		O	2024-07-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.4400	BC
		O	2024-07-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.4350	BC
		O	2024-07-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.4400	BC
		O	2024-07-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.4400	BC
Scandium Canada Ltée								
<i>Actions ordinaires</i>								
Neatby, Pierre	5	O	2024-07-25	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	60 000	0.0500	QC
<i>Bons de souscription</i>								
Neatby, Pierre	5	O	2024-07-25	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	30 000	0.1000	QC
		M	2024-07-25	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	30 000	0.1000	QC
Senvest Capital Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Senvest Capital Inc.	1	O	2024-07-04	D	38 - Rachat ou annulation	800	340.0000	QC
		O	2024-07-10	D	38 - Rachat ou annulation	200	335.0000	QC
		O	2024-07-11	D	38 - Rachat ou annulation	700	340.0000	QC
		O	2024-07-24	D	38 - Rachat ou annulation	100	330.0000	QC
		O	2024-07-31	D	38 - Rachat ou annulation	(1 800)		QC
Shopify Inc.								
<i>Actions à droit de vote subalterne Class A Subordinate Voting Shares</i>								
Finkelstein, Harley Michael	5	O	2024-07-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(200)	62.9694USD	ON
		O	2024-07-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(200)	62.9694USD	ON
		O	2024-07-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(250)	62.9694USD	ON
		O	2024-07-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(500)	62.9694USD	ON
		O	2024-07-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(500)	62.9694USD	ON
		O	2024-07-29	D	57 - Exercice de droits de souscription	779		ON
		O	2024-07-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(424)	60.2211USD	ON
Hertz, Jessica	5	O	2024-07-29	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 559		ON
		O	2024-07-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(761)	60.2211USD	ON
Hoffmeister, Jeff	5	O	2024-07-29	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 169		ON
		O	2024-07-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 875)	60.2211USD	ON
<i>RSU</i>								
Finkelstein, Harley Michael	5	O	2024-07-29	D	57 - Exercice de droits de souscription	(779)		ON
Hertz, Jessica	5	O	2024-07-29	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 559)		ON
Hoffmeister, Jeff	5	O	2024-07-29	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 169)		ON
Sierra Metals Inc. (formerly Exploration Dia Bras Inc.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Arias, J. Alberto	6							
Arias Resource Capital Fund II (Mexico) L.P.	PI	O	2024-07-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 705)	0.5754USD	ON
		O	2024-07-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(107)	0.5720USD	ON
		O	2024-07-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 725)	0.5439USD	ON
Arias Resource Capital Fund II L.P.	PI	O	2024-07-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(65 295)	0.5754USD	ON
		O	2024-07-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 893)	0.5720USD	ON
		O	2024-07-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(83 275)	0.5439USD	ON
SILVERCORP METALS INC.								
<i>Actions ordinaires without par value</i>								
Lo, Pui Wah Flora	5	O	2024-07-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
<i>Droits Restricted Share Units</i>								
Lo, Pui Wah Flora	5	O	2024-07-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
<i>Options</i>								
Lo, Pui Wah Flora	5	O	2024-07-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Solaris Resources Inc.								

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Spectral Medical Inc.								
<i>Billets convertibles 9.0 convertible unsecured senior notes due May 1, 2028</i>								
Birch Hill Equity Partners Management Inc.	3							
Birch Hill Equity Partners (Entrepreneurs) IV, LP	PI	O	2012-02-29	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2024-07-19	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	\$ 10 546.00	1000.0000	ON
Birch Hill Equity Partners (US) IV, LP	PI	O	2012-02-29	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2024-07-19	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	\$ 589 302.00	1000.0000	ON
Birch Hill Equity Partners IV, LP	PI	O	2012-02-29	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2024-07-19	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	\$ 400 152.00	1000.0000	ON
Stakeholder Gold Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Berlet, Christopher James	5	O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.9080	BC
Star Royalties Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Zeta Resources Limited	3	O	2024-05-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400 000	0.2700	ON
		O	2024-06-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	688 000	0.2638	ON
Stelco Holdings Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Fairfax Financial Holdings Limited	3							
Resolution Group Reinsurance (Barbados) Limited	PI	O	2024-07-23	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(600 250)	66.6800	ON
TIG Insurance Company	PI	O	2018-11-19	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2024-07-23	I	90 - Changements relatifs à la propriété	600 250	66.6800	ON
<i>Restricted Share Units</i>								
Anderson, Gregory James	7	O	2024-07-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	26 739		ON
Kestenbaum, Alan	4, 6, 5							
Bedrock Industries ManagementCo Inc.	PI	O	2017-11-02	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2024-07-24	C	56 - Attribution de droits de souscription	249 252		ON
Montiel, Adolfo	5	O	2024-07-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 930		ON
Sanyal, Sujit	5	O	2024-07-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	54 955		ON
Scherzer, Paul	5	O	2024-07-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	54 277		ON
Simon, Paul	5	O	2024-07-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	31 565		ON
STLLR Gold Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Candelario, Allan Raymund	5	O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	1.1881	ON
		O	2024-07-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 800	1.1377	ON
Gagne, James	5	O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 500	1.1569	ON
		O	2024-07-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 432	1.1300	ON
Salehi, Keyvan	4, 5	O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 000	1.1600	ON
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	1.1900	ON
		O	2024-07-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	1.1350	ON
Superior Plus Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Cherednichenko, Natasha Anne	5	O	2024-07-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
<i>Droits Performance Share Units</i>								
Cherednichenko, Natasha Anne	5	O	2024-07-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
<i>Droits Restricted Share Units</i>								
Cherednichenko, Natasha Anne	5	O	2024-07-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Sustainable Innovation & Health Dividend Fund								
<i>Parts de fiducie</i>								

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Sustainable Innovation & Health Dividend Fund	1	O	2024-07-23	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	12.9700	ON
		O	2024-07-25	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	12.7500	ON
TFI International Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
ABI-KARAM, LESLIE	4	O	2024-07-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	340	154.0900USD	QC
KELLY-ENNIS, DEBRA	4	O	2024-07-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	350	151.7657USD	QC
The Real Brokerage Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Damani, Pritesh Ashok	5	O	2024-07-22	D	51 - Exercice d'options	78 660	0.8700USD	ON
		O	2024-07-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 206)	5.8600USD	ON
		O	2024-07-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 507)	5.8700USD	ON
		O	2024-07-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 003)	5.8800USD	ON
		O	2024-07-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 608)	5.8900USD	ON
		O	2024-07-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 502)	5.9000USD	ON
		O	2024-07-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(394)	5.9100USD	ON
		O	2024-07-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 100)	5.9200USD	ON
		O	2024-07-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	5.9250USD	ON
		O	2024-07-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 200)	5.9300USD	ON
		O	2024-07-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 245)	5.9400USD	ON
		O	2024-07-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 075)	5.9500USD	ON
		O	2024-07-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	5.9600USD	ON
		O	2024-07-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 139)	5.9800USD	ON
		O	2024-07-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(99)	5.9850USD	ON
		O	2024-07-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 582)	5.9900USD	ON
		O	2024-07-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 700)	6.0000USD	ON
		O	2024-07-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	6.0100USD	ON
		O	2024-07-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	6.0200USD	ON
		O	2024-07-23	D	51 - Exercice d'options	3 748	0.8700USD	ON
		O	2024-07-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 490)	6.0400USD	ON
		O	2024-07-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(258)	6.0500USD	ON
Poleg, Tamir	4, 5	O	2024-07-25	D	51 - Exercice d'options	166 666	0.0251USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 600)	5.6000USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	5.6100USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 292)	5.6300USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	5.6350USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 000)	5.6400USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	5.6450USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 400)	5.6500USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(16 298)	5.6600USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 702)	5.6650USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 383)	5.6700USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 756)	5.6800USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	5.6850USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 189)	5.6900USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 717)	5.7000USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	5.7050USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 467)	5.7100USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 850)	5.7200USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	5.7250USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 545)	5.7300USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 695)	5.7400USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5)	5.7450USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 183)	5.7500USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 847)	5.7600USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	5.7700USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 259)	5.7800USD	ON

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(678)	5.7900USD	ON
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 900)	5.8000USD	ON
<i>Options</i>								
Damani, Pritesh Ashok	5	O	2024-07-22	D	51 - Exercice d'options	(78 660)	0.8700USD	ON
		O	2024-07-23	D	51 - Exercice d'options	(3 748)	0.8700USD	ON
Poleg, Tamir	4, 5	O	2024-07-25	D	51 - Exercice d'options	(166 666)	0.0251USD	ON
Thinkific Labs Inc.								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
Thinkific Labs Inc.	1	O	2024-07-24	D	38 - Rachat ou annulation	5 296	3.5930	BC
		O	2024-07-26	D	38 - Rachat ou annulation	4 900	3.6680	BC
		O	2024-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	3.6280	BC
Thomson Reuters Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Goddard, Michael	7	O	2024-07-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Whitfield, John	7	O	2024-07-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
<i>Options</i>								
Goddard, Michael	7	O	2024-07-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
<i>Restricted Share Units</i>								
Goddard, Michael	7	O	2024-07-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Whitfield, John	7	O	2024-07-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
ThreeD Capital Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
ThreeD Capital Inc.	1	O	2024-07-23	D	38 - Rachat ou annulation	26 500	0.3294	ON
		O	2024-07-24	D	38 - Rachat ou annulation	22 000	0.3222	ON
		O	2024-07-25	D	38 - Rachat ou annulation	163 500	0.3042	ON
		O	2024-07-26	D	38 - Rachat ou annulation	110 000	0.3013	ON
		O	2024-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	66 000	0.2984	ON
Tincorp Metals Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Feng, Rui	4	O	2024-07-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	135 000	0.2500	BC
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	40 500	0.2447	BC
		O	2024-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.2500	BC
		O	2024-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	34 000	0.2500	BC
		O	2024-07-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	39 500	0.2500	BC
		O	2024-07-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	28 000	0.2500	BC
Total Energy Services Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Total Energy Services Inc	1							
ITF Employee Plan	PI	O	2024-07-26	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privéement	(2 500)		AB
Transcontinental inc.								
<i>Actions à droit de vote multiple Catégorie B</i>								
Transcontinental inc.	1	O	2024-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	700	16.2014	QC
<i>Actions à droit de vote subalterne Catégorie A</i>								
Transcontinental inc.	1	O	2024-07-24	D	38 - Rachat ou annulation	42 954	15.8844	QC
		O	2024-07-25	D	38 - Rachat ou annulation	42 954	16.0323	QC
		O	2024-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	42 954	16.0806	QC
		O	2024-07-30	D	38 - Rachat ou annulation	42 954	16.1803	QC
<i>Unités d'actions différées (UAD-administrateurs) / (DSU-directors)</i>								
Cote, Jacynthe	4	O	2024-07-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 469	15.9100	QC
Gentiletti, Nelson	4	O	2024-07-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 375	15.9100	QC
Leduc, Yves	4	O	2024-07-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 357	15.9100	QC
Martini, Anna	4	O	2024-07-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 593	15.9100	QC
Plourde, Mario	4	O	2024-07-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 483	15.9100	QC
Raymond, Jean	4	O	2024-07-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 389	15.9100	QC
Thabet, Annie	4	O	2024-07-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 280	15.9100	QC
<i>Unités d'actions restreintes (UAR) / Restricted share unit (RSU)</i>								

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Trican Well Service Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Porteur inscrit Marcoux, Isabelle	4	O	2024-07-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 270	15.3000	QC
True North Commercial Real Estate Investment Trust								
<i>Parts de fiducie</i>								
True North Commercial Real Estate Investment Trust	1	O	2024-07-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4 200	9.2119	ON
		O	2024-07-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 200	9.0956	ON
		O	2024-07-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4 100	9.3349	ON
		O	2024-07-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4 100	9.2668	ON
		O	2024-07-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4 200	9.3117	ON
TVI Pacific Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Abrasaldo, Edsel	4	O	2024-06-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
Camit, Rex Agbayani	4	O	2024-06-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
Felizardo, Johnny Candelaria	4	O	2024-06-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
James, Clifford Michael	4, 5							
Seajay Management Enterprises Ltd.	PI	O	2024-06-27	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privéement	(11 980 071)	0.0300	AB
Seajay Management Enterprises Ltd. ITF Regent Parkway 3202	PI	O	2024-06-27	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privéement	(8 727 638)	0.0300	AB
Management Inc.								
Manigsaca, Love Dagdayan	5	O	2024-06-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
Regino, Michael G.	4, 5	O	2023-06-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
Unigold Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Tremblay, Normand	4	O	2024-07-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	97 000	0.0450	ON
WELL Health Technologies Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Fong, Eva	5	O	2024-07-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	16 667		BC
		O	2024-07-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	16 667		BC
Javidan, Amir	5	O	2024-07-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	16 667		BC
		O	2024-07-23	D	97 - Autre	(9 448)	4.8500	BC
		O	2024-07-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	16 667		BC
		O	2024-07-23	D	97 - Autre	(9 448)	4.8500	BC
WELL Health Technologies Corp.	1	O	2024-07-22	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	4.7857	BC
		O	2024-07-23	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	4.8190	BC
		O	2024-07-24	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	4.8193	BC
		O	2024-07-25	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	4.8233	BC
		O	2024-07-26	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	4.8638	BC
<i>Performance Share Units</i>								
Fong, Eva	5	O	2024-07-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	(16 667)		BC
Javidan, Amir	5	O	2024-07-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	(16 667)		BC
<i>Restricted Share Units</i>								
Fong, Eva	5	O	2024-07-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	(16 667)		BC
Javidan, Amir	5	O	2024-07-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	(16 667)		BC
West Fraser Timber Co. Ltd.								
<i>Options</i>								
McLaren, Sean Peter	4, 5	O	2024-07-27	D	59 - Exercice au comptant	(7 555)		BC
WildBrain Ltd. (formerly, DHX Media Ltd.)								
<i>Bons de souscription</i>								
Fine Capital Partners, L.P.	3							
Adom Partners, LP	PI	O	2024-07-23	C	54 - Exercice de bons de souscription	(2 649 500)		NS
Dekel Partners, LP	PI	O	2024-07-23	C	54 - Exercice de bons de souscription	(2 350 500)		NS

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
<i>Initié</i>								
<i>Porteur inscrit</i>								
<i>Variable Voting Shares</i>								
Fine Capital Partners, L.P.	3							
Adom Partners, LP	PI	O	2024-07-23	C	54 - Exercice de bons de souscription	2 649 500	1.4500	NS
Dekel Partners, LP	PI	O	2024-07-23	C	54 - Exercice de bons de souscription	2 350 500	1.4500	NS
World Copper Ltd,								
<i>Bons de souscription</i>								
Lotz, Jonathan Christopher	4							
Lotz Law Corporation	PI	O	2024-07-21	I	55 - Expiration de bons de souscription	(102 500)		BC

7.

Bourses, chambres de compensation, organismes d'autorégulation et autres entités réglementées

- 7.1 Avis et communiqués
 - 7.2 Réglementation de l'Autorité
 - 7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées
 - 7.4 Autres consultations
 - 7.5 Autres décisions
-

7.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

7.2 RÉGLEMENTATION DE L'AUTORITÉ

Aucune information.

7.3. RÉGLEMENTATION DES BOURSES, DES CHAMBRES DE COMPENSATION, DES OAR ET D'AUTRES ENTITÉS RÉGLEMENTÉES

7.3.1 Consultation

Aucune information

7.3.2 Publication

Erratum

Publication Bourse de Montréal Inc.

Veillez prendre note qu'une erreur s'est glissée lors de la publication de l'avis de publication concernant la Bourse de Montréal Inc. qui a été publié dans la section 7.3.2 du bulletin du 25 juillet 2024 (vol. 21, n°29).

La circulaire préliminaire ne comportant pas de numéro a été publiée.

Vous trouverez ci-dessous la circulaire numérotée 084-24 ainsi que l'avis de publication.

Fait le 1^{er} août 2024.

Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse ») - Modifications des règles de la Bourse relatives aux limites de positions applicables aux produits inscrits sur taux d'intérêt réglés en espèces

L'autorité des marchés financiers publie l'avis de conformité et la circulaire d'autocertification modifiant l'article 6.309B des règles de la Bourse relatives aux limites de positions applicables aux produits inscrits sur taux d'intérêt réglés en espèces. La sollicitation de commentaires no 147-23 de la Bourse a été publiée au Bulletin de l'Autorité, le 14 décembre 2023, Volume.20, no 49 page 628.

**CIRCULAIRE 084-24**

24 juillet, 2024

AUTOCERTIFICATION**MODIFICATION DES RÈGLES DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. RELATIVES AUX LIMITES DE POSITIONS APPLICABLES AUX PRODUITS INSCRITS SUR TAUX D'INTÉRÊT RÉGLÉS EN ESPÈCES**

Le 1^{er} décembre 2023, le Comité de surveillance en matière d'autoréglementation de Bourse de Montréal Inc. (la « **Bourse** »), sur recommandation du Comité consultatif de l'autoréglementation, a approuvé des modifications à l'article 6.309B des règles de la Bourse relatives aux limites de positions applicables aux produits inscrits sur taux d'intérêt réglés en espèces. Ces modifications ont été autocertifiées conformément au processus d'autocertification prévu par la *Loi sur les instruments dérivés* (RLRQ, chapitre I-14.01).

La version amendée des articles que vous trouverez ci-jointe entrera en vigueur le 31 juillet 2024, après la fermeture des marchés. Veuillez noter que la nouvelle version des règles sera également disponible sur le site web de la Bourse (www.m-x.ca).

Les modifications visées par la présente circulaire ont fait l'objet d'une sollicitation de commentaires publiée par la Division de la réglementation de la Bourse le 14 décembre 2023 (voir la [circulaire 147-23](#)). Veuillez trouver ci-joint le sommaire des commentaires ainsi que les réponses de la Division.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le service des affaires juridiques de la Division par courriel au mxrlegal@tmx.com.

ANNEXE 1—VERSION SOULIGNÉE DES MODIFICATIONS**Article 6.309B Limites de positions applicables aux Contrats à Terme**

Sauf indication contraire et sauf pour les Contrats à Terme sur actions, les limites de positions applicables aux Contrats à Terme sont les suivantes :

(a) Contrats à Terme sur taux d'intérêt réglés en espèces :

Il n'y a pas de limites de positions sur les Contrats à Terme sur taux d'intérêt réglés en espèces.

~~La limite de Positions Acheteur nette ou Positions Vendeur nette pour le Mois de Règlement d'un Contrat à Terme sur taux d'intérêt réglé en espèces trimestriel désigné pouvant être détenus ou contrôlés par une Personne le premier jour ouvrable du Mois de Règlement est égale à 25 % de la moyenne de l'Intérêt En Cours quotidien pour le Mois de Règlement du Contrat à Terme sur taux d'intérêt réglé en espèces trimestriel désigné durant les trois mois précédents le Mois de Règlement courant. Ces mêmes limites de positions s'appliquent aux deux mois suivants le Mois de Règlement pour les contrats sur cycles non trimestriels, lorsqu'applicable. Ces limites de positions sont établies et publiées par la Bourse sur une base trimestrielle.~~

ANNEXE 2—VERSION AU PROPRE AVEC MODIFICATIONS

Article 6.309B Limites de positions applicables aux Contrats à Terme

Sauf indication contraire et sauf pour les Contrats à Terme sur actions, les limites de positions applicables aux Contrats à Terme sont les suivantes :

(a) Contrats à Terme sur taux d'intérêt réglés en espèces :

Il n'y a pas de limites de positions sur les Contrats à Terme sur taux d'intérêt réglés en espèces.

ANNEXE 3—RÉSUMÉ DES COMMENTAIRES ET RÉPONSES

No.	Catégorie du participant	Résumé des commentaires	Résumé des réponses
1.	Participant agréé	<p>Le participant agréé appuie le retrait des limites de positions pour les produits inscrits sur taux d'intérêt réglés en espèces, pour les raisons suivantes :</p> <p>a) La Division continuera d'être en mesure de surveiller et d'assurer l'intégrité et l'équité du marché.</p> <p>b) Les modifications proposées harmoniseront les exigences de la Bourse en matière de limites de positions pour les contrats à terme sur taux d'intérêt à court terme avec celles du CME, de la CBOT, de l'EUREX et de l'ICE.</p>	La Division prend note de ce commentaire.
	Participant agréé	<p>Le participant agréé a les questions suivantes en ce qui concerne les modifications proposées :</p> <p>a) Les limites de positions sur BAX existeront-elles jusqu'à la fin des contrats BAX ou seront-elles retirées avant la conversion ?</p> <p>b) La Bourse exercera-t-elle une surveillance pour s'assurer que l'intérêt en cours initial du COA n'est pas contrôlé par certains participants agréés?</p>	<p>Les contrats BAX ne sont plus cotés depuis le 17 juin 2024.</p> <p>La Division surveille et supervise les activités visant les produits inscrits sur taux d'intérêt réglés en espèces, y compris les contrats COA, et peut intervenir lorsqu'elle le juge nécessaire.</p>



AVIS DE CONFORMITÉ

EN VERTU DE L'ARTICLE 22 DE LA LOI SUR LES INSTRUMENTS DÉRIVÉS

MODIFICATION DES RÈGLES DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. RELATIVES AUX LIMITES DE POSITIONS
APPLICABLES AUX PRODUITS INSCRITS SUR TAUX D'INTÉRÊT RÉGLÉS EN ESPÈCES

La soussignée confirme que les modifications et, s'il y a lieu, les ajouts et les abrogations aux règles, politiques et procédures de Bourse de Montréal Inc. ont été apportés conformément à la *Loi sur les instruments dérivés* (RLRQ, chapitre I-14.01).

FAIT à MONTRÉAL le 22 juillet 2024

(s) Charlotte Larose

Charlotte Larose, Cheffe des affaires juridiques, Division de la réglementation
BOURSE DE MONTRÉAL INC.

Groupe TMX Limitée
Corporation canadienne de compensation de produits dérivés
Demande de dispense

Vu la décision n° 2012-PDG-0078 prononcée par l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 2 mai 2012 (la « décision n° 2012-PDG-0078 »), reconnaissant Groupe TMX Limitée, anciennement Corporation d'Acquisition Groupe Maple (« Groupe TMX »), Groupe TMX Inc. (« TMX »), la Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse »), et la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (« CDCC ») à titre de chambre de compensation en vertu de l'article 12 de la Loi sur les instruments dérivés, RLRQ, c. I-14.01 (la « LID »), telle que modifiée par la suite;

Vu la demande conjointe déposée le 25 juillet 2024, par Groupe TMX et CDCC, afin d'obtenir l'autorisation préalable de l'Autorité de les dispenser temporairement de l'application des conditions prévues au paragraphe b) de l'article IX de la Partie I et au paragraphe e) de l'article VII de la Partie IV de la décision n° 2012-PDG-0078 (la « demande »);

Vu les conditions qui prévoient que Groupe TMX et CDCC doivent :

- a) procéder à une révision des frais et des modèles de tarification de Groupe TMX, de TMX, de la Bourse et de CDCC qui sont liés aux services, notamment de négociation, de compensation, de règlement, de dépôt, de transmission de données ou autres, et qui comprendra, notamment, une analyse comparative ou une autre comparaison des frais et des modèles de tarification par rapport aux frais et aux modèles de tarification pour des services analogues dans d'autres territoires; et
- b) déposer le rapport auprès de son conseil d'administration sans tarder après la rédaction de sa version définitive et ensuite auprès de l'Autorité, dans les 30 jours suivant son dépôt au conseil d'administration.

(collectivement les « conditions de révision des frais et des modèles de tarification »)

Vu la décision n° 2015-PDG-0115 prononcée le 8 juillet 2015, par laquelle l'Autorité dispensait temporairement Groupe TMX et CDCC de l'application des conditions de révision des frais et des modèles de tarification, et ce jusqu'au 1er août 2016;

Vu la décision n° 2018-SMV-0034 prononcée le 27 juillet 2018, par laquelle l'Autorité dispensait temporairement Groupe TMX et CDCC de l'application des conditions de révision des frais et des modèles de tarification, et ce jusqu'au 1er août 2019;

Vu la décision n° 2021-SMV-0029 prononcée le 30 juillet 2021, par laquelle l'Autorité dispensait temporairement Groupe TMX et CDCC de l'application des conditions de révision des frais et des modèles de tarification, et ce jusqu'au 1er août 2022;

Vu les motifs allégués au soutien de la demande qui justifient une dispense temporaire des conditions de révision des frais et des modèles de tarification, à savoir que le dépôt d'un nouveau rapport sur la révision des frais et des modèles de tarification deux ans suivant le dépôt du dernier rapport n'aurait qu'une valeur limitée puisque le barème de frais de CDCC n'a fait l'objet d'aucune modification importante dans les deux dernières années;

Vu l'article 86 de la LID, en vertu duquel l'Autorité peut, aux conditions qu'elle détermine, dispenser un dérivé, une personne, un groupement de personnes, une offre ou une opération de tout ou partie des obligations prévues par la LID, lorsqu'elle estime que cette dispense ne porte pas atteinte à l'intérêt public;

Vu l'acte d'autorisation de signature de certains actes, documents ou écrits pris en vertu de l'article 24.1 de la Loi sur l'encadrement du secteur financier, RLRQ, c. E-6.1 et les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de cette loi;

Vu la recommandation de la Direction principale de l'encadrement des activités de marché et des dérivés d'approuver la demande au motif qu'elle n'est pas contraire à l'intérêt public.

En conséquence, l'Autorité dispense temporairement Groupe TMX et CDCC de l'application des conditions prévues au paragraphe b) de l'article IX de la Partie I et du paragraphe e) de l'article VII de la Partie IV de la décision n° 2012-PDG-0078 sous réserve que Groupe TMX et CDCC déposent le rapport requis aux termes de ces dispositions au plus tard le 1er août 2025.

Fait le 25 juillet 2024.

Hugo Lacroix
Surintendant des marchés de valeurs et de la distribution

Décision n°: 2024-SMVD-0004

Groupe TMX Limitée
La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée
Demande de dispense

Vu la décision n° 2012-PDG-0142 prononcée par l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »), le 4 juillet 2012 (la « décision n° 2012-PDG-0142 »), reconnaissant Groupe TMX Limité, anciennement Corporation d'Acquisition Groupe Maple (« Groupe TMX »), La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée (« CDS Itée ») et Services de dépôt et de compensation CDS Inc. (ces deux dernières collectivement désignées « CDS ») à titre de chambre de compensation en vertu de l'article 169 de la Loi sur les valeurs mobilières, RLRQ., c. V-1.1 (la « LVM »), telle que modifiée par la suite;

Vu la demande conjointe déposée le 25 juillet 2024, par Groupe TMX et CDS Itée, afin d'obtenir l'autorisation préalable de l'Autorité de les dispenser temporairement de l'application des conditions prévues au paragraphe 10.3 de la Partie I et au paragraphe 40.1 de la Partie III de la décision n° 2012-PDG-0142 (la « demande »);

Vu les conditions qui prévoient que Groupe TMX et CDS Itée doivent :

- a) procéder à une révision des frais et des modèles de tarification de Groupe TMX et de CDS qui sont liés aux services, notamment de négociation, de compensation, de règlement, de dépôt, de transmission de données ou autres, et qui comprendra, notamment, une analyse comparative ou une autre comparaison des frais et des modèles de tarification par rapport aux frais et aux modèles de tarification pour des services analogues dans d'autres territoires; et
- b) déposer le rapport auprès de son conseil d'administration sans tarder après la rédaction de sa version définitive et ensuite auprès de l'Autorité, dans les 30 jours suivant son dépôt au conseil d'administration.

(collectivement les « conditions de révision des frais et des modèles de tarification »)

Vu la décision n° 2015-PDG-0111 prononcée le 8 juillet 2015, par laquelle l'Autorité dispensait temporairement Groupe TMX et CDS de l'application des conditions de révision des frais et des modèles de tarification, et ce jusqu'au 1er août 2016;

Vu la décision n° 2018-SMV-0033 prononcée le 27 juillet 2018, par laquelle l'Autorité dispensait temporairement Groupe TMX et CDS Ltée de l'application des conditions de révision des frais et des modèles de tarification, et ce jusqu'au 1er août 2019;

Vu la décision n° 2021-SMV-0028 prononcée le 30 juillet 2021, par laquelle l'Autorité dispensait temporairement Groupe TMX et CDS Ltée de l'application des conditions de révision des frais et des modèles de tarification, et ce jusqu'au 1er août 2022;

Vu les motifs allégués au soutien de la demande qui justifient une dispense temporaire des conditions de révision des frais et des modèles de tarification, à savoir le dépôt d'un nouveau rapport sur la révision des frais et des modèles de tarification deux ans suivant le dépôt du dernier rapport n'aurait qu'une valeur limitée puisque le barème de frais de CDS n'a fait l'objet d'aucune modification importante dans les deux dernières années, sauf avec approbation préalable de l'Autorité, conformément aux exigences du paragraphe 26.6 de la décision n° 2012-PDG-0142;

Vu l'article 263 de la LVM, selon lequel l'Autorité peut, aux conditions qu'elle détermine, dispenser une personne ou un groupe de personnes de tout ou partie des obligations prévues par les titres II à VI ou par règlement lorsqu'elle estime que cette dispense ne porte pas atteinte à la protection des épargnants;

Vu l'acte d'autorisation de signature de certains actes, documents ou écrits pris en vertu de l'article 24.1 de la Loi sur l'encadrement du secteur financier, RLRQ, c. E-6.1 et les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de cette loi;

Vu la recommandation de la Direction principale de l'encadrement des activités de marché et des dérivés d'approuver la demande au motif qu'elle n'est pas contraire à l'intérêt public.

En conséquence, l'Autorité dispense temporairement Groupe TMX et CDS Ltée de l'application des conditions prévues au paragraphe 10.3 de la Partie I et du paragraphe 40.1 de la Partie III de la décision n° 2012-PDG-0142, sous réserve que Groupe TMX et CDS Ltée déposent le rapport requis aux termes de ces dispositions au plus tard le 1er août 2025.

Fait le 25 juillet 2024.

Hugo Lacroix
Surintendant des marchés de valeurs et de la distribution

Décision n°: 2024-SMVD-0005

Services de dépôt et de compensation CDS inc. (« CDS ») – Modifications d'ordre technique et administratif apportées aux procédés et méthodes de la CDS.

L'Autorité des marchés financiers publie l'avis d'entrée en vigueur, déposé par la CDS, des modifications d'ordre technique et administratif apportées aux Procédés et méthodes de la CDS à l'intention des adhérents au Service de liaison avec New York, afin de tenir compte de la transition vers un cycle de règlement de un jour suivant l'opération, qui est entré en vigueur le 27 mai 2024.

Les modifications prendront effet dès la réception, par la CDS, des approbations réglementaires requises.

(Les textes sont reproduits ci-après.)

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR – MODIFICATIONS D'ORDRE TECHNIQUE APPORTÉES AUX
PROCÉDÉS ET MÉTHODES DE LA CDS****MODIFICATIONS D'ORDRE ADMINISTRATIF – JUILLET 2024****A. DESCRIPTION DU PROJET DE MODIFICATION DES PROCÉDÉS ET MÉTHODES DE LA CDS**

Les modifications présentées ci-après sont d'ordre administratif et sont apportées dans le cadre normal de la révision des Procédés et méthodes de la CDS à l'intention des adhérents (les « Procédés et méthodes de la CDS »). Elles s'avèrent nécessaires dans un souci de correction et d'amélioration de la mise en forme stylistique.

Suivant les modifications d'ordre technique et d'ordre administratif apportées aux Procédés et méthodes de la CDS qui sont entrées en vigueur le 27 mai 2024 afin de tenir compte de la transition vers un cycle de règlement à T+1, une mise à jour de certaines mentions dans les Procédés et méthodes de l'adhérent au Service de liaison avec New York est nécessaire pour indiquer que le traitement des opérations de dénouement s'effectue désormais, dans le cours normal des activités, au cours d'un cycle de règlement à T+1. Le processus de traitement du Règlement SHO actuel n'a pas été modifié à la suite du passage récent au cycle de règlement à T+1.

ANGLAIS

Veuillez prendre note que la version anglaise comprend des modifications d'ordre technique qui ne figurent pas dans la version française et qui sont apportées aux fins de la concordance des deux versions, de la cohérence du texte ou de la qualité linguistique.

Procédés et méthodes de l'adhérent au Service de liaison avec New York

Les rubriques suivantes du chapitre 2 – Règlement SHO ont été mises à jour afin de tenir compte du champ touché ou de l'échéancier pertinent du cycle de règlement à T+1 :

- Rapport sur la conformité (page 13)
- Saisir une exemption du Règlement SHO et des quantités couvertes (page 14)

FRANÇAIS

Veuillez prendre note que la version française a été mise à jour afin d'assurer la concordance des versions anglaise et française, de la cohérence du texte ou de la qualité linguistique.

Les modifications des Procédés et méthodes de la CDS sont soumises à l'examen et à l'approbation du Comité d'analyse du développement stratégique (le « CADS ») de la CDS. Le CADS détermine ou étudie, priorise et supervise les projets de développement des systèmes de la CDS et les autres modifications proposées par les adhérents et la CDS. Le comité compte parmi ses membres des représentants des adhérents de la CDS et il se réunit tous les mois.

Ces modifications ont été examinées et approuvées par le CADS le 25 juillet 2024.

Les modifications proposées des Procédés et méthodes peuvent être consultées et téléchargées à partir de la page « Les procédés et méthodes » du site Web de la CDS, à l'adresse <https://www.cds.ca/bulletins-and-resources/how-to/user-procedures?lang=fr>.

B. CLASSIFICATION – MODIFICATIONS D'ORDRE TECHNIQUE

Les modifications proposées dans le présent avis sont considérées comme étant d'ordre technique, portant sur des procédures d'exploitation courantes et des pratiques administratives relatives aux services de règlement, et elles visent à corriger des erreurs de grammaire et de renvoi et à améliorer la forme stylistique.

Avis d'entrée en vigueur – Modifications d'ordre technique – Modifications d'ordre administratif, juillet 2024

C. ENTRÉE EN VIGUEUR DES MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PROCÉDÉS ET MÉTHODES DE LA CDS

La CDS est reconnue à titre de chambre de compensation par l'Autorité des marchés financiers en vertu de l'article 169 de la *Loi sur les valeurs mobilières* du Québec, ainsi qu'à titre d'agence de compensation par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario en vertu du paragraphe 21.2 de la *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario et par la British Columbia Securities Commission en vertu du paragraphe 24d) de la *Securities Act* de la Colombie-Britannique. De plus, la CDS est réputée être la chambre de compensation pour le CDSX^{MD}, système de compensation et de règlement désigné par la Banque du Canada en vertu de l'article 4 de la *Loi sur la compensation et le règlement des paiements*.

La CDS a établi que les modifications susmentionnées entreraient en vigueur dès la réception des approbations – ou des non-désapprobations – réglementaires requises.

D. QUESTIONS

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet du présent avis, veuillez communiquer avec :

Andrea Weissler
Documentaliste, Gouvernance et surveillance d'entreprise
Services de dépôt et de compensation CDS inc.
100, rue Adelaide Ouest
Toronto (Ontario) M5H 1S3
Courriel : andrea.weissler@tmx.com

CHAPITRE 2

Règlement SHO

La Securities and Exchange Commission (« SEC ») a adopté le Règlement SHO en vertu de la *Securities Exchange Act* de 1934. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le site Web de la SEC. Le Règlement SHO impose des exigences aux maisons de courtage de valeurs à l'égard de la vente à découvert de titres participatifs sur les marchés réglementés par la SEC. Les vendeurs à découvert doivent trouver des titres disponibles en vue d'un emprunt avant de réaliser une vente à découvert et doivent satisfaire des exigences supplémentaires lors de la négociation de valeurs lorsque des défauts existent au Service de règlement net continu (« RNC »).

Le Règlement SHO a une incidence sur les services transfrontaliers de la CDS (c'est-à-dire, le Service de liaison avec New York). Afin de faciliter le respect des exigences du Règlement SHO, la CDS produit un rapport quotidien à l'intention des adhérents et de l'organisme de réglementation canadien dont ils relèvent principalement ou de l'organisme d'autoréglementation (OAR) pertinent. Tout adhérent ne respectant pas le Règlement SHO doit immédiatement remédier à cette situation :

- en adoptant volontairement des mesures correctives;
- en laissant l'organisme de réglementation canadien dont il relève principalement ou l'OAR pertinent intervenir.

Les adhérents sont assujettis à des frais de non-conformité s'ils indiquent une position comme étant couverte et que la position existe encore après la date de règlement de la transaction de dénouement. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section [Saisir une exemption du Règlement SHO et des quantités couvertes](#) on page 14. Ces frais sont ajoutés à la facture mensuelle de l'adhérent. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section Barème de prix du site Web de la CDS (www.cds.ca).

Si un adhérent ne respectant pas le Règlement SHO ne remédie pas immédiatement à la situation, la CDS intervient et prend l'une ou plusieurs des mesures suivantes :

- dénoue toute position valeur à découvert au RNC;
- restreint l'utilisation par l'adhérent des services transfrontaliers en limitant son accès aux fonctionnalités;
- suspend l'adhérent de tous les services du CDSX.

CHAPITRE 2 RÈGLEMENT SHO

Transactions exemptées du Règlement SHO

Rapport sur la conformité

La CDS produit un rapport quotidien intitulé RAPPORT POSITIONS VALEURS DEVANT ETRE DENOUÉES AU SERVICE DE LIAISON AVEC NEW YORK à l'intention des adhérents et de l'organisme de réglementation canadien dont ils relèvent principalement ou de l'OAR pertinent. Ce rapport fait état des opérations assujetties au Règlement SHO et fournit une répartition des quantités reportées pour surveiller les positions qui existent encore après la date de règlement.

Les opérations de dénouement sont affichées comme des quantités reportées dans le rapport jusqu'à ce que la position à découvert soit couverte. Si le dénouement est exécuté par l'adhérent ou la CDS, l'opération devrait être réglée en ~~deux~~un jour~~s~~ et être affichée uniquement dans les ~~deux~~ premiers champs pour les reports.

Les dénouements n'ayant pas été exécutés sont affichés dans le champ REP N° 3. Ce champ indique les positions qui existent encore après la date de règlement de la transaction de dénouement. Si une quantité reportée est affichée dans le champ REP N° 3, veuillez communiquer avec un représentant du Service à la clientèle de la CDS. Si la CDS a été informée que la position à découvert est couverte au moyen de la fonction MODIFIER EXEMPTION RÈGL SHO/QUANT COUVERTE et qu'une quantité reportée est affichée dans le champ REP N° 3, des frais de non-conformité pourraient être imputés. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section [Saisir une exemption du Règlement SHO et des quantités couvertes](#) on page 14.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de ce rapport, veuillez consulter le guide *Procédés et méthodes de production de rapports de la CDS*.

2.1 Transactions exemptées du Règlement SHO

Les transactions indiquées ci-après sont exemptées des exigences de dénouement du Règlement SHO pour les ventes à découvert, lesquelles exigent qu'un dénouement soit réalisé à la date suivant la date de règlement :

- Vente longue – Lorsqu'un adhérent omet de livrer des valeurs découlant d'une vente longue, un dénouement doit avoir lieu le troisième jour suivant la date de règlement.
- Propriété réputée – Lorsqu'un adhérent omet de livrer des valeurs identifiées comme étant en propriété réputée, comme l'indique la SEC, un dénouement doit avoir lieu le 35^e jour suivant la date de l'opération.

Remarque : Le délai avant le dénouement débute lorsque la position est indiquée dans le RAPPORT POSITIONS VALEURS DEVANT ETRE DENOUÉES AU SERVICE DE LIAISON AVEC NEW YORK.

CHAPITRE 2 RÈGLEMENT SHO
Saisir une exemption du Règlement SHO et des quantités couvertes

À la date de dénouement, les adhérents utilisent l'écran EXEMPT RÉGL SHO DÉTAIL QUANT - MODIFIER afin d'informer la CDS qu'une position de dénouement donnée est une vente longue ou une valeur en propriété réputée. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section [Saisir une exemption du Règlement SHO et des quantités couvertes](#) on page 14.

2.2 Saisir une exemption du Règlement SHO et des quantités couvertes

À la date de dénouement, les adhérents utilisent la fonction MODIFIER EXEMPTION RÉGL SHO/QUANT COUVERTE afin :

- d'indiquer les quantités qui sont des exemptions (c'est-à-dire, en propriété réputée et ventes longues);
- de préciser la quantité de positions qu'ils dénoueront eux-mêmes.

Les adhérents peuvent saisir leurs exemptions et les quantités qu'ils dénoueront eux-mêmes jusqu'à l'heure limite de 10 h, heure de l'Est (8 h, heure des Rocheuses et 7 h, heure du Pacifique), à la date de dénouement.

Remarque : Toutes les positions à dénouer n'ont pas à être couvertes dans une entrée. Les positions peuvent être couvertes au moyen de plusieurs entrées jusqu'à l'heure limite de 10 h, heure de l'Est (8 h, heure des Rocheuses et 7 h, heure du Pacifique).

Si, à la date de dénouement, une position doit être réglée le jour même, la quantité de la position devrait être saisie à titre de position couverte par l'adhérent à l'écran DÉCLARATION POSI COUV RÉGL SHO - DÉTAIL. Les adhérents qui précisent une position comme étant couverte seront assujettis à des frais de non-conformité si la position existe encore après la date de règlement de la transaction de dénouement. Si, à la date de dénouement, un adhérent précise qu'il couvre une position, il est présumé que l'adhérent achète les valeurs ce jour-là. Ceci alloue à l'opération d'achat ~~deux~~un ~~jours~~ aux fins de règlement et fait en sorte que la pénalité entre en vigueur deux jours après la date de dénouement. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section Barème de prix du site Web de la CDS (www.cds.ca).

Pour saisir des exemptions du Règlement SHO et des quantités couvertes :

1. Accédez à l'écran LIVRAISON INTERNATIONALE - MENU. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section [Accès au menu des livraisons internationales](#) du guide *Procédés et méthodes relatifs aux Services internationaux*.

CHAPITRE 2

Règlement SHO

La Securities and Exchange Commission (« SEC ») a adopté le Règlement SHO en vertu de la *Securities Exchange Act* de 1934. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le site Web de la SEC. Le Règlement SHO impose des exigences aux maisons de courtage de valeurs à l'égard de la vente à découvert de titres participatifs sur les marchés réglementés par la SEC. Les vendeurs à découvert doivent trouver des titres disponibles en vue d'un emprunt avant de réaliser une vente à découvert et doivent satisfaire des exigences supplémentaires lors de la négociation de valeurs lorsque des défauts existent au Service de règlement net continu (« RNC »).

Le Règlement SHO a une incidence sur les services transfrontaliers de la CDS (c'est-à-dire, le Service de liaison avec New York). Afin de faciliter le respect des exigences du Règlement SHO, la CDS produit un rapport quotidien à l'intention des adhérents et de l'organisme de réglementation canadien dont ils relèvent principalement ou de l'organisme d'autoréglementation (OAR) pertinent. Tout adhérent ne respectant pas le Règlement SHO doit immédiatement remédier à cette situation :

- en adoptant volontairement des mesures correctives;
- en laissant l'organisme de réglementation canadien dont il relève principalement ou l'OAR pertinent intervenir.

Les adhérents sont assujettis à des frais de non-conformité s'ils indiquent une position comme étant couverte et que la position existe encore après la date de règlement de la transaction de dénouement. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section [Saisir une exemption du Règlement SHO et des quantités couvertes](#) on page 14. Ces frais sont ajoutés à la facture mensuelle de l'adhérent. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section Barème de prix du site Web de la CDS (www.cds.ca).

Si un adhérent ne respectant pas le Règlement SHO ne remédie pas immédiatement à la situation, la CDS intervient et prend l'une ou plusieurs des mesures suivantes :

- dénoue toute position valeur à découvert au RNC;
- restreint l'utilisation par l'adhérent des services transfrontaliers en limitant son accès aux fonctionnalités;
- suspend l'adhérent de tous les services du CDSX.

CHAPITRE 2 RÈGLEMENT SHO

Transactions exemptées du Règlement SHO

Rapport sur la conformité

La CDS produit un rapport quotidien intitulé RAPPORT POSITIONS VALEURS DEVANT ETRE DENOUÉES AU SERVICE DE LIAISON AVEC NEW YORK à l'intention des adhérents et de l'organisme de réglementation canadien dont ils relèvent principalement ou de l'OAR pertinent. Ce rapport fait état des opérations assujetties au Règlement SHO et fournit une répartition des quantités reportées pour surveiller les positions qui existent encore après la date de règlement.

Les opérations de dénouement sont affichées comme des quantités reportées dans le rapport jusqu'à ce que la position à découvert soit couverte. Si le dénouement est exécuté par l'adhérent ou la CDS, l'opération devrait être réglée en un jour et être affichée uniquement dans le premier champ pour les reports.

Les dénouements n'ayant pas été exécutés sont affichés dans le champ REP N° 3. Ce champ indique les positions qui existent encore après la date de règlement de la transaction de dénouement. Si une quantité reportée est affichée dans le champ REP N° 3, veuillez communiquer avec un représentant du Service à la clientèle de la CDS. Si la CDS a été informée que la position à découvert est couverte au moyen de la fonction MODIFIER EXEMPTION RÈGL SHO/QUANT COUVERTE et qu'une quantité reportée est affichée dans le champ REP N° 3, des frais de non-conformité pourraient être imputés. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section [Saisir une exemption du Règlement SHO et des quantités couvertes](#) on page 14.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de ce rapport, veuillez consulter le guide *Procédés et méthodes de production de rapports de la CDS*.

2.1 Transactions exemptées du Règlement SHO

Les transactions indiquées ci-après sont exemptées des exigences de dénouement du Règlement SHO pour les ventes à découvert, lesquelles exigent qu'un dénouement soit réalisé à la date suivant la date de règlement :

- Vente longue – Lorsqu'un adhérent omet de livrer des valeurs découlant d'une vente longue, un dénouement doit avoir lieu le troisième jour suivant la date de règlement.
- Propriété réputée – Lorsqu'un adhérent omet de livrer des valeurs identifiées comme étant en propriété réputée, comme l'indique la SEC, un dénouement doit avoir lieu le 35^e jour suivant la date de l'opération.

Remarque : Le délai avant le dénouement débute lorsque la position est indiquée dans le RAPPORT POSITIONS VALEURS DEVANT ETRE DENOUÉES AU SERVICE DE LIAISON AVEC NEW YORK.

CHAPITRE 2 RÈGLEMENT SHO
Saisir une exemption du Règlement SHO et des quantités couvertes

À la date de dénouement, les adhérents utilisent l'écran EXEMPT RÉGL SHO DÉTAIL QUANT - MODIFIER afin d'informer la CDS qu'une position de dénouement donnée est une vente longue ou une valeur en propriété réputée. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section [Saisir une exemption du Règlement SHO et des quantités couvertes](#) on page 14.

2.2 Saisir une exemption du Règlement SHO et des quantités couvertes

À la date de dénouement, les adhérents utilisent la fonction MODIFIER EXEMPTION RÉGL SHO/QUANT COUVERTE afin :

- d'indiquer les quantités qui sont des exemptions (c'est-à-dire, en propriété réputée et ventes longues);
- de préciser la quantité de positions qu'ils dénoueront eux-mêmes.

Les adhérents peuvent saisir leurs exemptions et les quantités qu'ils dénoueront eux-mêmes jusqu'à l'heure limite de 10 h, heure de l'Est (8 h, heure des Rocheuses et 7 h, heure du Pacifique), à la date de dénouement.

Remarque : Toutes les positions à dénouer n'ont pas à être couvertes dans une entrée. Les positions peuvent être couvertes au moyen de plusieurs entrées jusqu'à l'heure limite de 10 h, heure de l'Est (8 h, heure des Rocheuses et 7 h, heure du Pacifique).

Si, à la date de dénouement, une position doit être réglée le jour même, la quantité de la position devrait être saisie à titre de position couverte par l'adhérent à l'écran DÉCLARATION POSI COUV RÉGL SHO - DÉTAIL. Les adhérents qui précisent une position comme étant couverte seront assujettis à des frais de non-conformité si la position existe encore après la date de règlement de la transaction de dénouement. Si, à la date de dénouement, un adhérent précise qu'il couvre une position, il est présumé que l'adhérent achète les valeurs ce jour-là. Ceci alloue à l'opération d'achat un jour aux fins de règlement et fait en sorte que la pénalité entre en vigueur deux jours après la date de dénouement. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section Barème de prix du site Web de la CDS (www.cds.ca).

Pour saisir des exemptions du Règlement SHO et des quantités couvertes :

1. Accédez à l'écran LIVRAISON INTERNATIONALE - MENU. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section [Accès au menu des livraisons internationales](#) du guide *Procédés et méthodes relatifs aux Services internationaux*.

7.4 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

7.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

8.

Mesures de transparence dans les industries minière, pétrolière et gazière

- 8.1 Avis et communiqués
 - 8.2 Règlementation
 - 8.3 Sanctions administratives pécuniaires
 - 8.4 Décisions de révision
 - 8.5 Annexes et autres renseignements
-

8.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

8.2 RÈGLEMENTATION

Aucune information.

8.3 SANCTIONS ADMINISTRATIVES PÉCUNIAIRES

Aucune information.

8.4 DÉCISIONS DE RÉVISION

Aucune information.

8.5 ANNEXES ET AUTRES RENSEIGNEMENTS

Aucune information.

9.

Régimes volontaires d'épargne-retraite

- 9.1 Avis et communiqués
 - 9.2 Réglementation
 - 9.3 Autorisation d'agir comme administrateur d'un régime volontaire
d'épargne-retraite
 - 9.4 Autres décisions
-

9.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

9.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

9.3 AUTORISATION D'AGIR COMME ADMINISTRATEUR D'UN RÉGIME VOLONTAIRE D'ÉPARGNE-RETRAITE

Aucune information.

9.4 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

10.

Agents d'évaluation du crédit

- 10.1 Avis et communiqués
 - 10.2 Réglementation et lignes directrices
 - 10.3 Désignation à titre d'agent d'évaluation du crédit
 - 10.4 Sanctions administratives
 - 10.5 Autres décisions
-

10.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

10.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.

10.3 DÉSIGNATION À TITRE D'AGENT D'ÉVALUATION DU CRÉDIT

Aucune information.

10.4 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

10.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.